

Rapport annuel et états financiers audités

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

State Street Liquidity Public Limited Company

À l'intention des investisseurs suisses

Sommaire	Page
Organisation	2
Historique de la Société	3
Rapport du Gestionnaire d'investissement	7
Rapport des Administrateurs	17
Rapport du Dépositaire aux Actionnaires	21
État du résultat global	25
État de la situation financière	27
État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	29
État des flux de trésorerie	31
Notes aux états financiers	33
Tableau des investissements	82
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	82
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	87
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	90
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	94
State Street USD Treasury Liquidity Fund	96
Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)	98
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	98
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	100
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	101
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	102
State Street USD Treasury Liquidity Fund	103
Informations supplémentaires à l'intention des Investisseurs en Suisse (non auditées)	104
Annexe I – Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité)	108
Annexe II - Politique de rémunération (non auditée)	111
Annexe III - Publications d'informations en application des règlements SFDR et Taxinomie (non auditées)	113

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les status, les rapports annuels et semestriels de STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIQUIDITY PUBLIC LIMITED COMPANY (anciennement nommé State Street Global Advisors Liquidity Public Limited Company) ainsi que la liste des achats et ventes effectués par STATE STREET LIQUIDITY PUBLIC LIMITED COMPANY pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement au siège du Représentant et Service de paiement en Suisse, State Street Bank International GmbH, Munich, Zurich Branch, Beethovenstrasse 19, Postfach, CH-8027 Zurich.

Organisation

Conseil d'administration

Tom Finlay* (irlandais) (démissionnaire au 29 septembre 2023)
Patrick J. Riley* (américain) (démissionnaire au 16 mars 2023)
Barbara Healy* (irlandaise)
Rebecca Bridger (britannique)
Tom Coghlan* (irlandais) (nommé le 29 août 2023)

* Administrateurs indépendants
Tous les Administrateurs sont des administrateurs non exécutifs

Siège social

78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 HD32,
Irlande

Gestionnaire d'investissement, Société de gestion et Distributeur mondial (« Gestionnaire d'investissement », « Société de gestion » et « Distributeur mondial »)

State Street Global Advisors Europe Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 HD32,
Irlande

Conseil d'administration de la Société de gestion

Nigel Wightman (britannique)
Ann Prendergast (irlandaise)
Eric Linnane (irlandais)
Scott Sanderson (britannique)
Margaret Cullen (irlandaise)
Patrick Mulvihill (irlandais)
Marie-Anne Heeren (belge)

Gestionnaires d'investissement délégués

State Street Global Advisors Trust Company
Channel Center
1 Iron Street
Massachusetts 02210
États-Unis

State Street Global Advisors Limited
20 Churchill Place
Canary Wharf
London E14 5HJ
Royaume-Uni

Numéro d'immatriculation

256241

Agent administratif, de registre et de transfert

State Street Fund Services (Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 HD32,
Irlande

Conseillers juridiques en Irlande et Société membre sponsor

Matheson
70 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 R296,
Irlande

Dépositaire

State Street Custodial Services (Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 HD32,
Irlande

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Chartered Accountants and Statutory Audit Firm
One Spencer Dock
North Wall Quay
Dublin 1
Irlande

Secrétaire de la Société

Matsack Trust Limited
70 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 R296,
Irlande

Représentant en Suisse

State Street Bank International GmbH
Munich
Zurich Branch
Beethovenstrasse 19
Postfach
8027 Zurich

Service de paiement en Suisse

State Street Bank International GmbH
Munich
Zurich Branch
Beethovenstrasse 19
Postfach
8027 Zurich

Historique de la Société

Sauf indication contraire, les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont la même signification que ceux utilisés dans le Prospectus et ses Suppléments.

State Street Liquidity Public Limited Company (la « Société ») est une société d'investissement de type ouvert à capital variable de droit irlandais, constituée en tant que société anonyme en vertu du *Companies Act* de 2014 et est autorisée en tant qu'OPCVM conformément aux réglementations des communautés européennes (relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (telles qu'amendées) (la « Réglementation OPCVM »). Elle a été constituée le 6 novembre 1996 et enregistrée sous le numéro 256241.

La Société est organisée sous la forme d'un fonds à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre ses compartiments. Chaque fonds (chacun étant désigné comme un « Compartiment », et collectivement comme des « Compartiments ») est réglementé comme un Fonds monétaire (« FM ») eu égard au Règlement sur les fonds monétaires (le « Règlement sur les FM »). La Société est constituée des douze Compartiments suivants, dont cinq sont en activité, à savoir :

Compartiment

State Street USD Liquidity LVNAV Fund
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund
State Street USD Treasury Liquidity Fund
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund
State Street EUR Government Liquidity Fund*

* Au 31 décembre 2023, ce Compartiment n'avait pas commencé son activité.

La Société peut émettre une ou plusieurs catégories d'Actions de participation rachetables pour chaque Compartiment. Lorsque plusieurs catégories d'Actions de participation rachetables sont émises dans un Compartiment, toutes les catégories participent à la mise en commun de leurs actifs. Les catégories d'Actions de participation rachetables actives de la Société eu égard à chacun des Compartiments sont répertoriées à la Note 7.

Tout au long des présents états financiers, l'expression « valeurs mobilières » désigne les instruments du marché monétaire, les organismes de placement collectif (« OPC ») et les contrats de prise en pension.

Objectif d'investissement – FM à VL à FV

L'objectif d'investissement des FM à valeur liquidative à faible volatilité (« FM à VL à FV ») est de maintenir un niveau de liquidité élevé, de préserver le capital et de générer un rendement aligné sur celui des taux du marché monétaire exprimés dans leur devise de référence respective.

Afin d'atteindre leurs objectifs d'investissement, les FM à VL à FV investissent dans une gamme d'instruments du marché monétaire de qualité *investment grade* à taux fixe et variable, lesquels sont des valeurs mobilières principalement libellées dans leur devise de référence respective. Les FM à VL à FV ont demandé et obtenu une dérogation auprès de la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et peuvent de ce fait investir jusqu'à 100 % de leur VL dans des titres émis ou garantis par les émetteurs. Les FM à VL à FV peuvent investir dans des titres d'État, des titres émis ou garantis par des organisations supranationales, des dépôts, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, des billets (notamment à taux variable et à moyen terme), des obligations (à taux fixe ou variable) émises par des entreprises privées, des billets de trésorerie adossés à des actifs et des titres d'État vendus avant leur émission (c.-à-d. des titres négociés sur une base de prix ou de rendement antérieure à leur émission effective) et tout autre instrument du marché monétaire qui soit une valeur mobilière que State Street Global Advisors Europe Limited (le « Gestionnaire d'investissement ») estime de qualité comparable, cohérente avec les objectifs d'investissement des FM à VL à FV et qui entre dans les catégories spécifiées dans l'article 9 du Règlement sur les FM. Les FM à VL à FV peuvent également investir jusqu'à 10 % du total de leurs actifs dans des OPC, sous réserve qu'ils revêtent la forme de FM à court terme.

Si la VL stable d'un FM à VL à FV varie de sa VL de plus de 20 pb, toute souscription ou tout rachat subséquent à cette déviation sera effectué au prix égal à la VL du Compartiment concerné et non à sa VL stable ou bien les souscriptions et rachats du FM à VL à FV concerné pourront être suspendus.

Historique de la Société (suite)

Objectif d'investissement – FM à VL à FV (suite)

L'échéance moyenne pondérée (« WAM », *weighted average maturity*) des investissements détenus par les FM à VL à FV sera de 60 jours au plus, et la durée de vie moyenne pondérée (« WAL », *weighted average life*) des investissements détenus par ces FM sera de 120 jours au plus. Tous les investissements détenus par les FM à VL à FV auront une échéance résiduelle inférieure ou égale à 397 jours. Au moins 10 % des actifs des FM à VL à FV auront une échéance à un jour et au moins 30 % des actifs de ces FM auront une échéance à une semaine (à condition que les titres d'État hautement liquides pouvant être rachetés et réglés en un jour et ayant une échéance résiduelle pouvant aller jusqu'à 190 jours, soient inclus dans les actifs ayant une échéance à une semaine, à hauteur maximale de 17,5 %). En conséquence, les FM à VL à FV sont classés comme des FM à court terme et leur objectif d'investissement est conçu en vertu de cette classification.

Actuellement, les FM à VL à FV n'ont pas recours aux instruments financiers dérivés (« IFD ») et par conséquent à l'effet de levier.

Objectif d'investissement – FM à VLV à court terme

L'objectif d'investissement des FM à valeur liquidative variable (« VLV ») à court terme est de maintenir un niveau de liquidité élevé, de préserver le capital et de générer un rendement aligné sur celui des taux du marché monétaire exprimés dans leur devise de référence respective.

Afin d'atteindre leurs objectifs d'investissement, les FM à VLV à court terme investissent dans une gamme d'instruments du marché monétaire de qualité *investment grade* à taux fixe et variable, lesquels sont des valeurs mobilières principalement libellées dans leur devise de référence respective. Les FM à VLV à court terme ont demandé et obtenu une dérogation auprès de la Banque centrale et peuvent de ce fait investir jusqu'à 100 % de leur VL dans des titres émis ou garantis par les émetteurs. Les FM à VLV à court terme peuvent investir dans des titres d'État, des titres émis ou garantis par des organisations supranationales, des dépôts, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, des billets (notamment à taux variable et à moyen terme), des obligations (à taux fixe ou variable) émises par des entreprises privées, des billets de trésorerie adossés à des actifs et des titres d'État vendus avant leur émission (c.-à-d. des titres négociés sur une base de prix ou de rendement antérieure à leur émission effective) et tout autre instrument du marché monétaire qui soit une valeur mobilière que le Gestionnaire d'investissement estime de qualité comparable, cohérente avec les objectifs d'investissement des FM à VLV à court terme et qui entre dans les catégories spécifiées dans l'article 9 du Règlement sur les FM. Les FM à VLV à court terme peuvent également investir jusqu'à 10 % du total de leurs actifs dans des OPC, sous réserve qu'ils revêtent la forme de FM à court terme.

La WAM des investissements détenus par les FM à VLV à court terme sera de 60 jours au plus, et leur WAL sera de 120 jours au plus. Tous les investissements détenus par les FM à VLV à court terme auront une échéance résiduelle inférieure ou égale à 397 jours. Au moins 7,5 % des actifs des FM à VLV à court terme auront une échéance à un jour et au moins 15 % des actifs de ces FM auront une échéance à une semaine (à condition que les instruments du marché monétaire ou les parts ou les actions dans les FM à court terme puissent être inclus dans les actifs ayant une échéance à une semaine, à hauteur de 7,5 %, à condition qu'ils puissent être rachetés et réglés dans un délai de cinq Jours ouvrables). En conséquence, les FM à VLV à court terme sont classés comme des FM à court terme et leurs objectifs d'investissement sont conçus en vertu de cette classification.

Actuellement, les FM à VLV à court terme n'ont pas recours aux IFD et par conséquent à l'effet de levier.

Objectif d'investissement – FM standards à VLV

Les FM standards à VLV visent à fournir un rendement supérieur aux taux du marché monétaire exprimés dans leur devise de référence respective, à préserver le capital et à maintenir un niveau de liquidité raisonnable.

Afin d'atteindre leurs objectifs d'investissement, les FM standards à VLV investissent dans une gamme d'instruments du marché monétaire de qualité *investment grade* à taux fixe et variable, lesquels sont des valeurs mobilières principalement libellées dans leur devise de référence respective. Les FM standards à VLV ont demandé et obtenu une dérogation auprès de la Banque centrale et peuvent de ce fait investir jusqu'à 100 % de leur VL dans des titres émis ou garantis par les émetteurs. Les FM standards à VLV peuvent investir dans des titres d'État, des titres émis ou garantis par des organisations supranationales, des dépôts, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie, des billets (notamment à taux variable et à moyen terme), des obligations (à taux fixe ou variable) émises par des entreprises privées, des billets de trésorerie adossés à des actifs et des titres d'État vendus avant leur émission (c.-à-d. des titres négociés sur une base de prix ou de rendement antérieure à leur émission effective) et tout autre instrument du marché monétaire qui soit une valeur mobilière que le Gestionnaire d'investissement estime de qualité comparable, cohérente avec les objectifs d'investissement des FM standards à VLV et qui entre dans les catégories spécifiées dans l'article 9 du Règlement sur les FM. Les billets structurés dans lesquels les FM standards à VLV peuvent investir doivent être librement négociables et conformes à la Réglementation OPCVM portant sur l'investissement dans ces titres. Les FM standards à VLV n'investiront pas dans des obligations structurées à effet de levier. Les FM standards à VLV peuvent investir à concurrence de 10 % du total de leurs actifs en OPC à condition qu'il s'agisse de FM.

Historique de la Société (suite)

Objectif d'investissement – FM standards à VLV (suite)

La WAM des investissements détenus par les FM standards à VLV sera de 6 mois au plus, et leur WAL sera de 12 mois au plus. Tous les investissements détenus par les FM standards à VLV auront une échéance résiduelle inférieure ou égale à 2 ans. Au moins 7,5 % des actifs des fonds monétaires standards à VLV arriveront à échéance quotidiennement et au moins 15 % de ces actifs arriveront à échéance toutes les semaines (à condition que les instruments du marché monétaire ou les parts ou les actions dans les fonds monétaires puissent être inclus dans les actifs arrivant à échéance toutes les semaines, à hauteur de 7,5 %, à condition qu'ils puissent être rachetés et réglés dans un délai de cinq Jours ouvrables). En conséquence, les FM standards à VLV sont classés comme des FM standards et leur objectif d'investissement est conçu en vertu de cette classification. De ce fait, les FM standards à VLV peuvent détenir des investissements que le Gestionnaire d'investissement a estimé avoir une qualité de crédit cohérente avec les restrictions d'investissement des FM standards à VLV.

Actuellement, les FM standards à VLV n'ont pas recours aux IFD et par conséquent à l'effet de levier.

Objectif d'investissement – FM de dette publique

L'objectif d'investissement des FM de dette publique est de maintenir un niveau de liquidité élevé, de préserver le capital et de générer un rendement aligné sur les taux du marché monétaire des bons du Trésor américain, des obligations d'État en euros et des obligations d'État du Royaume-Uni.

Afin d'atteindre leurs objectifs d'investissement, les FM de dette publique investissent dans une gamme d'instruments de qualité *investment grade* à taux fixe et variable libellés dans leur devise de référence respective, émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par le Trésor américain ainsi que les gouvernements de la zone euro et du Royaume-Uni. Les FM de dette publique ont demandé et obtenu une dérogation auprès de la Banque centrale et peuvent de ce fait investir jusqu'à 100 % de leur VL dans des titres émis ou garantis par les émetteurs. Les FM de dette publique peuvent investir dans des titres du Trésor américain dont des bons, des billets (notamment à taux variable et à moyen terme), des obligations (à taux fixe ou variable), des titres d'État vendus avant leur émission (c.-à-d. des titres négociés sur une base de prix ou de rendement antérieure à leur émission effective), des titres des gouvernements de la zone euro et du Royaume-Uni, des titres émis ou garantis par des organisations supranationales et tout autre instrument du marché monétaire qui soit une valeur mobilière que le Gestionnaire d'investissement estime de qualité comparable, cohérente avec les objectifs d'investissement des FM de dette publique et qui relève des catégories spécifiées dans l'article 9 du Règlement sur les FM. Les FM de dette publique peuvent également investir jusqu'à 10 % du total de leurs actifs dans des OPC sous réserve qu'ils revêtent la forme de FM de dette publique.

La WAM des investissements détenus par les FM de dette publique sera de 60 jours au plus, et leur WAL sera de 120 jours au plus. Tous les investissements détenus par les FM de dette publique auront une échéance résiduelle inférieure ou égale à 397 jours. Au moins 10 % des actifs des FM de dette publique auront une échéance à un jour et au moins 30 % des actifs de ces FM auront une échéance à une semaine (à condition que les titres d'État hautement liquides pouvant être rachetés et réglés en un jour et ayant une échéance résiduelle pouvant aller jusqu'à 190 jours, soient inclus dans les actifs ayant une échéance à une semaine, à hauteur maximale de 17,5 %). En conséquence, les FM de dette publique sont classés comme des FM à court terme et leurs objectifs d'investissement sont conçus en vertu de cette classification.

Actuellement, les FM de dette publique n'ont pas recours aux IFD et par conséquent à l'effet de levier.

FM à VL à FV, FM à VLV à court terme, FM standard à VLV, FM de dette publique

Un Compartiment ne peut emprunter ou prêter des liquidités, étant entendu que ni (i) des opérations de mise en pension et de prise en pension ni (ii) des facilités de découvert avec engagement ne constituent des emprunts ou des prêts à cette fin, lesquelles seront soumises aux limitations prévues par la Réglementation OPCVM.

Les modifications relatives à l'objectif d'investissement de tout Compartiment et les modifications importantes de sa politique d'investissement, c'est-à-dire des modifications qui altéreraient significativement le type d'actif, la qualité du crédit, les limites d'emprunt ou de levier ou le profil de risque dudit Compartiment, ne pourront jamais être apportées sans le vote favorable d'une résolution ordinaire eu égard à ce Compartiment. En cas de modification de l'objectif et/ou de la politique d'investissement d'un Compartiment, une période raisonnable de notification sera prévue par la Société afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions avant la mise en œuvre de ladite modification.

Charges financières - Distributions

Les Administrateurs prévoient, eu égard aux Catégories d'actions de distribution, chaque Jour de négociation, de déclarer un dividende sur une somme équivalente au total du capital social, des plus-values réalisées et latentes nettes des pertes réalisées et latentes et du revenu net reçu par la Société (sous forme de dividendes, d'intérêts ou autres), lequel dividende sera versé mensuellement et sera automatiquement réinvesti sous forme d'Actions supplémentaires, sauf décision contraire des Administrateurs ou sauf choix des Actionnaires stipulé dans le formulaire de demande pour un règlement en numéraire des dividendes. Les Actionnaires pourront percevoir les dividendes depuis le Jour de négociation durant lequel les Actions sont émises, jusqu'au jour précédant le Jour de négociation durant lequel les Actions sont rachetées.

Historique de la Société (suite)

Charges financières - Distributions (suite)

Les Administrateurs ne prévoient pas de déclarer de dividendes eu égard à certaines Catégories d'actions de capitalisation, mais de cumuler et réinvestir le montant égal au total du capital social, des plus-values réalisées et latentes nettes des pertes réalisées et latentes et du revenu net reçu par la Société (sous forme de dividendes, d'intérêts ou autres) pour le compte des Actionnaires.

Calcul de la VL

La VL par Action de participation rachetable sera, à des fins de négociation, la valeur des actifs bruts imputables aux Actions moins toutes les dettes imputables auxdites Actions (incluant les réserves et provisions pour circonstances exceptionnelles que l'Agent administratif juge pertinentes relativement aux coûts et charges dus), divisée par le nombre d'Actions de participation racheables en circulation à la clôture de chaque Jour de négociation.

La VL de chaque Compartiment est exprimée dans sa devise fonctionnelle. Le calcul de la VL de chaque Compartiment, de la VL de chaque catégorie d'un Compartiment et de la VL par Action de participation rachetable est préparé au Point de valorisation correspondant. La VL de négociation par Action de participation rachetable de chaque Compartiment est disponible au siège social de la Société, et, dans le cas des Actions Institutionnel et des Actions de capitalisation Institutionnel, elle est publiée chaque jour dans le Financial Times. Eu égard aux Actions Institutionnel, aux Actions S et aux Actions de capitalisation Institutionnel (des Compartiments State Street EUR Liquidity LVNAV Fund, State Street GBP Liquidity LVNAV Fund et State Street USD Liquidity LVNAV Fund), la VL de négociation n'est pas publiée.

Conflit russo-ukrainien

Le conflit débuté le 24 février 2022 entre la Russie et l'Ukraine a entraîné d'importantes restrictions et perturbations en ce qui concerne les titres et marchés russes. Les effets de ces restrictions ont eu et peuvent continuer à avoir un impact négatif sur les fonds qui ont une exposition aux marchés russes. Les sanctions envisagées ou déjà imposées à l'encontre de la Russie, d'entités russes ou de particuliers russes peuvent entraîner une perturbation de l'économie de ce pays, provoquer une certaine volatilité dans d'autres pays de la région ou du monde et avoir un impact négatif sur la performance de plusieurs secteurs, industries, de même que sur des sociétés dans d'autres pays. En conséquence, la performance d'un compartiment donné, même s'il n'est pas directement exposé aux titres provenant d'émetteurs russes, pourrait en pâtir. En raison, à la fois, de l'imposition des sanctions, des mesures de représailles du gouvernement russe et de l'impact que ces deux facteurs ont eu sur les marchés de titres russes, certains compartiments ont eu recours à des procédures de valorisation approuvées par le Conseil d'administration correspondant pour certains titres russes, dont la valeur était estimée à zéro, le cas échéant. Les sanctions actuelles ou futures pourraient également empêcher un compartiment donné d'acheter, vendre, détenir, recevoir, livrer ou négocier certains titres ou autres instruments d'investissement affectés. La Société ne détient aucun investissement en Russie, en Ukraine ou en Biélorussie à la date de rédaction de ce rapport.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à maintenir une forte liquidité, à garantir le capital et la stabilité du principal exprimé dans la Devise de référence du Compartiment et, parallèlement à ces objectifs, à générer un revenu courant, et prévoit de fournir un rendement conforme aux taux du marché monétaire. L'indice de référence du Compartiment est le FTSE 1 Month US Treasury Bill (l'« Indice »).

Performance

Pour la période comprise entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 (la « Période considérée »), le rendement brut total du Compartiment a été de 5,44 % et celui de l'Indice, de 5,13 %. Au cours de la Période considérée, le Compartiment a répliqué l'Indice conformément aux prévisions tout en respectant les lignes directrices d'investissement.

Analyse de marché

Afin de calmer une inflation persistante et une économie en surchauffe, la Réserve fédérale (la « Fed ») a mis fin à sa précédente politique d'assouplissement en 2022 pour lancer un nouveau cycle agressif de hausses de taux. La Fed a relevé les taux d'intérêt d'un total de 5,25 points de pourcentage au cours des deux dernières années. La forte augmentation des rendements provoquée par ce retournement de politique a bénéficié aux marchés liquides, qui avaient affichés des taux extrêmement bas au cours des années précédentes.

Les rendements des bons du Trésor ont reculé en mars et en avril, au plus fort de la crise bancaire. Plusieurs banques régionales américaines et Credit Suisse ont alors vu leurs notations dégradées par les agences, avant de faire défaut ou d'être rachetées par des établissements bancaires de plus grande envergure. L'incident a suscité une vive émotion sur les marchés mondiaux, les investisseurs craignant une contagion à d'autres pans de l'économie mondiale. Ils se sont alors rabattus sur les actifs refuges, notamment les bons du Trésor américain, provoquant une chute des rendements. En définitive, la crise bancaire ne s'est pas propagée et la volatilité du marché s'est apaisée dès le mois d'avril.

Cette dernière est réapparue à peine un mois plus tard, en mai, alors que les États-Unis approchaient du seuil de plafonnement de leur dette, problème qui, depuis, a été résolu. Tout à leurs spéculations sur l'approbation dudit relèvement craignant que les États-Unis ne fassent défaut, les traders ont fait dégringoler les bons du Trésor. Les rendements à un mois et trois mois ont atteint des pics respectifs de 5,71 % et 5,40 %. Immédiatement après la conclusion du nouvel accord, le Trésor américain a augmenté ses émissions de bons dans l'espoir de renflouer le bilan de sa comptabilité générale mis à mal par l'adoption de mesures exceptionnelles pendant la période. À partir de juin, l'encours de la dette en bons du Trésor a été augmenté de 1 700 milliards d'USD, ce qui a réduit leurs cours par rapport aux contrats de pension à un jour et entraîné une tendance généralisée à l'allongement de la durée dans les fonds monétaires.

Le resserrement opéré par la Fed a fini par avoir suffisamment d'effet sur les chiffres de l'inflation sous-jacente pour que les marchés tablent dès lors sur plusieurs baisses de taux en 2024. Ils font aujourd'hui preuve d'un optimisme prudent quant à la capacité de la Fed à réussir un atterrissage en douceur, c'est-à-dire à faire baisser l'inflation sans provoquer de trop grandes perturbations pour l'économie.

Synthèse

À la fin de la période considérée, le montant des actifs sous gestion s'élevait à 28,6 milliards d'USD, avec une augmentation de près de 9,3 millions d'USD en glissement annuel. En fin d'année, l'échéance moyenne pondérée (*Weighted Average Maturity*, « WAM »), qui mesure la sensibilité aux taux d'intérêt, se trouvait proche des 48 jours pour le Compartiment. Ce niveau représentait une forte hausse par rapport aux 10 jours enregistrés au début de l'année. La durée de vie moyenne pondérée (*Weighted Average Life*, « WAL »), qui reflète le risque de crédit pour le Compartiment, s'élevait à 69 jours, soit une hausse par rapport aux 53 jours indiqués en début d'année. À la fin de la Période considérée, les dépôts commerciaux, les certificats de dépôt et les dépôts à terme représentaient environ 76 % des participations du Compartiment, à savoir respectivement 27,80 %, 26,00 % et 22,40 %. Plus de 71 % de ces avoirs avaient une échéance de liquidation à moins de trois mois, dont 25 % une échéance de liquidation à un jour. Le Compartiment a maintenu ses objectifs de liquidité et de préservation du capital tout au long de la Période considérée.

Les principales contributions positives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Le portefeuille a été investi dans des billets de trésorerie adossés à des actifs (environ 16 % de participations), d'où une prime de rendement renforcée.
- La poursuite du cycle de relèvement des taux de la Fed a entraîné une augmentation des taux à court terme, après la période de taux bas, voire proches de zéro, observée ces deux dernières années.
- Compte tenu de la confiance des marchés, la durée a été augmentée (WAM augmentée de 38 jours), ce qui a fait remonter les rendements par rapport aux bons à un mois.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

Synthèse (suite)

Les principales contributions négatives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Les liquidités excédentaires sur les marchés ont été déposées auprès des banques centrales.

31 décembre 2023

	Période considérée	Depuis le lancement	Date de lancement
	(%)	(% par an)	
Compartiment	5,44	2,36	26 mars 1997
Indice de référence	5,13	2,15	

La performance indiquée est annualisée et brute de commissions.

Indice de référence – FTSE 1Month US Treasury Bill.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

Rapport du Gestionnaire d'investissement pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à maintenir une forte liquidité, à garantir le capital et la stabilité du principal exprimé dans la Devise de référence du Compartiment et, parallèlement à ces objectifs, à générer un revenu courant, et prévoit de fournir un rendement conforme aux taux du marché monétaire. L'indice de référence du Compartiment est le SONIA Compounded Index (l'« Indice »).

Performance

Pour la Période considérée, le rendement brut total du Compartiment a été de 4,81 % et celui de l'Indice a été de 4,69 %. Au cours de la Période considérée, le Compartiment a répliqué l'Indice conformément aux prévisions tout en respectant les lignes directrices d'investissement.

Analyse de marché

Au cours de la période considérée, les regards se sont principalement tournés vers les données économiques et plus particulièrement, vers l'inflation. Le Comité de politique monétaire (« CPM ») de la Banque d'Angleterre (« BoE ») a confirmé que toute décision concernant les taux d'intérêt dépendrait des données et qu'il maintenait son engagement à faire revenir l'inflation vers son objectif de 2,00 %.

Sur l'ensemble de l'année, l'inflation globale a reculé. En passant de 10,10 % en janvier à 3,90 % en novembre, elle a battu les projections de la BoE, qui tablait sur 4,60 %. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement de l'inflation alimentaire en sont les principales causes. En mai, l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) a battu un record vieux de 31 ans, avec 7,10 %, puis elle est redescendue à 5,10 % en novembre. L'évolution trimestrielle du PIB s'est montrée modérée sur l'année. L'indice des directeurs d'achats (le « PMI ») a enregistré des résultats mitigés : de 47,80 en janvier, il est passé à 52,80 en juin (tout nombre supérieur à 50 indiquant une croissance). Par la suite, il est redescendu sous la barre des 50 en août avant de remonter à nouveau au-dessus de ce seuil en novembre et de s'établir à 51,70 en décembre. Le taux de chômage a grimpé de 3,70 % en janvier à 4,20 % en octobre. Même si la croissance des salaires dans le secteur privé, l'indicateur suivi par la BoE, a chuté, elle est restée relativement solide, avec 6,40 % en octobre.

La BoE a relevé son taux de base lors de chacune de ses réunions au cours du premier semestre. La volatilité des taux implicites du marché a perduré, notamment après le relèvement surprise de 50 pb décidé à la réunion du CPM de juin. Le taux implicite maximum a atteint la fourchette de 6,00 % à 6,25 %. Le taux de base a de nouveau été augmenté en août, à 5,25 %. Alors que l'inflation continuait de ralentir, le doute planait concernant une hausse ou une baisse des taux d'intérêt à l'occasion de la réunion de septembre. Le choix de la BoE de ne pas toucher au taux de base a calmé la volatilité des marchés monétaires, ceux-ci y voyant le sommet du cycle de hausses. Compte tenu de l'amélioration continue des données économiques, l'évolution de la courbe des taux de la livre sterling a été moins rapide. La BoE a maintenu le taux de base à 5,25 % pendant le reste de l'année. Les risques d'augmentation alimentaient encore quelques inquiétudes en raison d'une inflation salariale persistante et d'une forte hausse des prix dans les services. La banque centrale n'a pas adouci son discours en décembre afin de contrer les attentes du marché concernant une rapide baisse des taux d'intérêt.

Synthèse

Les actifs sous gestion ont démarré l'année à 3,9 milliards de GBP et l'ont terminée à 5,1 milliards de GBP. La WAM du Compartiment, qui mesure la sensibilité aux taux d'intérêt, s'est inscrite dans une fourchette comprise entre 23 et 45 jours tandis que la WAL, qui reflète le risque de crédit, a fluctué entre 33 et 76 jours. Les taux du marché monétaire sont restés volatils compte tenu des incertitudes portant sur les hausses de taux d'intérêt. Au cours de cette période, les investissements ont généralement affiché une durée courte à l'approche des réunions du CPM. Ce choix permettait également de prendre rapidement en compte toute variation du taux directeur dans la gestion du Compartiment. Le Compartiment a augmenté la durée à l'aide d'investissements sélectionnés par les échéances de trois à six mois afin de verrouiller des rendements plus élevés. Il a conservé une large part de positions à durée courte en prévision des réunions de novembre et décembre du CPM. À l'approche de la fin de l'année, il a maintenu des marges de liquidité élevées.

Les exigences de liquidité du Compartiment, que ce soit à un jour ou hebdomadaires, sont restées à tout moment largement supérieures aux exigences minimales. La liquidité du Compartiment a été assurée par une combinaison de titres d'État et supranationaux, de contrats de pension sur les Gilts et de dépôts bancaires.

Les principales contributions positives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Dans un contexte de hausse des taux, ces investissements de durée courte nous ont permis de prendre rapidement en compte toute variation du taux directeur dans la gestion du rendement du Compartiment.
- Alors que les taux d'intérêt semblaient proches de leur maximum, une sélection d'investissements dans la fourchette d'échéances à 3 mois a généré des rendements favorables, compte tenu des attentes concernant les hausses de taux.
- Une fois les taux d'intérêt maintenus au même niveau, la durée du Compartiment a augmenté pour verrouiller les rendements supérieurs.
- Les titres d'entreprise et les billets de trésorerie adossés à des actifs nous ont offert une prime de rendement plus élevée et des options à durée plus courte par rapport aux titres émis par des établissements financiers.
- Les investissements dans des agences et des organisations quasi gouvernementales ont fourni davantage de liquidité et des rendements plus intéressants que les bons du Trésor britannique.
- Le nombre croissant de contreparties offrant des prises en pension de gilts nous a fourni une capacité de liquidité supplémentaire.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (suite)

Synthèse (suite)

Les principales contributions négatives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- L'incertitude entourant l'ampleur des hausses de taux d'intérêt et l'atteinte d'un pic, qui nous a conduits à conserver un portefeuille de courte durée.
- Le peu d'opportunités offertes pour accroître la durée des actifs compte tenu de la volatilité résultant des prévisions en matière de taux d'intérêt et de l'existence d'un risque de baisse de la valeur de marché.
- Les contraintes de bilan des contreparties en fin de trimestre et semestre, qui se sont traduites par une baisse du nombre des demandeurs de liquidité et de donneurs de garantie.

31 Décembre 2023

	Période considérée	Depuis le lancement	Date de lancement
	(%)	(% par an)	
Compartiment	4,81	2,16	28 février 1997
Indice de référence	4,69	1,97	

La performance indiquée est annualisée et brute de commissions.

Indice de référence – SONIA Compounded Index.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à maintenir une forte liquidité, à garantir le capital et la stabilité du principal exprimé dans la Devise de référence du Compartiment et, parallèlement à ces objectifs, à générer un revenu courant, et à fournir un rendement conforme aux taux du marché monétaire. L'indice de référence du Compartiment est le Bloomberg Xestron Index (l'« Indice »).

Performance

Pour la Période considérée, le rendement total du Compartiment a été de 3,35 % et celui de l'Indice a été de 3,20 %. Au cours de la Période considérée, le Compartiment a répliqué l'Indice conformément aux prévisions tout en respectant les lignes directrices d'investissement.

Analyse de marché

Les marchés ont ouvert l'année 2023 les yeux rivés sur les données économiques, en particulier l'inflation. Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (« BCE ») avait pour objectif premier le retour de l'inflation dans la cible de 2,00 %. Chaque réunion de la BCE a ainsi donné lieu à un relèvement des taux d'intérêt jusqu'à celle de septembre incluse, ce qui a porté le taux de dépôt à 4,00 %, le niveau auquel il a été maintenu. L'inflation globale a reflué, passant de 8,60 % en janvier à 2,40 % en novembre, en raison du ralentissement de la hausse des prix dans l'énergie et l'alimentation. En mai, l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) a atteint un sommet à 5,70 %, puis elle est redescendue à 3,60 % en novembre. Les données économiques ont montré que le resserrement de la politique monétaire avait ralenti l'activité, ce qui a affecté la croissance du PIB sur l'année. L'Indice des directeurs d'achat s'est avéré plus positif au premier semestre, mais il est passé sous la barre des 50 au cours des six mois suivants et affichait 47 en décembre, nombre qui suggère une contraction de l'économie. Le taux de chômage est resté relativement stable, tandis que la croissance des salaires était encore solide.

La BCE a choisi d'adapter son approche aux données et, au cours du premier semestre, ses prévisions annonçaient une inflation trop forte qui allait probablement demeurer excessive sur une période trop prolongée. Après sa réunion du mois de juillet, l'institution considérait que les perspectives économiques étaient, dans l'ensemble, équilibrées et que l'activité montrait des signes de ralentissement. Néanmoins, elle insistait sur le fait que les taux resteraient élevés encore longtemps et pourraient même être augmentés si les chiffres de l'inflation l'imposaient. À l'issue de la réunion de décembre, elle a clairement reculé face aux attentes du marché concernant une baisse précoce des taux d'intérêt, compte tenu des « pressions sur les prix intérieurs encore élevées ». À la fin de l'année, le marché tablait sur une baisse des taux à partir de mars 2024, avec un taux implicite de 3,74 %.

Synthèse

Les actifs sous gestion s'élevaient à 6,7 milliards d'EUR en début de période et l'ont terminée à 6,9 milliards d'EUR. La mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt du Compartiment est restée relativement stable compte tenu de la volatilité de marché générée par les attentes concernant les taux d'intérêt. Elle a tout de même augmenté lorsque la BCE a commencé à stabiliser les taux. La WAM s'élevait en moyenne à 20 jours au cours du premier semestre 2023 avant de grimper jusqu'à une moyenne de 39 jours en décembre. La WAL, qui reflète le risque de crédit, a elle aussi augmenté, passant d'une moyenne de 41 jours en janvier à 47 jours de moyenne en juin puis à 57 jours de moyenne à la fin du mois de décembre. Compte tenu des hausses de taux anticipées mais de l'incertitude entourant leur ampleur, pendant la majeure partie de l'année, nous nous sommes concentrés sur les titres d'émetteurs de qualité élevée et généralement sur les échéances allant d'un à trois mois. Cette approche nous a permis de prendre rapidement en compte toute variation des taux directeurs dans la gestion du Compartiment. Quand la décision du maintien du taux de dépôt est tombée, nous nous sommes orientés vers les titres à trois mois, en y ajoutant quelques investissements sélectionnés à plus longue échéance à l'amorce de 2024. Nous avons acquis des titres à taux flottant indexés sur l'€STR à un jour compte tenu d'écart relativement intéressants et à des fins de diversification. Ce type d'actifs est moins sensible aux taux d'intérêt étant donné que leur coupon est redéfini à chaque hausse de taux. Les billets de trésorerie adossés à des actifs ont encore généré des rendements intéressants. Nous avons maintenu notre allocation en faveur de titres provenant d'émetteurs souverains, d'agences gouvernementales ou garantis par un État, gage d'une qualité de crédit supérieure et de liquidité. Les fins de trimestre ont été difficiles, sans pour autant être ingérables. Les fournisseurs de garanties et les établissements de dépôts bancaires ont allégé leurs exigences, alors que les effets de la contraction des bilans et des dispositions réglementaires ont commencé à se faire sentir.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)

Synthèse (suite)

Les principales contributions positives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Les courbes des taux du marché monétaire et de l'Euribor ont progressé sur les neuf premiers mois de la période considérée.
- Dans un contexte de hausse des taux, ces investissements de durée courte nous ont permis de prendre rapidement en compte toute variation du taux directeur dans la gestion du rendement du Compartiment.
- Alors que les taux d'intérêt semblaient proches de leur maximum, une sélection d'investissements dans la fourchette d'échéances à 3 mois a généré des rendements favorables, compte tenu des attentes concernant les hausses de taux.
- Une fois les taux d'intérêt maintenus au même niveau, la durée du Compartiment a augmenté pour verrouiller les rendements supérieurs.
- Les investissements à taux flottant nous ont permis d'atténuer l'incertitude entourant l'ampleur des hausses de taux d'intérêt.
- Les titres d'entreprise et les billets de trésorerie adossés à des actifs nous ont offert une prime de rendement plus élevée et des options à durée courte.
- Les contreparties/émetteurs se sont engagés à offrir des produits à courte échéance, en réponse à notre demande accrue pour des termes plus courts.
- Les titres émis par des agences et des organisations quasi gouvernementales nous ont apporté davantage de liquidité et des rendements plus intéressants que les bons du Trésor en euros.

Les principales contributions négatives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- L'incertitude entourant l'ampleur des hausses de taux d'intérêt de la BCE nous a conduits à conserver un portefeuille de courte durée.
- Les taux de dépôts bancaires qui se sont échangés à des niveaux inférieurs au taux de dépôt de la BCE, compte tenu de l'excès de liquidité dans le marché.
- La réduction du nombre de preneurs de liquidités ou de fournisseurs de garanties en fin de mois/de trimestre sous l'effet des contractions de bilans et des exigences réglementaires.

31 Décembre 2023

	Période considérée	Depuis le lancement	Date de lancement
	(%)	(% par an)	
Compartiment	3,35	1,23	30 juillet 2001
Indice de référence	3,20	1,04	

La performance indiquée est annualisée et brute de commissions.

Indice de référence – Bloomberg Xestron Index.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à réaliser un rendement excédentaire par rapport à ceux des marchés monétaires en EUR sur une période glissante de trois ans, en investissant dans un portefeuille diversifié de créances et d'instruments liés à des créances de qualité *investment grade*. L'indice de référence du Compartiment est le Bloomberg Xestron Index (l'« Indice »).

Performance

Pour la Période considérée, le rendement total du Compartiment a été de 3,40 % et celui de l'Indice a été de 3,20 %. Au cours de la Période considérée, le Compartiment a répliqué l'Indice conformément aux prévisions tout en respectant les lignes directrices d'investissement.

Analyse de marché

Les marchés ont ouvert l'année 2023 les yeux rivés sur les données économiques, en particulier l'inflation. Le Conseil des gouverneurs de la BCE avait pour objectif premier le retour de l'inflation dans la cible de 2,00 %. Chaque réunion de la BCE a ainsi donné lieu à un relèvement des taux d'intérêt jusqu'à celle de septembre incluse, ce qui a porté le taux de dépôt à 4,00 %, niveau auquel il a été maintenu. L'inflation globale a reflué, passant de 8,60 % en janvier à 2,40 % en novembre, en raison du ralentissement de la hausse des prix dans l'énergie et l'alimentation. En mai, l'inflation sous-jacente (qui exclut l'énergie et l'alimentation) a atteint un sommet à 5,70 %, puis elle est redescendue à 3,60 % en novembre. Les données économiques ont montré que le resserrement de la politique monétaire avait ralenti l'activité, ce qui a affecté la croissance du PIB sur l'année. L'Indice des directeurs d'achat s'est avéré plus positif au premier semestre, mais il est passé sous la barre des 50 au cours des six mois suivants et affichait 47 en décembre, chiffre qui suggère une contraction de l'économie. Le taux de chômage est resté relativement stable, tandis que la croissance des salaires était encore solide.

La BCE a choisi d'adapter son approche aux données et, au cours du premier semestre, ses prévisions annonçaient une inflation trop forte qui allait probablement demeurer excessive sur une période trop prolongée. Après sa réunion du mois de juillet, l'institution considérait que les perspectives économiques étaient, dans l'ensemble, équilibrées et que l'activité montrait des signes de ralentissement. Néanmoins, elle insistait sur le fait que les taux resteraient élevés encore longtemps et pourraient même être augmentés si les chiffres de l'inflation l'imposaient. À l'issue de la réunion de décembre, elle a clairement reculé face aux attentes du marché concernant une baisse précoce des taux d'intérêt, compte tenu des « pressions sur les prix intérieurs encore élevées ». À la fin de l'année, le marché tablait sur une baisse des taux à partir de mars 2024, avec un taux implicite de 3,74 %.

Synthèse

Le début de l'année 2023 a été marqué par un contexte de hausse des taux d'intérêt. L'incertitude sur le marché concernant l'ampleur des prochains relèvements et le taux maximum final a dicté les investissements du Compartiment. Le Compartiment a conservé une duration courte et effectué ses investissements autour de chaque date de réunion de la BCE. Sa souplesse lui a permis de se fixer un nouvel horizon d'investissement une fois le raisonnement de la BCE éclairci et, par ailleurs, de prendre rapidement en compte toute variation des taux directeurs pour son rendement. Les mois passant, la volatilité des taux implicites du marché s'est maintenue compte tenu de l'incertitude concernant la possibilité de nouvelles hausses de taux. Les investissements sur une fourchette d'échéances à trois mois ont généré des rendements positifs au regard des attentes concernant les augmentations des taux d'intérêt. À l'approche de la réunion de la BCE du 14 septembre, le marché ne savait pas si les taux allaient monter ou descendre. Au bout du compte, la BCE a effectivement relevé les taux, à un niveau qui s'est avéré être leur point haut. Les taux implicites du marché se sont stabilisés et nous avons augmenté la duration du Compartiment. Nous avons sélectionné des investissements dans des échéances allant jusqu'à 12 mois, mais la majorité est restée fixée autour des trois mois. La duration a légèrement baissé en décembre dans l'optique du positionnement en liquidités à la fin de l'année. Elle était tout de même près de deux fois plus longue qu'au cours du premier semestre.

Les actifs sous gestion du Compartiment sont passés de 288 millions d'EUR en début d'exercice à 297 millions d'EUR à la fin de l'exercice. La WAM, qui mesure la sensibilité aux taux d'intérêt, a commencé la période à 40 jours et clôturé le mois de décembre à 83 jours. De la même manière, la WAL, qui reflète le risque de crédit, a commencé la période à 69 jours et clôturé le mois de juin à 102 jours. Le Compartiment a conservé un profil de crédit élevé et des exigences de liquidités à un jour comme à une semaine à tout moment supérieures aux niveaux réglementaires.

Les principales contributions positives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Les courbes des taux du marché monétaire et de l'Euribor ont progressé sur les neuf premiers mois de l'année.
- Ces investissements de courte duration nous ont permis de prendre rapidement en compte toute variation du taux directeur dans la gestion du rendement du Compartiment.
- Alors que les taux d'intérêt semblaient proches de leur maximum, des investissements dans la fourchette d'échéances à trois mois ont été ajoutés et ont généré des rendements favorables compte tenu des attentes concernant les hausses de taux.
- Une fois le pic des taux d'intérêt atteint, la duration du Compartiment a augmenté pour verrouiller les rendements supérieurs.
- Les billets de trésorerie adossés à des actifs ont apporté un rendement supplémentaire par rapport aux titres de même profil d'échéance.
- Achats de titres à court terme notés A2/P2 d'établissements financiers et d'entreprises qui renforcent le rendement et la diversification des positions.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund (suite)

Synthèse (suite)

Les principales contributions négatives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- L'incertitude entourant l'ampleur des hausses de taux d'intérêt de la BCE nous a conduits à conserver un portefeuille de courte durée.
- Absence d'obligations secondaires offrant de la valeur d'une échéance supérieure à 12 mois.
- Absence d'obligations nouvellement émises éligibles du Compartiment assorties d'une échéance supérieure à 12 mois.

31 Décembre 2023

	Période considérée	Depuis le lancement	Date de lancement
	(%)	(% par an)	
Compartiment	3,40	0,83	31 jan. 2008
Indice de référence	3,20	0,62	

La performance indiquée est annualisée et brute de commissions.

Indice de référence – Bloomberg Xestron Index.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à maintenir une forte liquidité, à garantir le capital et la stabilité du principal exprimé dans la Devise de référence du Compartiment et, parallèlement à ces objectifs, à générer un revenu courant, et prévoit de fournir un rendement conforme aux taux du marché monétaire. L'indice de référence du Compartiment est l'ICE BofAML US 3 Month Treasury Bill (l'« Indice »).

Performance

Pour la Période considérée, le rendement brut total du Compartiment a été de 5,19 % et celui de l'Indice a été de 5,01 %. Au cours de la Période considérée, le Compartiment a répliqué l'Indice conformément aux prévisions tout en respectant les lignes directrices d'investissement.

Analyse de marché

Afin de calmer une inflation persistante et une économie en surchauffe, la Fed a mis fin à sa précédente politique d'assouplissement en 2022 pour se lancer dans un cycle agressif de hausses de taux. La Fed a relevé les taux d'intérêt d'un total de 5,25 points de pourcentage au cours des deux dernières années. La forte augmentation des rendements provoquée par ce retournement de politique a bénéficié aux marchés liquides, qui avaient affiché des taux extrêmement bas au cours des années précédentes.

Les rendements des bons du Trésor ont reculé en mars et en avril, au plus fort de la crise bancaire. Plusieurs banques régionales américaines et Credit Suisse ont alors vu leurs notations dégradées par les agences, avant de faire défaut ou d'être rachetées par des établissements bancaires de plus grande envergure. L'incident a suscité une vive émotion sur les marchés mondiaux, les investisseurs craignant une contagion à d'autres pans de l'économie mondiale. Ils se sont alors rués sur les actifs refuges, faisant ainsi pression à la baisse sur les rendements. En définitive, la crise bancaire ne s'est pas propagée et la volatilité du marché s'est apaisée dès le mois d'avril.

Cette dernière est réapparue à peine un mois plus tard, en mai, alors que les États-Unis approchaient du seuil de plafonnement de leur dette, problème qui, depuis, a été résolu. Tout à leurs spéculations sur la date à laquelle ce plafond serait atteint et craignant que les États-Unis ne fassent défaut, les traders ont fait dégringoler les bons du Trésor. Les rendements à un mois et trois mois ont atteint des pics respectifs de 5,71 % et 5,40 %. Immédiatement après la conclusion du nouvel accord, le Trésor américain a augmenté ses émissions de bons dans l'espoir de renflouer le bilan de sa comptabilité générale mis à mal par l'adoption de mesures exceptionnelles pendant la période. À partir de juin, l'encours de la dette en bons du Trésor a été augmenté de 1 700 milliards d'USD, ce qui a réduit leurs cours par rapport aux contrats de pension à un jour et entraîné une tendance généralisée à l'allongement de la durée dans les fonds monétaires.

Synthèse

À la fin de la période considérée, les actifs sous gestion étaient de 2,5 milliards d'USD, près du double de leur niveau au début de l'année. À la fin de l'exercice, la WAM, qui mesure la sensibilité aux taux d'intérêt, se situait autour de 40 jours pour le Compartiment, soit une forte hausse par rapport aux 2 jours enregistrés au début de l'année. La composition du Compartiment a nettement changé depuis le 31 décembre, où il détenait 1,2 % en bons du Trésor américain et 98,80 % en contrats de pension. À la fin de la Période considérée, le Compartiment détenait 48,80 % de ses participations en contrats de pension et 51,20 % en bons du Trésor américain. Le Compartiment a maintenu ses objectifs de liquidité et de préservation du capital tout au long de la Période considérée.

Les principales contributions positives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- La poursuite du cycle de relèvement des taux de la Fed a entraîné une forte hausse des taux à court terme, au sortir des rendements faibles, voire proches de zéro, observés ces deux dernières années.
- L'investissement dans des contrats de pension à un jour ainsi que dans des bons à échéance plus longue (supérieure à 1 mois) a fait grimper la WAM.
- L'allongement de la durée du portefeuille (WAM augmentée de 38 jours) a fait remonter les rendements par rapport aux bons à un mois.

Rapport du Gestionnaire d'investissement

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund (suite)

Synthèse (suite)

Les principales contributions négatives à la performance du Compartiment ont été les suivantes :

- Les liquidités excédentaires sur les marchés ont été déposées auprès des banques centrales.

31 Décembre 2023

	Période considérée	Depuis le lancement	Date de lancement
	(%)	(% par an)	
Compartiment	5,19	1,84	12 juin 2017
Indice de référence	5,01	1,81	

La performance indiquée est annualisée et brute de commissions.

Indice de référence – ICE BofAML US 3 Month Treasury Bill.

La performance passée ne saurait garantir les résultats futurs.

Rapport des Administrateurs

Les Administrateurs vous présentent le rapport annuel de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs ont la responsabilité de préparer le Rapport des Administrateurs et les états financiers conformément au droit irlandais.

Le droit irlandais exige que les Administrateurs préparent des états financiers pour chaque exercice concerné. Aux termes de la loi, les Administrateurs ont préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « Normes IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne (l'UE).

En vertu du droit irlandais, les Administrateurs ne sauraient approuver les états financiers sous réserve qu'ils répondent à l'obligation de présenter un état fidèle et réel des actifs, des passifs et de la situation financière de la Société à la clôture de l'exercice financier, ainsi que des profits et pertes de la Société pour l'exercice financier.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, les Administrateurs sont ainsi tenus :

- de sélectionner des méthodes comptables appropriées et de les appliquer de manière systématique ;
- d'exprimer leur avis et de présenter des estimations raisonnables et prudentes ;
- de préciser si les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS et de s'assurer qu'ils présentent les informations complémentaires requises au titre du *Companies Act* de 2014 ; et
- de préparer des états financiers sur la base du principe de la continuité d'exploitation, sauf s'il n'est pas raisonnable de considérer que la Société poursuivra ses activités.

Les Administrateurs sont chargés de la tenue de livres comptables appropriés suffisamment précis pour :

- correctement enregistrer et justifier les transactions de la Société ;
- permettre de déterminer, à tout moment et avec précision raisonnable, les actifs, les passifs, la situation financière ainsi que les profits et pertes de la Société ; et
- permettre aux Administrateurs de garantir que les états financiers sont bien conformes au *Companies Act* de 2014 et permettre la vérification de ces états financiers.

Les Administrateurs sont responsables de l'intégrité des actifs de la Société. À cet égard, ils ont confié les actifs de la Société à State Street Custodial Services (Ireland) Limited (le « Dépositaire ») qui a été nommé Dépositaire de la Société conformément aux conditions d'un Contrat de dépositaire. Les Administrateurs sont aussi tenus de prendre les mesures nécessaires à la prévention et à la détection des fraudes et de toute autre irrégularité.

Les états financiers sont publiés sur le site www.ssga.com. Les Administrateurs, ainsi que le Gestionnaire d'investissement, sont responsables de l'actualisation et de l'intégrité des informations financières publiées sur ce site Internet. La législation de la République d'Irlande régissant la préparation et la diffusion des états financiers peut différer des législations des autres juridictions.

Informations d'audit pertinentes

Les Administrateurs ont mis en place un cadre de travail afin de s'assurer que les commissaires aux comptes de la Société ont reçu toutes les informations d'audit pertinentes dont ils avaient connaissance.

Registres comptables

Les Administrateurs veillent au respect de l'obligation de la Société de tenir des registres comptables adéquats en désignant des personnes compétentes en charge de cette tâche. Les registres comptables sont conservés auprès de State Street Fund Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 HD32, Irlande.

Évaluation de l'activité et évolutions futures

La Société est une société d'investissement à capital variable autorisée par la Banque centrale d'Irlande. La nature de l'activité de la Société n'a subi aucune modification au cours de l'exercice financier.

Les objectifs d'investissement des Compartiments sont exposés dans l'Historique de la Société. Les actifs sous gestion de la Société se sont accrus, passant de 27 163 136 957 GBP à 36 749 572 031 GBP pendant l'exercice financier. Le rapport du Gestionnaire d'investissement contient une analyse du marché ainsi qu'un commentaire sur le Compartiment et ses perspectives.

Société de gestion

La Société a nommé State Street Global Advisors Europe Limited pour assurer la gestion quotidienne de ses activités, et ce sous la supervision globale du Conseil. La Société de gestion est chargée de gérer les placements des actifs de la Société, d'administrer cette dernière et de mettre en œuvre la politique de distribution et de commercialisation de la Société et des Compartiments.

Rapport des Administrateurs (suite)

Objectifs et politiques de gestion des risques

Les principaux risques liés aux instruments financiers de la Société sont le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit. Les risques non financiers comprennent le risque de gestion, le risque géopolitique et de perturbation du marché, le risque lié aux matières premières, le risque de concentration et le risque de conflits d'intérêts. Pour plus d'informations sur les objectifs et les politiques de gestion des risques, veuillez vous reporter à la Note 13 des présents états financiers ainsi qu'au Prospectus et aux Suppléments de la Société.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Généralités

La Société est tenue de se conformer aux prescriptions du *Companies Act* de 2014 (le « *Companies Act* ») et des Réglementations OPCVM s'appliquant à la Société.

La réglementation des Communautés européennes (directive 2006/46/CE) (articles 450 de 2009 et 83 de 2010) (la « Réglementation ») exige qu'une déclaration de gouvernance d'entreprise soit incluse dans le Rapport des Administrateurs.

La Société est soumise aux pratiques de gouvernance imposées par :

Le *Companies Act* de 2014, lequel est consultable au siège social de la Société et peut aussi être obtenu à l'adresse suivante : <http://www.irishstatutebook.ie> ;

Les Statuts constitutifs de la Société, lesquels sont disponibles pour consultation au siège social de la Société et au registre du commerce en Irlande ; et

La Réglementation OPCVM et les Notes d'orientation de la Banque centrale, qui peuvent être obtenues sur le site Internet de la Banque centrale à l'adresse <https://www.centralbank.ie/regulation/industry-market-sectors/funds/ucits> et sont disponibles pour consultation au siège social de la Société.

Au 14 décembre 2011, l'Irish Funds (l'« IF »), anciennement nommée l'Irish Funds Industry Association (l'« IFIA »), a publié un code de gouvernance d'entreprise (le « Code IF ») qui peut être volontairement adopté par les organismes de placement collectif autorisés en Irlande. Le Code IF est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 avec une période de transition de douze mois jusqu'au 1^{er} janvier 2013. Il est à noter que le code IF reflète les pratiques de gouvernance d'entreprise qui sont imposées aux organismes de placement collectif autorisés en Irlande et mentionnées ci-dessus. En cas d'adoption volontaire du Code IF, les déclarations publiées dans le Rapport des Administrateurs peuvent alors y faire référence, conformément aux dispositions des Réglementations.

Le 27 novembre 2012, le Conseil d'administration (le « Conseil d'administration ») a volontairement adopté le Code IF pour les organismes de placement collectif domiciliés en Irlande, afin que ledit code devienne le code de gouvernance d'entreprise de la Société à compter du 1^{er} janvier 2013.

Relations avec les actionnaires

La convocation et la tenue des assemblées générales des actionnaires sont régies par les Statuts constitutifs de la Société et par le *Companies Act*. Bien que le Conseil d'administration puisse à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société, les Administrateurs sont tenus de convoquer la première assemblée générale annuelle de la Société dans les dix-huit mois suivant la date de constitution et, par la suite, dans les quinze mois suivant la date d'assemblée générale antérieure, sous réserve qu'une assemblée générale annuelle soit tenue dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice financier de la Société.

Toute assemblée générale annuelle ou toute assemblée convoquée pour le vote d'une résolution spéciale doit être notifiée aux actionnaires avec un préavis d'au moins vingt-et-un jours francs et dans le cas de toute autre assemblée générale, un préavis de quatorze jours doit s'appliquer, à moins que les commissaires aux comptes et l'ensemble des actionnaires de la Société habilités à assister et voter à l'assemblée acceptent un préavis plus court. La présence de deux actionnaires, soit en personne soit par procuration, constitue un quorum à une assemblée générale. Le capital social de la Société est divisé en différentes catégories d'actions et le *Companies Act* ainsi que les Statuts constitutifs prévoient que le quorum d'une assemblée générale convoquée pour examiner toute modification des droits attachés à une catégorie d'actions est de deux actionnaires ou plus, présents en personne ou représentés aux termes d'une procuration, détenant ou représentant par procuration au moins un tiers des actions en circulation de la catégorie correspondante.

Tout porteur d'actions de participation ou d'actions sans droits de participation, présent en personne ou par procuration et qui vote à main levée, est autorisé à un vote unique. Lors d'un scrutin, tout porteur d'actions de participation, présent en personne ou par procuration, est autorisé à un vote unique au titre de chaque action qu'il détient, et chaque porteur d'actions sans droits de participation est autorisé à un vote unique au titre de toutes les actions sans droit de participation qu'il détient. Lors de toute assemblée générale de la Société, une résolution soumise au vote de l'assemblée est votée à main levée à moins que, préalablement à, ou au moment de la déclaration du résultat du vote à main levée, un scrutin ne soit demandé par le président de l'assemblée générale ou par au moins cinq membres ou actionnaires présents, en personne ou par procuration, ayant droit de vote à ladite assemblée, ou par tout porteur ou tous porteurs d'actions de participation présents, en personne ou par procuration, représentant au moins un dixième des actions en circulation ayant le droit de vote à ladite assemblée.

Rapport des Administrateurs (suite)

Déclaration de gouvernance d'entreprise (suite)

Relations avec les actionnaires (suite)

Les actionnaires peuvent décider d'adopter une résolution ordinaire ou une résolution spéciale en assemblée générale. Une résolution faite par écrit et signée par tous les actionnaires et les porteurs d'actions sans droit de participation pour l'heure habilités à assister à une assemblée générale de la Société et à voter ladite résolution, sera également valide et effective à toutes fins comme si la résolution avait été proposée à une assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue. Une résolution ordinaire de la Société (ou des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'actions spécifique) requiert la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires votant, en personne ou par procuration, à l'assemblée à laquelle la résolution est proposée. Une résolution spéciale de la Société (ou des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'actions spécifique) requiert une majorité d'au moins 75 % des actionnaires présents, en personne ou par procuration et votant en assemblée générale, y compris pour adopter une résolution visant à modifier les Statuts constitutifs.

Composition et activités du Conseil d'administration

Conformément au *Companies Act* et aux Statuts constitutifs, sous réserve qu'il n'en soit décidé autrement par résolution ordinaire de la Société en assemblée générale, le nombre d'Administrateurs ne saurait être inférieur à deux ni supérieur à douze. Le conseil est actuellement composé de trois Administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants. Les informations concernant les Administrateurs actuels sont présentées ci-dessous sous le titre « Administrateurs ».

L'activité de la Société est gérée par les Administrateurs, lesquels exercent l'ensemble des pouvoirs et attributions de la Société qui requièrent d'être exercés par la Société en assemblée générale au titre des dispositions du *Companies Act* ou des Statuts de la Société.

Le Conseil d'administration est responsable de la direction générale et de la stratégie de la Société et à cette fin il se réserve le pouvoir de déterminer ses objectifs à moyen et à long terme, d'examiner la performance de sa gestion, de revoir sa structure organisationnelle et de définir ses besoins financiers dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette responsabilité, le Conseil d'administration se réunit quatre fois par an pour passer en revue l'activité de la Société, régler les problèmes d'importance stratégique et écouter le rapport de l'Agent administratif, du Dépositaire et du Gestionnaire d'investissement. Un Administrateur peut toutefois convoquer à tout moment une assemblée des Administrateurs et le secrétaire de la Société le fera également chaque fois qu'un Administrateur le demandera. Par ailleurs, des assemblées ponctuelles, en dehors des quatre réunions habituelles des Administrateurs, sont convoquées si besoin.

Les questions soulevées lors de chaque assemblée des Administrateurs sont déterminées par le président de l'assemblée. En cas d'égalité des votes, le président de l'assemblée au cours de laquelle le vote à main levée a lieu, ou au cours de laquelle le scrutin est demandé, sera autorisé à un second vote. Le quorum nécessaire à la conduite des opérations lors d'une réunion des Administrateurs est de deux Administrateurs.

Déclaration de conformité des Administrateurs

Conformément à la Section 225 du *Companies Act* de 2014, les Administrateurs :

- (a) reconnaissent qu'ils ont la responsabilité d'assurer la conformité de la Société à ses obligations ; et
- (b) confirment que :
 - i) une déclaration de politique de conformité a été préparée énonçant les politiques de la Société (qui, de l'avis des Administrateurs, sont appropriées pour la Société) afin d'assurer le respect par la société de ses obligations pertinentes ;
 - ii) une structure adéquate est en place, qui, de l'avis des Administrateurs, est conçue pour assurer le respect à tous égards importants des obligations pertinentes de la Société ; et
 - iii) une procédure de révision annuelle a été mise en place pour passer en revue les obligations pertinentes de la Société et s'assurer qu'une structure est en place pour se conformer à ces obligations.

Résultats et dividendes

Les résultats et les dividendes de l'exercice financier figurent dans l'État du résultat global.

Événements intervenus au cours de l'exercice financier

Veillez vous référer à la Note 22 dans les notes associées aux états financiers.

Événements survenus depuis la clôture de l'exercice financier

Veillez vous référer à la Note 23 dans les notes associées aux états financiers.

Rapport des Administrateurs (suite)

Administrateurs

Les noms des personnes ayant exercé la fonction d'Administrateur au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 sont listés ci-dessous. Sauf indication contraire, les Administrateurs ont exercé leurs fonctions pendant toute la durée de l'exercice :

Tom Finlay (irlandais)* (démissionnaire au 29 septembre 2023)
Patrick J. Riley* (américain) (démissionnaire au 16 mars 2023)
Barbara Healy* (irlandaise)
Rebecca Bridger (britannique)
Tom Coghlan* (irlandais) (nommé le 29 août 2023)

* Administrateur indépendant.

Tous les Administrateurs sont des Administrateurs non exécutifs.

Les honoraires des Administrateurs indépendants se sont élevés à 83 160 GBP pour l'exercice financier (31 décembre 2022 : 103 709 GBP) et le montant dû aux Administrateurs à la clôture de l'exercice financier était de 12 216 GBP (31 décembre 2022 : 9 340 GBP).

Intérêts des Administrateurs et du Secrétaire

Le Conseil d'administration n'a connaissance d'aucune participation détenue dans la Société par un Administrateur ou par le Secrétaire au cours de l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2022.

Dons politiques

Il n'y a pas eu de dons politiques au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 ou le 31 décembre 2022.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers, ont indiqué leur volonté de rester en fonction conformément à la Section 382(2) du *Companies Act* de 2014.

Comité d'audit

Le 26 février 1998, un comité d'audit a été formé. Tom Finlay (démissionnaire au 29 septembre 2023), Patrick Riley (jusqu'à sa démission au 16 mars 2023), Barbara Healy (démissionnaire de son poste de Présidente du Comité d'audit à effet du 29 août 2023), Rebecca Bridger et Tom Coghlan (nommé Administrateur de la Société et Président du Comité d'audit à effet du 29 août 2023) siègent au comité. La supervision générale du reporting financier, des commissaires aux comptes externes et les responsabilités du reporting leur ont été confiées. Le comité d'audit se réunit au moins une fois par an à des moments appropriés du cycle d'audit et de la production de l'information financière.

Opérations avec des Parties rattachées

Le règlement 43(1) de la Réglementation OPCVM « Restrictions des transactions avec des parties rattachées » indique qu'« Une personne responsable doit garantir que toute transaction intervenant entre un OPCVM et une partie rattachée est réalisée a) conformément au principe de pleine concurrence ; et b) dans l'intérêt des actionnaires de l'OPCVM ».

Selon les termes de la Réglementation OPCVM 81.4, les Administrateurs sont, en tant que personnes responsables, satisfaits des accords en place – documentés par des procédures écrites – qui visent à garantir que les obligations prescrites par la Réglementation 43(1) s'appliquent à toutes les transactions avec une personne rattachée et que toutes les transactions avec des personnes rattachées souscrites au cours de l'exercice financier concerné ont satisfait aux obligations prescrites par la Réglementation 43(1).

Au nom du Conseil d'administration :

Administratrice Barbara Healy

Administratrice Rebecca Bridger

Date : 25 avril 2024

Rapport du Dépositaire aux Actionnaires

Rapport du Dépositaire aux Actionnaires

Nous avons vérifié la conduite de State Street Global Advisors Europe Limited en tant que Gestionnaire de State Street Liquidity Public Limited Company (la Société) et la conduite de la Société elle-même pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, en notre qualité de Dépositaire de la Société.

Le présent rapport, y compris l'opinion, a été préparé à la seule intention des Actionnaires de la Société en tant qu'organisme, conformément au Règlement 34, (1), (3) et (4) de la Partie 5 de la Réglementation OPCVM des Communautés européennes de 2011, telle qu'amendée (la « Réglementation OPCVM ») et à aucune autre fin. L'opinion que nous émettons ne saurait impliquer que nous acceptons ou assumons quelque responsabilité que ce soit à quelque autre fin ni envers quelque autre personne à laquelle ce rapport est présenté.

Responsabilités du Dépositaire

Nos obligations et responsabilités sont exposées dans le Règlement 34, (1), (3) et (4) de la Partie 5 de la Réglementation OPCVM. L'une de ces obligations consiste notamment à nous enquêter de la conduite du Gestionnaire et de la Société, pour chaque exercice comptable annuel, et à en rendre compte aux actionnaires.

Notre rapport doit établir si selon nous, au cours dudit exercice financier, la gestion de la Société a été conforme aux dispositions prévues par l'Acte constitutif (l'« Acte constitutif ») de la Société et par la Réglementation OPCVM. Il relève de la responsabilité générale du Gestionnaire et de la Société de se conformer auxdites dispositions. Si le Gestionnaire ou la Société ne se sont pas conformés auxdites dispositions alors nous devons, en notre qualité de Dépositaire, indiquer quelles en sont les raisons et définir les étapes à suivre pour corriger la situation.

Fondements de l'opinion du Dépositaire

Le Dépositaire effectue toutes les vérifications qu'il juge raisonnablement nécessaires à l'exercice des obligations définies dans le Règlement 34, (1), (3) et (4) en Partie 5 de la Réglementation OPCVM et s'assure que, dans tous les aspects significatifs, la Société a été gérée (i) conformément aux limites imposées par l'Acte constitutif de la Société et par la Réglementation OPCVM pour encadrer sa capacité d'investissement et d'emprunt et (ii) autrement, conformément à l'Acte constitutif et aux réglementations appropriées.

Opinion

À notre avis, la Société, au cours de l'exercice financier, a été gérée à tous égards significatifs :

- (i) conformément aux restrictions imposées aux capacités d'investissement et d'emprunt de la Société par son Acte constitutif, la Réglementation OPCVM et la Réglementation de la Banque centrale de 2019 relative à la Loi (*Supervision and Enforcement*) [supervision et application] de 2013 (section 48(1)) (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (la « Réglementation OPCVM de la Banque centrale ») ; et
- (ii) autrement, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, de la Réglementation OPCVM et de la Réglementation OPCVM de la Banque centrale.

State Street Custodial Services (Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2, D02 HD32,
Irlande

Date : 25 avril 2024

Rapport des commissaires aux comptes aux membres de State Street Liquidity Public Limited Company

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Selon nous, les états financiers de State Street Liquidity Public Limited Company :

- donnent une image juste et fidèle des actifs, passifs et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date ;
- ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par l'Union européenne ; et
- ont été préparés conformément aux dispositions du *Companies Act* de 2014 et de la Réglementation des Communautés européennes de 2011 (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (telle qu'amendée).

Nous avons audité les états financiers inclus dans le Rapport annuel et les États financiers audités, qui comprennent :

- l'État de la situation financière au 31 décembre 2023 ;
- l'État du résultat global pour l'exercice clôturé à cette date ;
- l'État des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date ;
- l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables pour l'exercice clôturé à cette date ;
- le Tableau des investissements pour chacun des Compartiments au 31 décembre 2023 ; et
- les notes aux états financiers de la Société et de chacun de ses Compartiments, lesquelles incluent une description des conventions comptables.

Critères d'opinion

Nous avons procédé à notre audit conformément aux normes d'audit internationales (Irlande) (« Normes ISA (Irlande) ») et à la loi en vigueur.

Nos responsabilités en vertu des Normes ISA (Irlande) sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous conservons notre indépendance par rapport à la Société conformément aux exigences déontologiques pertinentes pour notre audit des états financiers en Irlande, lesquelles incluent la Norme éthique internationale d'audit de l'IAASA, et nous avons rempli nos autres responsabilités conformément à ces exigences.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation

Au cours du travail que nous avons effectué, nous n'avons pas identifié d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions qui, individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute important sur la capacité de la Société et des Compartiments à poursuivre leur activité pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Lors de l'audit des états financiers, nous avons conclu que le principe de la continuité d'exploitation utilisé par les administrateurs lors de la préparation des états financiers était approprié.

Toutefois, étant donné qu'il est impossible de prédire tous les événements ou conditions futurs, cette conclusion ne constitue pas une garantie quant à la capacité de la Société et des Compartiments à maintenir le principe de la continuité d'exploitation.

Nos responsabilités et celles des administrateurs en ce qui concerne la continuité d'exploitation sont décrites dans les parties correspondantes du présent rapport.

Déclarations sur les autres informations

Les autres informations comprennent toutes les informations figurant dans le Rapport annuel et les États financiers audités, à l'exception des états financiers et du rapport afférent de nos commissaires aux comptes. Les administrateurs sont responsables des autres informations. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou, sauf dans la mesure contraire explicitement indiquée dans le présent rapport, toute forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, il nous incombe de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues au cours de l'audit, ou si elles semblent contenir des inexactitudes significatives. Si nous notons une incohérence importante ou une inexactitude significative, nous devons appliquer certaines procédures afin de déterminer s'il existe une inexactitude significative dans les états financiers ou une inexactitude significative dans les autres informations. Si, sur la base des travaux que nous avons exécutés, nous concluons que les autres informations présentent une inexactitude significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler sur la base de ces responsabilités.

Eu égard au Rapport des Administrateurs, nous avons également évalué si les divulgations requises en vertu du *Companies Act* de 2014 avaient été incluses.

Sur la base des responsabilités décrites ci-dessus et des travaux que nous avons entrepris au cours de notre audit, les Normes ISA (Irlande) et le *Companies Act* de 2014 exigent que nous communiquions certaines opinions et questions telles que décrites ci-dessous :

- Selon nous, sur la base du travail que nous avons entrepris dans le cadre de notre audit, les informations fournies dans le Rapport des Administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 sont cohérentes avec les états financiers et ont été préparées conformément aux exigences légales applicables.
- Sur la base des informations et de la compréhension de la Société et de son environnement, acquises dans le cadre de notre audit, nous n'avons identifié aucune anomalie significative dans le Rapport des Administrateurs.

Responsabilités relatives aux états financiers et à l'audit

Responsabilités des administrateurs concernant les états financiers

Comme cela est expliqué plus en détail dans la Déclaration de responsabilité des Administrateurs fournie en page 17, les Administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers conformément au cadre de référence applicable et du fait qu'ils présentent une image fidèle.

Les Administrateurs sont responsables également du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, les Administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de la Société et des Compartiments à poursuivre leurs activités sur la base de la continuité d'exploitation, en publiant, en cas échéant, les faits relatifs au principe de la continuité d'exploitation, et de l'application du principe comptable de la continuité d'exploitation, à moins que les Administrateurs n'envisagent soit de liquider la Société soit de cesser les opérations, ou qu'ils n'aient d'alternative réaliste que d'y procéder.

Responsabilités des commissaires aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitude significative, qu'elle soit due à la fraude ou à une erreur, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, mais ne garantit aucunement qu'un audit effectué conformément aux Normes ISA (Irlande) détectera dans tous les cas une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent être de nature intentionnelle ou non et sont considérées comme importantes si, individuellement ou prises dans leur ensemble, l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base des présents états financiers.

Nos tests d'audit peuvent inclure des tests sur des populations complètes de transactions et de soldes déterminés, éventuellement en utilisant des techniques d'audit de données. Cependant, ce travail consiste généralement à sélectionner un nombre limité d'éléments à tester, plutôt que tester des populations complètes. Nous cherchons souvent à cibler des éléments particuliers à tester, en fonction de leur taille ou de leurs caractéristiques de risque. Dans d'autres cas, nous utiliserons l'échantillonnage afin de tirer une conclusion sur la population depuis laquelle l'échantillon est sélectionné.

Une description plus détaillée de nos responsabilités concernant l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'IAASA à l'adresse : https://www.iaasa.ie/getmedia/b2389013-1cf6-458b-9b8f-a98202dc9c3a/Description_of_auditors_responsibilities_for_audit.pdf.

Cette description fait partie intégrante de notre Rapport des Commissaires aux comptes.

Utilisation de ce rapport

Ce rapport, ainsi que les opinions exprimées, ont été préparés à l'intention exclusive des membres de la Société en tant qu'organe, conformément à la Section 391 du *Companies Act* de 2014 et à aucune autre fin. En exprimant ces opinions, nous nous exonérons de toute responsabilité au regard de tout autre objet ou envers toute autre personne à laquelle le présent rapport est présenté ou qui pourrait l'avoir en sa possession, à l'exception des cas dans lesquels notre accord préalable a été formulé par écrit.

Autres rapports exigés

Avis du Companies Act de 2014 sur d'autres questions

- Nous avons obtenu l'ensemble des informations et explications jugées nécessaires à la réalisation de notre audit.
 - Notre opinion est que les registres comptables tenus par la Société sont suffisants pour permettre un audit immédiat et approfondi des états financiers.
 - Les états financiers concordent avec les registres comptables.
-

Rapport d'anomalies selon le Companies Act de 2014

Rémunération et transactions des Administrateurs

Au titre du *Companies Act* de 2014, nous sommes tenus d'établir un rapport si, d'après nous, la rémunération et les transactions des Administrateurs n'ont pas été divulguées selon les termes des sections 305 à 312 de cette Loi. Nous n'avons pas d'exception à signaler au titre de cette responsabilité.

Olivia Hayden
au nom et pour le compte de PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants and Statutory Audit Firm Dublin
25 avril 2024

État du résultat global

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

	Notes	Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
Produits générés par les actifs financiers à la juste valeur	2	1 520 397 793	1 308 405 794	223 902 738	197 024 165	9 044 092	81 063 797
Plus-values/(Moins-values) réalisées sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		186 648	165 706	93 845	9 704	356 196	(60 788)
Variation nette des plus-values latentes sur actifs financiers à la juste valeur		9 374 755	8 579 025	1 626 836	626 382	368 465	-
Autres produits		20 294 219	17 872 645	669 351	662 105	-	5 816 784
Total des produits d'investissement		1 550 253 415	1 335 023 170	226 292 770	198 322 356	9 768 753	86 819 793
Charges d'exploitation	3	(37 887 021)	(32 241 918)	(5 203 348)	(5 719 613)	(144 335)	(2 061 963)
Bénéfice d'exploitation		1 512 366 394	1 302 781 252	221 089 422	192 602 743	9 624 418	84 757 830
Charges financières :							
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	1(h)	(1 393 448 191)	(1 203 060 319)	(213 005 420)	(166 610 527)	-	(84 757 830)
Augmentation nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables résultant des opérations		118 918 203	99 720 933	8 084 002	25 992 216	9 624 418	-

Il n'y a pas eu de plus-values ou moins-values autres que celles comptabilisées dans l'État du résultat global. Les plus et moins-values résultent uniquement des activités d'exploitation ininterrompues au cours de l'exercice financier.

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État du résultat global

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

	Notes	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	State Street USD Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
Produits générés par les actifs financiers à la juste valeur	2	372 971 449	351 004 210	70 804 118	3 990 354	198 794	16 563 006
Plus-values/(Moins-values) réalisées sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		80 751	76 534	4 313	20 148	(82 552)	94
Variation nette des plus-values/(moins-values) latentes sur actifs financiers à la juste valeur		685 702	2 810 185	(1 135 542)	(247 662)	(259 199)	-
Autres produits		<u>1 323 897</u>	<u>316 195</u>	<u>4 742</u>	<u>17 740</u>	<u>65 602</u>	<u>1 220 034</u>
Total des produits/(charges) d'investissement		375 061 799	354 207 124	69 677 631	3 780 580	(77 355)	17 783 134
Charges d'exploitation	3	<u>(27 902 658)</u>	<u>(21 813 309)</u>	<u>(5 134 278)</u>	<u>(4 376 077)</u>	<u>(249 715)</u>	<u>(1 348 597)</u>
Bénéfice/(Perte) d'exploitation		<u>347 159 141</u>	<u>332 393 815</u>	<u>64 543 353</u>	<u>(595 497)</u>	<u>(327 070)</u>	<u>16 434 537</u>
Charges financières :							
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	1(h)	(337 263 888)	(303 951 298)	(63 476 141)	(15 829 023)	-	(16 434 623)
Charges d'intérêts	1(c)	<u>(404 642)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(473 490)</u>	<u>-</u>
Augmentation/(Diminution) nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables résultant des opérations		<u>9 490 611</u>	<u>28 442 517</u>	<u>1 067 212</u>	<u>(16 424 520)</u>	<u>(800 560)</u>	<u>(86)</u>

Il n'y a pas eu de plus-values ou moins-values autres que celles comptabilisées dans l'État du résultat global. Les plus et moins-values résultent uniquement des activités d'exploitation ininterrompues au cours de l'exercice financier.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023

		Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
Actifs circulants							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :							
Instruments du marché monétaire		31 534 938 145	26 499 026 629	4 057 234 917	6 330 646 316	283 833 806	1 222 853 001
Contrats de prise en pension		3 758 973 812	1 595 000 000	905 000 000	781 464 412	-	1 180 000 000
Organismes de placement collectif		-	-	-	-	12 347 206	-
Trésorerie et soldes bancaires	4	897 251 048	448 829 493	181 165 429	280 000 172	253	154 733 684
Autres actifs	5	1 540 582 096	1 931 248 064	11 672 915	14 390 614	457 186	1 403 173
Total des actifs circulants		37 731 745 101	30 474 104 186	5 155 073 261	7 406 501 514	296 638 451	2 558 989 858
Passifs circulants							
Charges à payer (échéances inférieures à un an)	6	(982 173 070)	(613 974 947)	(44 239 239)	(422 091 488)	(3 165)	(115 435 841)
Total des passifs circulants		(982 173 070)	(613 974 947)	(44 239 239)	(422 091 488)	(3 165)	(115 435 841)
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		36 749 572 031	29 860 129 239	5 110 834 022	6 984 410 026	296 635 286	2 443 554 017

Au nom du Conseil d'administration :

Administratrice Barbara Healy

Administratrice Rebecca Bridger

Date : 25 avril 2024

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

		State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	State Street USD Treasury Liquidity Fund
	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	31 déc. 2022 USD	31 déc. 2022 GBP	31 déc. 2022 EUR	31 déc. 2022 EUR	31 déc. 2022 USD
Notes						
Actifs circulants						
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :						
	Instruments du marché monétaire	23 091 127 584	16 391 014 420	3 522 987 374	6 406 944 387	14 954 520
	Contrats de prise en pension	3 251 461 034	1 890 000 000	392 139 511	327 457 724	1 200 000 000
	Organismes de placement collectif	-	-	-	11 613 893	-
4	Trésorerie et soldes bancaires	604 290 264	597 572 083	189	-	129 328 711
5	Autres actifs	247 321 961	286 494 600	5 363 427	3 239 171	632 896
	Total des actifs circulants	27 194 200 843	19 165 081 103	3 920 490 501	6 737 641 282	1 344 916 127
Passifs circulants						
4	Découverts bancaires	(46 116)	-	-	(51 655)	-
6	Charges à payer (échéances inférieures à un an)	(31 017 770)	(20 547 196)	(11 320 451)	(1 683 058)	(1 347 098)
	Total des passifs circulants	(31 063 886)	(20 547 196)	(11 320 451)	(3 488)	(1 347 098)
	Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	27 163 136 957	19 144 533 907	3 909 170 050	6 735 906 569	1 343 569 029

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

		State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
	Total de la Société					
	31 déc. 2023					
	GBP					
	Notes					
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables en début d'exercice financier		27 163 136 957	19 144 533 907	3 909 170 050	6 735 906 569	288 222 909
Augmentation nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables résultant des opérations		118 918 203	99 720 933	8 084 002	25 992 216	9 624 418
Produits réalisés sur Actions de participation rachetables émises		238 237 594 684	203 765 720 311	29 679 683 794	36 041 246 025	75 415 954
Coût de rachat des Actions de participation rachetables		(227 430 949 474)	(193 149 845 912)	(28 486 103 824)	(35 818 734 784)	(76 627 995)
Augmentation/(Diminution) nette des actifs nets sur transactions d'Actions		10 806 645 210	10 615 874 399	1 193 579 970	222 511 241	(1 212 041)
Ajustement de change notionnel	1(f)	(1 339 128 339)	-	-	-	-
Augmentation nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		9 586 435 074	10 715 595 332	1 201 663 972	248 503 457	8 412 377
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables en fin d'exercice financier		36 749 572 031	29 860 129 239	5 110 834 022	6 984 410 026	296 635 286

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

		State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
	Notes	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP				
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables en début d'exercice financier		23 045 030 779	17 154 684 439	3 815 061 160	6 415 678 257	477 934 775
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables résultant des opérations		9 490 611	28 442 517	1 067 212	(16 424 520)	(800 560)
Produits réalisés sur Actions de participation rachetables émises		225 202 347 115	189 077 708 395	29 400 082 165	37 324 796 355	98 841 078
Coût de rachat des Actions de participation rachetables		(223 163 774 397)	(187 116 301 444)	(29 307 040 487)	(36 988 143 523)	(287 752 384)
Augmentation/(Diminution) nette des actifs nets sur transactions d'Actions		2 038 572 718	1 961 406 951	93 041 678	336 652 832	(188 911 306)
Ajustement de change notionnel	1(f)	2 070 042 849	-	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		4 118 106 178	1 989 849 468	94 108 890	320 228 312	(189 711 866)
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables en fin d'exercice financier		27 163 136 957	19 144 533 907	3 909 170 050	6 735 906 569	288 222 909

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

	Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles						
Augmentation des actifs nets attribuables	118 918 203	99 720 933	8 084 002	25 992 216	9 624 418	-
Ajustements sur :						
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	1 393 448 191	1 203 060 319	213 005 420	166 610 527	-	84 757 830
Variation des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(9 590 598 331)	(9 563 585 334)	(1 007 812 773)	39 120 576	(8 392 681)	(1 143 673 967)
Variation des montants à recevoir	(57 516 937)	(50 830 980)	(6 309 488)	(11 151 443)	(19 120)	(770 277)
Variation des montants à payer	2 555 222	1 609 294	697 459	568 358	-	86 375
(Décaissements)/Encaissements nets liés aux activités opérationnelles	(8 133 193 652)	(8 310 025 768)	(792 335 380)	221 140 234	1 212 617	(1 059 600 039)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Produits réalisés sur émission d'actions de participation rachetables*	235 682 340 894	201 050 579 143	29 487 273 380	35 898 274 943	75 415 954	16 519 195 129
Paiements pour rachat d'actions de participation rachetables	(226 918 957 592)	(192 581 952 809)	(28 486 103 824)	(35 818 734 784)	(76 627 995)	(15 419 063 928)
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	(304 911 029)	(307 343 156)	(27 668 936)	(20 628 566)	-	(15 126 189)
Encaissements/(Décaissements) nets liés aux activités de financement	8 458 472 273	8 161 283 178	973 500 620	58 911 593	(1 212 041)	1 085 005 012
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	325 278 621	(148 742 590)	181 165 240	280 051 827	576	25 404 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice financier	604 244 148	597 572 083	189	(51 655)	(323)	129 328 711
Variations latentes sur opérations de change	(32 271 721)	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice financier	897 251 048	448 829 493	181 165 429	280 000 172	253	154 733 684
Informations supplémentaires						
Intérêts reçus	1 462 706 824	1 257 574 814	217 576 078	185 822 954	8 894 358	80 293 520

* Il y a eu un certain nombre de dividendes réinvestis au sein des Compartiments durant l'exercice financier qui ne sont pas repris dans l'État des flux de trésorerie, dont la valeur était de 833 422 677 USD au titre du Compartiment State Street USD Liquidity LVNAV Fund, de 174 616 710 GBP au titre du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund, de 134 905 893 EUR au titre du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund et de 64 105 254 USD au titre du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles						
Augmentation/(Diminution) des actifs nets attribuables	9 490 611	28 442 517	1 067 212	(16 424 520)	(800 560)	(86)
Ajustements sur :						
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	337 263 888	303 951 298	63 476 141	15 829 023	-	16 434 623
Variation des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 544 130 881)	(1 376 431 365)	(99 677 573)	(398 406 205)	190 146 131	(180 592 188)
Variation des montants à recevoir	(37 112 554)	(34 989 256)	(5 192 869)	(3 205 348)	(297 123)	(619 858)
Variation des montants à payer	119 903	418 921	(161 858)	(124 639)	(137 925)	204 157
(Décaissements)/Encaissements nets liés aux activités opérationnelles	(1 234 369 033)	(1 078 607 885)	(40 488 947)	(402 331 689)	188 910 523	(164 573 352)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Produits réalisés sur émission d'actions de participation rachetables*	224 961 097 527	188 861 209 398	29 356 871 463	37 310 986 528	98 841 078	12 661 178 983
Paiements pour rachat d'actions de participation rachetables	(223 163 774 397)	(187 116 301 444)	(29 307 040 487)	(36 988 143 523)	(287 752 384)	(12 398 502 216)
Distributions aux porteurs d'actions de participation rachetables	(67 976 639)	(68 728 832)	(9 342 179)	(875 818)	-	(2 530 032)
Encaissements/(Décaissements) nets liés aux activités de financement	1 729 346 491	1 676 179 122	40 488 797	321 967 187	(188 911 306)	260 146 735
Augmentation/(Diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	494 977 458	597 571 237	(150)	(80 364 502)	(783)	95 573 383
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice financier	92 354 014	846	339	80 312 847	460	33 755 328
Variations latentes sur opérations de change	16 912 676	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice financier	604 244 148	597 572 083	189	(51 655)	(323)	129 328 711
Informations supplémentaires						
Intérêts reçus	342 524 662	316 024 940	65 625 473	800 951	246 128	15 939 720
Intérêts payés	(420 095)	-	-	-	(473 490)	-

* Il y a eu un certain nombre de dividendes réinvestis au sein des Compartiments durant l'exercice financier qui ne sont pas repris dans l'État des flux de trésorerie, dont la valeur était de 169 916 593 USD au titre du Compartiment State Street USD Liquidity LVNAV Fund, de 43 210 644 GBP au titre du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund, de 7 007 572 EUR au titre du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund et de 9 008 410 USD au titre du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

1. Conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées à la préparation des présents états financiers sont exposées ci-dessous. Ces conventions ont été appliquées de manière systématique à toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS, telles qu'adoptées par l'UE, aux interprétations adoptées par l'International Accounting Standard Board (l'« IASB ») et à la législation irlandaise composée du *Companies Act* de 2014 et de la Réglementation OPCVM.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation, les Administrateurs estimant que la Société peut poursuivre son existence opérationnelle pendant douze mois à compter de la date d'approbation des présents états financiers (« la période d'évaluation »). Les Administrateurs estiment que les actifs financiers continueront à générer des flux de trésorerie suffisants pour honorer les engagements de la Société à leur échéance. Les états financiers ont été établis suivant le principe du coût historique modifié par la revalorisation de certains actifs et passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Normes comptables

La Société a appliqué les exigences en matière de comptabilité de manière homogène à l'ensemble des périodes présentées dans les présents états financiers.

Nouvelles normes, interprétations et nouveaux amendements émis et applicables pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2023

La Norme IFRS 17 Contrats d'assurance (la « Norme IFRS 17 ») a été publiée en mai 2017 et est devenue effective pour les périodes comptables courant à compter du 1^{er} janvier 2023. La nouvelle norme ne devrait avoir aucune incidence significative sur la situation ou la performance financière de la Société ainsi que sur les informations divulguées dans ses états financiers.

Il n'existe aucune autre nouvelle norme interprétation ni aucun nouvel amendement publié et applicable pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2023 qui aient une incidence significative sur la situation ou la performance financière de la Société ainsi que sur les informations divulguées dans ses états financiers.

Nouvelles normes, interprétations et nouveaux amendements publiés, mais non encore applicables pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2023, et non adoptés par anticipation

Il n'existe aucune norme, interprétation ni aucun amendement des normes existantes non encore en vigueur qui devrait avoir une influence significative sur la Société.

Estimations et projections comptables essentielles

La préparation des présents états financiers conformément aux normes IFRS requiert des jugements, des estimations et des suppositions de la part de la direction qui affecteront l'application des politiques, ainsi que les montants rapportés des actifs et des passifs, de même que des produits et charges. Les estimations comptables qui en résultent sont, par définition, rarement identiques aux résultats réels. Aucune estimation ni projection fortement susceptibles d'entraîner un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs dans le prochain exercice n'ont été faites.

Le Gestionnaire d'investissement et l'Agent administratif ont convenu d'une politique de valorisation contractuelle qui stipule les règles, sources et principes des méthodologies de valorisation.

a) Devise étrangère

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers des Compartiments sont préparés en utilisant la devise fonctionnelle, laquelle reflète leur environnement économique principal. Il s'agit du dollar américain pour les Compartiments State Street USD Liquidity LVNAV Fund et State Street USD Treasury Liquidity Fund, de la livre sterling pour le Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund et de l'euro pour les Compartiments State Street EUR Liquidity LVNAV Fund et State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund. Les Compartiments ont également adopté ces devises comme leurs devises respectives de présentation. Les totaux pour la Société sont présentés en GBP, reflétant ainsi le fait que la clientèle de la Société soit principalement située au Royaume-Uni.

Les opérations réalisées dans d'autres devises ont été converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs ont été convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêt de l'exercice financier. Les plus-values et moins-values obtenues sont constatées dans l'État du résultat global.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

1. Conventions comptables (suite)

a) Devise (suite)

Devise fonctionnelle et de présentation (suite)

Les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice financier considéré étaient de 1 GBP =

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EUR	1,1540	1,1271
USD	1,2748	1,2029

Les taux de change moyens utilisés dans l'État du résultat global et l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables de la Société pour l'exercice financier, étaient les suivants : 1 GBP =

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EUR	1,1500	1,1701
USD	1,2436	1,2310

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

i) Classification

La Société classe ses investissements tant sur la base du modèle économique qu'elle adopte dans le cadre de leur gestion que sur la base de leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et les performances sont évaluées sur la base de la juste valeur. La Société se concentre principalement sur les informations relatives à la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer les performances des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas choisi l'option de désigner irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la Société sont uniquement constitués du principal et des intérêts ; cependant, ces titres ne sont ni détenus dans le but de collecter des flux de trésorerie contractuels, ni détenus pour à la fois collecter des flux de trésorerie contractuels et être vendus. La collecte des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à la réalisation de l'objectif du modèle économique de la Société. Par conséquent, tous les investissements sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

ii) Comptabilisation, sortie du bilan et évaluation

Les achats réguliers et ventes régulières d'investissements sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou vendre l'investissement. Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les frais de transaction sont comptabilisés en charges au moment de leur engagement dans l'État du résultat global. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à percevoir des flux de trésorerie sur investissements ont expiré ou lorsque la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

iii) Mesure subséquente

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur. Les plus-values et moins-values découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans l'État du résultat global au sein des « variations nettes des moins-values latentes sur actifs financiers à la juste valeur » pendant l'exercice au cours duquel elles se produisent.

iv) Dépréciation

La Norme IFRS 9 exige qu'un test de dépréciation soit effectué sur ses actifs financiers. La direction a estimé que la dépréciation ne s'applique pas aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, la Société mesure le risque de crédit et la perte de crédit attendue à l'aide de la probabilité de défaut, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. La direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives pour déterminer toute perte de crédit attendue. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la direction a déterminé que la probabilité de défaut des actifs financiers comptabilisés au coût amorti était faible, puisqu'ils sont à court terme par nature. Aussi aucune provision pour pertes n'a-t-elle été comptabilisée sur la base de la perte de crédit attendue sur 12 mois, car une telle dépréciation serait insignifiante.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

1. Conventions comptables (suite)

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (suite)

v) Valorisation des investissements à la juste valeur

Instruments du marché monétaire

Tous les instruments financiers figurant dans le Tableau des investissements ont été désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Suite à la comptabilisation initiale, tous les instruments classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont mesurés à la juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées dans l'État du résultat global.

Conformément au Prospectus, les investissements des FM à VL à FV et des FM de dette publique sont évalués à l'aide de la méthode d'évaluation du coût amorti aux fins de détermination de la valeur de rachat des actions de participation rachetables, eu égard aux investissements dont l'échéance résiduelle est inférieure à 75 jours et dont le coût amorti de la VL par action se situe dans une fourchette de plus ou moins 20 pb par rapport à la valeur de marché de la VL par action. Selon la méthode du coût amorti, tous les investissements achetés avec une décote ou une prime sont évalués en accréditant ou en amortissant la différence entre le prix d'achat initial et la valeur d'échéance prévue de l'investissement, en tant qu'ajustement des produits d'intérêts.

Les investissements des fonds monétaires standards à VLV sont valorisés conformément à la norme IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés cotés en Bourse et les titres de transaction) est basée sur les derniers cours cotés à la date de l'État de la situation financière, comme stipulé en détail dans le Prospectus de la Société et les Suppléments des Compartiments. Le cours coté utilisé pour les actifs et passifs financiers détenus par les Compartiments est basé sur un cours compris dans la fourchette offre/demande qui soit la plus représentative de la juste valeur.

La valeur d'un investissement qui n'est pas normalement coté ou négocié sur ou conformément aux règles d'un marché reconnu, sera valorisée à la valeur de réalisation probable estimée avec soin et de bonne foi par les Administrateurs en consultation avec l'Agent administratif ou par une personne, étude ou société compétente nommée par les Administrateurs et approuvée à cette fin par le Dépositaire.

Contrats de prise en pension

Chaque Compartiment peut utiliser des contrats de prise en pension à des fins de gestion efficace de portefeuille. En vertu d'un Contrat de prise en pension, les titres sont achetés par la Société avec l'accord de les revendre à la contrepartie à une date future spécifiée et ils sont transférés à un agent tiers chargé de l'administration de la transaction.

Les titres achetés et détenus par l'agent tiers représentent, pour la Société, une garantie contre le risque de contrepartie découlant de la transaction. La différence entre le prix d'achat versé par la Société et le prix de rachat perçu à la fin de la transaction est en fait le rendement sur le prêt accordé à la contrepartie. Le prix de revente est supérieur au prix d'achat, reflétant un taux convenu qui est effectif pour la période pendant laquelle l'argent de l'investisseur est placé dans le titre et qui n'est pas lié au taux du coupon sur le titre acheté. Les contrats de prise en pension permettent aux Compartiments de rester pleinement investis en attendant d'effectuer des achats d'investissements à plus long terme appropriés. Les Compartiments souscriront des contrats de prise en pension uniquement avec des établissements financiers jugés solvables par le Gestionnaire d'investissement.

Pendant toute la durée d'un contrat de prise en pension, la solvabilité du vendeur sera suivie par le Gestionnaire d'investissement afin de s'assurer que le vendeur a une notation minimale de A1 décernée par une Organisation de notation statistique reconnue sur le plan national (*Nationally Recognised Statistical Rating Organisation*, « NRSRO »). Concernant les opérations de prises en pension bilatérales, les Compartiments ont pour politique de prendre des valeurs mobilières en garde à titre de protection dans le cas où les titres ne seraient pas rachetés par la contrepartie. Les Compartiments surveilleront la valeur des garanties par rapport à l'obligation relevant du contrat de prise en pension des titres, majorée des intérêts. Si la valeur de la garantie chute en dessous du montant correspondant à l'obligation relevant du contrat de prise en pension des titres, les Compartiments exigeront une garantie supplémentaire. Dans l'éventualité d'un manquement de la contrepartie à son obligation de racheter les titres, les Compartiments ont le droit de liquider la garantie et d'employer les produits y afférents pour satisfaire l'obligation. Le défaut ou la faillite du vendeur pourrait cependant exposer les Compartiments à une perte en raison de conditions de marché défavorables ou de retards affectant la cession de la garantie. En raison de l'obligation de rachat à laquelle est soumis l'acheteur, la garantie objet des contrats de prises en pension a une échéance non déterminée.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

1. Conventions comptables (suite)

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (suite)

v) Valorisation des investissements à la juste valeur (suite)

Contrats de prise en pension (suite)

Les garanties reçues pour les contrats de prise en pension souscrits par le Compartiment State Street USD Liquidity LVNAV Fund au 31 décembre 2023 s'élevaient à 1 173 000 014 USD (31 décembre 2022 : 1 927 800 151 USD), celles reçues au titre du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund au 31 décembre 2023 s'élevaient à 674 574 130 GBP (31 décembre 2022 : 314 240 809 GBP), celles reçues au titre du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund au 31 décembre 2023 s'élevaient à 610 436 194 EUR (31 décembre 2022 : 296 864 771 EUR), et celles reçues au titre du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund s'élevaient à 1 122 000 402 USD (31 décembre 2022 : 1 224 000 325 USD) conformément aux directives établies par les Administrateurs. Veuillez vous reporter aux détails des contrats de prise en pension souscrits au 31 décembre 2023 dans le Tableau des investissements de chaque Compartiment.

Organismes de placement collectif

Les investissements dans les fonds d'investissement de type ouvert sont valorisés à la VL non audité par action ou part la plus récente. Si un cours n'est pas disponible ou s'il n'est pas, selon l'avis de l'Agent administratif, représentatif de la juste valeur, la valeur sera calculée avec soin et de bonne foi par le Gestionnaire d'investissement sur la base de la valeur de réalisation probable de ces actifs à la clôture.

vi) Plus-values/(moins-values) réalisées et latentes sur investissements à la juste valeur

Eu égard à chaque type d'instruments classifiés comme instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les plus/(moins)-values réalisées et latentes sont incluses dans l'État du résultat global de chaque Compartiment.

Le calcul des plus et moins-values réalisées sur cessions d'investissements à la juste valeur est réalisé selon la méthode du coût moyen.

c) Revenus sur intérêts et charges d'intérêts

Les revenus sur intérêts et les charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'État du résultat global pour tous les instruments de créance en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode visant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à imputer les revenus sur intérêts ou les charges d'intérêts sur la période financière correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui représente exactement les futures sorties et entrées de trésorerie estimées sur la durée de vie de l'instrument financier, ou sur une période plus courte si cela est pertinent, par rapport à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier. Lorsqu'il calcule le taux d'intérêt effectif, le Compartiment estime les flux de trésorerie en prenant en compte toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier, mais en n'incluant pas les pertes de crédit futures.

Les décotes et les primes s'appliquant aux achats de titres à revenu fixe sont amorties sur la durée de vie de l'investissement, sur la base du taux d'intérêt effectif.

d) Charges

Chaque Compartiment paiera toutes ses charges, et toute proportion des charges de la Société imputées audit Compartiment. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'État du résultat global, selon le principe de la comptabilité d'engagement.

e) Trésorerie et soldes bancaires

La trésorerie et les soldes bancaires devront être valorisés à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, le cas échéant.

f) Ajustement de change notionnel

Aux fins de consolider les états financiers des Compartiments pour parvenir aux totaux de la Société (requis par la législation irlandaise sur les sociétés), les montants de l'État du résultat global et de l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables ont été convertis en GBP aux taux de change moyens de clôture du mois en vigueur pour les exercices clôturés au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les montants de l'État de la situation financière ont été convertis en GBP en utilisant les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Cette méthode de conversion n'a aucun effet sur la VL par Action de participation rachetable attribuable aux Compartiments individuels. La devise de présentation de la Société est la devise dans laquelle les états financiers sont préparés.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

1. Conventions comptables (suite)

f) Ajustement de change notionnel (suite)

La valeur de State Street Liquidity Public Limited Company a été déterminée au taux de change en vigueur au 31 décembre 2023. La perte de change notionnelle de 1 339 128 339 GBP qui en résulte est due aux fluctuations des taux de change entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 et à la différence entre les taux de change moyens pour l'exercice financier utilisés pour l'élaboration de l'État du résultat global, le calcul des souscriptions et des rachats par rapport aux taux à la clôture de l'exercice financier. La différence est comptabilisée comme ajustement de change notionnel dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables. La plus-value de change théorique réalisée sur l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 était de 2 070 042 849 GBP.

g) Actions de participation rachetables

Toutes les actions rachetables émises par la Société donnent à l'investisseur le droit de demander leur rachat en espèces proportionnellement à la participation dudit investisseur dans les actifs nets de la Société à la date du rachat. Conformément aux IFRS, lesdits instruments donnent lieu à un passif financier pour la valeur du montant du rachat. Conformément au Prospectus, la Société est dans l'obligation contractuelle de racheter les actions au cours du marché.

Les passifs financiers survenant des actions rachetables émises par la Société sont comptabilisés au montant du rachat, représentant le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans les actifs de la Société.

h) Charges financières - Distributions

Les Administrateurs prévoient de déclarer un dividende chaque Jour de négociation au regard des Actions Institutional, des Actions Investment, des Actions Global Securities Lending, des Actions Standard, des Actions S2, des Actions S3, des Actions Z, des Actions Premier, des Actions Select, des Actions UOB et des Actions Distributor sur une somme égale au total du capital social, des plus-values réalisées et latentes nettes des pertes réalisées et latentes et du revenu net perçu par la Société (sous forme de dividendes, d'intérêts ou autres). Ledit dividende sera versé chaque mois et, sauf décision contraire des Administrateurs ou choix des Actionnaires portant sur un règlement en numéraire d'un dividende stipulé dans le formulaire de demande, sera automatiquement réinvesti sous forme d'Actions supplémentaires. Les Actionnaires pourront percevoir les dividendes depuis le Jour de négociation durant lequel les Actions sont émises, jusqu'au jour précédant le Jour de négociation durant lequel les Actions sont rachetées.

i) Frais de transaction

Les frais de transaction sont des coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou passif financier. Un coût additionnel est un coût qui n'aurait pas été engagé si l'entité n'avait pas acquis, émis ou cédé l'instrument financier. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif financier, une entité le mesurera à sa juste valeur par le biais du compte de résultat, plus les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier.

Les coûts des transactions de dépôt, incluant les coûts de transactions payés au Dépositaire, sont indiqués en Note 8.

j) Participations croisées au sein de la Société

Dans le cadre de la production d'états financiers combinés, les investissements de Compartiments dans des actions d'autres Compartiments de la Société également nommés « Investissements croisés » doivent être éliminés afin d'empêcher qu'ils soient comptabilisés deux fois. En préparant l'État de la situation financière de la Société, la valeur des « actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat » de chacun des Compartiments telle que comptabilisée dans l'État de la situation financière de chaque Compartiment est diminuée de la valeur de ses Investissements croisés. En préparant l'État du résultat global de la Société, les « plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et la « variation nette des (moins-values)/plus-values latentes sur actifs financiers à la juste valeur » sont réduites des montants générés par ses investissements croisés au cours de l'exercice financier. En outre, en préparant l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables de la Société, « les produits générés par l'émission d'Actions de participation rachetables » et « le coût de rachat des Actions de participation rachetables » sont réduits par les transactions en investissements croisés réalisées au cours de l'exercice financier.

Le total du montant des ajustements effectués eu égard aux investissements croisés est indiqué dans la Note 11.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

1. Conventions comptables (suite)

k) Produits à recevoir

Les éléments à recevoir sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les produits à recevoir sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des frais de transaction qui sont directement attribuables à leur origine ou à leur acquisition. Ils sont ultérieurement mesurés au coût amorti selon la méthode du rendement sur intérêts effectifs, moins une provision pour dépréciation.

l) Sommes à payer

Les sommes à payer sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont, par la suite, déclarées au coût amorti. La différence entre les produits reçus et le montant à payer est comptabilisée sur la période du montant à payer en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les fournisseurs et autres créanciers sont payables à diverses dates au cours des trois prochains mois, conformément aux conditions de crédit habituelles et spécifiques des fournisseurs.

m) Rendement négatif

Compte tenu de la conjoncture de marché, il est possible que le Compartiment ne réalise pas son objectif de préservation du capital, et enregistre des rendements négatifs au sein de son portefeuille (à savoir que les coûts et charges du Compartiment peuvent excéder le revenu et les plus-values de son portefeuille, un Jour ouvrable donné). S'ensuivra une réduction correspondante de la VL par Action des Actions de capitalisation Distributor, des Actions de capitalisation Institutional, des Actions de capitalisation Premier et des Actions de capitalisation Z.

Lorsque le Conseil d'administration détermine à son entière discrétion qu'une Catégorie d'actions de distribution au sein d'un FM à VL stable n'est pas en mesure de maintenir une VL stable par Action, après que le FM à VL stable a enregistré un rendement net négatif un Jour de négociation pendant un mois (« Survenance d'un rendement négatif »), il peut effectuer une conversion de cette catégorie en Actions de capitalisation. La Société notifiera toute éventuelle conversion de ce type aux Actionnaires du FM à VL stable ou de la Catégorie d'actions concernés. La Société prévoit d'envoyer cette notification à l'avance (préavis durant lequel les Actionnaires du FM à VL stable ou de la Catégorie d'actions concernés peuvent demander le rachat de leurs Actions). Toutefois, en cas de Survenance soudaine d'un rendement négatif (par exemple, en cas d'un effondrement inattendu du rendement), cet avis pourrait être signifié simultanément à la prise d'effet de la conversion. En cas de conversion des Actions, les Catégories d'actions de distribution affectées par la Survenance d'un rendement négatif feront l'objet des modifications suivantes : (i) la politique de distribution sera modifiée et les Actions deviendront des Actions de capitalisation ; et (ii) le revenu négatif sera cumulé dans la VL et de ce fait, la VL par Action de ces Catégories d'actions ne sera plus stable, ce qui conduira à une baisse de capital desdites Actions.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de reconvertir les Actions de distribution en Actions de capitalisation s'il l'estime être dans l'intérêt des Actionnaires. La Société notifiera les Actionnaires d'une telle conversion.

n) Reporting par secteur opérationnel

Les résultats des secteurs opérationnels sont présentés sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme le Gestionnaire d'investissement et Distributeur, State Street Global Advisors Europe Limited. La Société est organisée en un secteur opérationnel principal qui investit dans des titres de capital, des instruments de dette et des produits dérivés y afférents.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

2. Produits générés par les actifs financiers à la juste valeur

	Total de la Société	State Street USD	State Street GBP	State Street EUR	State Street EUR	State Street USD
	31 déc. 2023	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity Standard VNAV Fund	Treasury Liquidity Fund
	31 déc. 2023	31 déc. 2023				
	GBP	USD	GBP	EUR	EUR	USD
Revenu des intérêts obligataires	1 030 576 880	981 917 822	106 217 530	90 606 028	1 961 349	67 508 292
Accroissement des escomptes/ (Amortissement des primes)	489 820 913	326 487 972	117 685 208	106 418 137	7 082 743	13 555 505
	<u>1 520 397 793</u>	<u>1 308 405 794</u>	<u>223 902 738</u>	<u>197 024 165</u>	<u>9 044 092</u>	<u>81 063 797</u>

	Total de la Société	State Street USD	State Street GBP	State Street EUR	State Street EUR	State Street USD
	31 déc. 2022	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity Standard VNAV Fund	Treasury Liquidity Fund
	31 déc. 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2022	31 déc. 2022
	GBP	USD	GBP	EUR	EUR	USD
Revenu des intérêts obligataires	255 686 283	258 459 905	29 450 401	3 604 449	198 794	16 040 091
Accroissement des escomptes/ (Amortissement des primes)	117 285 166	92 544 305	41 353 717	385 905	-	522 915
	<u>372 971 449</u>	<u>351 004 210</u>	<u>70 804 118</u>	<u>3 990 354</u>	<u>198 794</u>	<u>16 563 006</u>

3. Charges d'exploitation

	Total de la Société	State Street USD	State Street GBP	State Street EUR	State Street EUR	State Street USD
	31 déc. 2023	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity LVNAV Fund	Liquidity Standard VNAV Fund	Treasury Liquidity Fund
	31 déc. 2023	31 déc. 2023	31 déc. 2023	31 déc. 2023	31 déc. 2023	31 déc. 2023
	GBP	USD	GBP	EUR	EUR	USD
Commissions de gestion nettes des renoncations	28 109 724	24 742 109	3 743 797	3 916 612	(306 717)*	1 655 449
Commissions d'administration et de dépôt	6 374 560	4 486 585	1 206 376	1 273 664	297 118	241 861
Frais juridiques	67 631	29 054	17 287	21 944	2 543	7 072
Commissions des Administrateurs	83 160	26 523	11 728	25 268	13 748	20 116
Assurance des Administrateurs	67 708	30 341	6 261	19 828	11 593	12 095
Commissions du Distributeur	2 513 457	2 584 359	143 750	335 300	-	-
Autres charges d'exploitation	670 781	342 947	74 149	126 997	126 050	125 370
	<u>37 887 021</u>	<u>32 241 918</u>	<u>5 203 348</u>	<u>5 719 613</u>	<u>144 335</u>	<u>2 061 963</u>

* Veuillez vous référer à la Note 9 pour les commissions remboursées.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

3. Charges d'exploitation (suite)

	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
Commissions de gestion nettes des renoncations	21 241 589	16 832 760*	4 184 893*	2 931 050	205 797*	864 350*
Commissions d'administration et de dépôt	3 321 202	2 257 452	397 280	982 662	-	308 173
Frais juridiques	128 503	27 810	58 284	38 507	3 815	14 107
Commissions des Administrateurs	103 709	62 229	11 874	17 254	10 688	21 426
Assurance des Administrateurs	37 807	15 162	16 154	6 061	1 273	3 778
Commissions du Distributeur	2 226 818	2 315 453	174 145	200 975	-	-
Autres charges d'exploitation	843 030	302 443	291 648	199 568	28 142	136 763
	<u>27 902 658</u>	<u>21 813 309</u>	<u>5 134 278</u>	<u>4 376 077</u>	<u>249 715</u>	<u>1 348 597</u>

* Veuillez vous référer à la Note 9 pour les commissions remboursées ou les commissions auxquelles il a été renoncé.

Des frais d'audit (incluant les débours et la TVA) de 46 524 GBP au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 45 721 GBP) liés à l'audit statutaire des états financiers de la Société sont inclus dans les autres charges d'exploitation. Sont également inclus dans les autres charges d'exploitation les honoraires de 0 GBP au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 0 GBP) versés à PricewaterhouseCoopers au titre des services de conseil fiscal et autres prestations hors services d'audit.

4. Trésorerie et soldes bancaires

	Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
Disponibilités bancaires	897 251 048	448 829 493	181 165 429	280 000 172	253	154 733 684
	<u>897 251 048</u>	<u>448 829 493</u>	<u>181 165 429</u>	<u>280 000 172</u>	<u>253</u>	<u>154 733 684</u>

	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
Disponibilités bancaires	604 290 264	597 572 083	189	-	-	129 328 711
Découverts bancaires	(46 116)	-	-	(51 655)	(323)	-
	<u>604 244 148</u>	<u>597 572 083</u>	<u>189</u>	<u>(51 655)</u>	<u>(323)</u>	<u>129 328 711</u>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

5. Autres actifs

	Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
Revenu des intérêts à recevoir	94 354 700	87 876 313	11 672 915	14 390 614	207 289	1 400 821
Produits à recevoir pour Actions du compartiment vendues	1 445 991 442	843 349 359	-	-	-	-
Autres produits à recevoir	235 954	22 392	-	-	249 897	2 352
	<u>1 540 582 096</u>	<u>1 931 248 064</u>	<u>11 672 915</u>	<u>14 390 614</u>	<u>457 186</u>	<u>1 403 173</u>

	Total de la Société 31 déc. 2022 GBP	State Street USD Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street GBP Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street EUR Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
Revenu des intérêts à recevoir	39 547 915	37 045 333	5 346 255	3 189 403	57 555	630 544
À recevoir sur Cessions d'investissements	207 354 547	249 426 875	-	-	-	-
Autres produits à recevoir	419 499	22 392	17 172	49 768	380 511	2 352
	<u>247 321 961</u>	<u>286 494 600</u>	<u>5 363 427</u>	<u>3 239 171</u>	<u>438 066</u>	<u>632 896</u>

6. Charges à payer (échéances inférieures à un an)

	Total de la Société 31 déc. 2023 GBP	State Street USD Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 USD	State Street GBP Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 GBP	State Street EUR Liquidity LNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2023 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2023 USD
À payer sur acquisitions d'investissements	435 180 954	-	39 295 259	416 829 193	-	44 224 514
À payer sur rachats d'actions de fonds	499 470 212	567 905 293	-	-	-	68 819 150
Distributions à payer aux porteurs d'actions de participation rachetables	42 786 855	42 787 291	3 974 661	4 154 107	-	2 101 645
Charges cumulées	4 639 131	3 282 363	903 511	1 076 605	-	290 532
Autres créanciers	95 918	-	65 808	31 583	3 165	-
	<u>982 173 070</u>	<u>613 974 947</u>	<u>44 239 239</u>	<u>422 091 488</u>	<u>3 165</u>	<u>115 435 841</u>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

6. Charges à payer (échéances inférieures à un an) (suite)

	State Street USD Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 GBP	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 USD	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund 31 déc. 2022 EUR	State Street USD Treasury Liquidity Fund 31 déc. 2022 USD
À payer sur rachats d'actions de fonds	10 134	12 190	-	-	-
Distributions à payer aux porteurs d'actions de participation rachetables	28 693 433	18 861 937	11 048 591	1 143 228	-
Charges cumulées	2 273 390	1 673 069	271 860	496 993	-
Autres créanciers	40 813	-	-	42 837	3 165
	<u>31 017 770</u>	<u>20 547 196</u>	<u>11 320 451</u>	<u>1 683 058</u>	<u>3 165</u>
					<u>1 347 098</u>

7. Capital social

Le capital initial de la Société est de 38 902 EUR, représenté par 30 000 Actions de fondateur sans valeur nominale. N'étant pas des actions de participation rachetables de la Société et ne faisant pas partie de la VL des Compartiments, les Actions de fondateur ne figurent dans les états financiers que par le biais de cette note.

Chaque action de participation rachetable donne droit à l'Actionnaire de participer au prorata aux dividendes et aux actifs nets du Compartiment pour lequel elle a été émise, excepté dans le cas de dividendes déclarés avant qu'il soit devenu Actionnaire. Chaque action donne droit à son porteur de participer et de voter lors des assemblées des Compartiments et d'être représenté pour ces actions. Aucune catégorie d'actions ne confère à ses porteurs un quelconque droit préférentiel ou de préemption ou un quelconque droit de participer aux bénéfices et dividendes d'une quelconque autre catégorie d'actions ou un quelconque droit de vote concernant des questions exclusivement liées à une autre catégorie d'actions.

Les actions de participation rachetables peuvent être rachetées lors de tout Jour de négociation à la VL par action applicable et aux cours de négociation obtenus le Jour de négociation durant lequel le rachat est effectué.

Concernant la gamme des FM à VL à FV, si la VL stable varie de la VL du FM de plus de 20 pb, toute souscription ou tout rachat subséquent à cette déviation sera effectué au prix égal à la VL du Compartiment concerné et non à sa VL stable ou bien les souscriptions et rachats du FM concerné pourront être suspendus.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS S3	ACTIONS DE CAPITALISATION Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	4 356 688 024	190 594 373	87 255 531	202 803 832	419 734 425	7 570 979
Actions de participation rachetables émises	51 989 015 832	2 311 031 820	314 872 268	13 274 870 116	8 051 964 266	11 312 531
Actions de participation rachetables rachetées	(49 651 737 221)	(2 005 472 934)	(336 008 677)	(13 102 344 149)	(7 986 394 559)	(10 605 734)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	6 693 966 635	496 153 259	66 119 122	375 329 799	485 304 132	8 277 776
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	6 696 336 122 \$	496 449 228 USD	801 889 982 USD	375 376 131 USD	485 495 810 USD	102 045 550 USD
VL par action de participation rachetable						
2023	1,00 USD	1,00 USD	12,13 USD	1,00 USD	1,00 USD	12,33 USD
2022	1,00 USD	1,00 USD	11,52 USD	1,00 USD	1,00 USD	11,69 USD
2021	1,00 USD	1,00 USD	11,32 USD	1,00 USD	1,00 USD	11,48 USD

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS Z	ACTIONS PREMIER	ACTIONS SELECT	ACTIONS DISTRIBUTOR	ACTIONS UOB	ACTIONS INVESTMENT
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	21 774 851	9 278 782 725	323 320 747	2 520 609 595	101 428 954	34 894 943
Actions de participation rachetables émises	72 556 612	79 060 814 437	4 057 951 184	28 951 336 274	386 036 634	3 543 205 468
Actions de participation rachetables rachetées	(93 308 583)	(72 854 964 255)	(3 980 294 446)	(28 192 207 722)	(379 402 784)	(2 930 690 193)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	1 022 880	15 484 632 907	400 977 485	3 279 738 147	108 062 804	647 410 218
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	1 019 672 USD	15 490 208 291 USD	401 326 032 USD	3 280 970 703 USD	108 121 429 USD	647 617 837 USD
VL par action de participation rachetable						
2023	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD
2022	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD
2021	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS DE CAPITALISATION PREMIER
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	58 770 000
Actions de participation rachetables émises	787 234 181
Actions de participation rachetables rachetées	(755 248 221)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	90 755 960
	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	973 272 452 USD
	<hr/>
VL par action de participation rachetable	
2023	10,72 USD
	<hr/>
2022	10,18 USD
	<hr/>
2021	10,00 USD
	<hr/>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS DE INSTITUTIONAL	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS S3	ACTIONS DE CAPITALISATION Z	ACTIONS Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	291 081 973	4 102 288	18 177 464	73 888 863	7 077 327	1 311 823 985
Actions de participation rachetables émises	3 761 889 889	116 209 815	59 369 544	538 540 463	1 422 261	1 691 520 659
Actions de participation rachetables rachetées	(3 759 917 675)	(113 618 141)	(77 546 767)	(612 429 007)	(1 078 695)	(1 527 758 856)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	293 054 187	6 693 962	241	319	7 420 893	1 475 585 788
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	293 078 397 GBP	81 143 623 GBP	241 GBP	319 GBP	91 300 695 GBP	1 475 686 067 GBP
VL par action de participation rachetable						
2023	1,00 GBP	12,12 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	12,30 GBP	1,00 GBP
2022	1,00 GBP	11,58 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	11,74 GBP	1,00 GBP
2021	1,00 GBP	11,44 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	11,57 GBP	1,00 GBP

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS PREMIER	ACTIONS SELECT	ACTIONS DISTRIBUTOR	ACTIONS INVESTMENT	ACTIONS DE CAPITALISATION PREMIER**
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	1 023 044 330	61 785 643	999 801 649	247 998	-
Actions de participation rachetables émises	8 064 290 118	912 528 678	13 178 484 388	35 082 783	3 516 554
Actions de participation rachetables rachetées	(7 740 075 065)	(945 413 835)	(12 428 377 260)	(6 744 995)	(2 068 789)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	1 347 259 383	28 900 486	1 749 908 777	28 585 786	1 447 765
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	1 347 204 263 GBP	28 907 653 GBP	1 750 151 146 GBP	28 590 948 GBP	14 770 671 GBP
VL par action de participation rachetable					
2023	1,00 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	10,20 GBP
2022	1,00 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	-
2021	1,00 GBP	1,00 GBP	1,00 GBP	-*	-

* La Catégorie d'actions Investment du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 7 novembre 2022, il n'y a donc pas de comparatif disponible.

** La Catégorie d'actions de capitalisation Premier du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 16 août 2023, il n'y a donc pas de comparatif disponible.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS DE CAPITALISATION Z	ACTIONS Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	578 173 827	356 900 281	525 460	1 021 942	82 012	2 377 540 210
Actions de participation rachetables émises	4 535 114 803	3 437 724 779	2 245 107	419 887 298	47 618	5 328 483 396
Actions de participation rachetables rachetées	(4 637 586 121)	(3 640 818 588)	(2 302 469)	(419 828 532)	(62 174)	(5 810 934 518)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	475 702 509	153 806 472	468 098	1 080 708	67 456	1 895 089 088
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	475 807 455 EUR	153 837 192 EUR	474 541 158 EUR	1 074 937 EUR	68 681 546 EUR	1 895 441 177 EUR
VL par action de participation rachetable						
2023	1,00 EUR	1,00 EUR	1 013,76 EUR	0,99 EUR	1 018,17 EUR	1,00 EUR
2022	1,00 EUR*	1,00 EUR*	982,25 EUR	1,00 EUR*	985,28 EUR	1,00 EUR*
2021	983,27 EUR	984,97 EUR	983,27 EUR	983,27 EUR	985,38 EUR	985,38 EUR

* Les Catégories d'actions de distribution du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund ont fait l'objet d'un déconversion et ont été rétablies sur une VL stable de 1,00 EUR le 21 octobre 2022.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS PREMIER	ACTIONS DISTRIBUTEUR	ACTIONS DE CAPITALISATION PREMIER	ACTIONS INVESTMENT	ACTIONS STABLE SELECT****
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	1 860 517 276	766 479 249	197 487	350 000	-
Actions de participation rachetables émises	6 570 274 543	9 824 134 285	3 005 380	170 523 729	413 502 689
Actions de participation rachetables rachetées	(6 614 898 419)	(9 299 430 806)	(2 547 917)	(80 925 089)	(374 050 010)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	1 815 893 400	1 291 182 728	654 950	89 948 640	39 452 679
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	1 816 183 112 EUR	1 291 371 521 EUR	678 046 012 EUR	89 957 568 EUR	39 468 348 EUR
VL par action de participation rachetable					
2023	1,00 EUR	1,00 EUR	1 035,26 EUR	1,00 EUR	1,00 EUR
2022	1,00 €***	1,00 EUR	1 002,58 EUR	1,00 EUR	-
2021	983,27 EUR	981,86 EUR	_*	_**	-

* La Catégorie d'actions de capitalisation Premier du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 18 octobre 2022, il n'y a donc pas de comparatif disponible.

** La Catégorie d'actions Investment du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 24 novembre 2022, il n'y a donc pas de comparatif disponible.

*** Les Catégories d'actions de distribution du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund ont fait l'objet d'une déconversion et ont été rétablies sur une VL stable de 1,00 EUR le 21 octobre 2022.

**** La Catégorie d'actions Select Stable du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 27 janvier 2023, il n'y a donc pas de comparatif disponible.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS Z	ACTIONS INSTITUTIONAL
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	20 001	269 212	2 981
Actions de participation rachetables émises	-	75 290	-
Actions de participation rachetables rachetées	-	(76 642)	-
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	20 001	267 860	2 981
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	20 597 478 EUR	273 013 982 EUR	3 023 826 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL par action de participation rachetable			
2023	1 029,82 EUR	1 019,24 EUR	1 014,37 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2022	995,89 EUR	985,75 EUR	982,02 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2021	996,94 EUR	986,90 EUR	984,14 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS INVESTMENT	ACTIONS PREMIER	ACTIONS DISTRIBUTOR
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	210 252 261	101 317	197 474 136	935 741 415
Actions de participation rachetables émises	1 085 175 946	24 089 602	1 000 591 676	14 478 010 843
Actions de participation rachetables rachetées	(1 008 254 428)	(24 005 246)	(1 076 253 679)	(13 379 369 725)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	287 173 779	185 673	121 812 133	2 034 382 533
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	287 173 742 USD	185 673 USD	121 812 291 USD	2 034 382 311 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL par action de participation rachetable				
2023	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2022	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD	1,00 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2021	1,00 USD	-*	1,00 USD	1,00 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

* La Catégorie d'actions Investment du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund a été lancée le 5 mai 2022.

Total des actifs nets du Compartiment	State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	State Street USD Treasury Liquidity Fund
2023	29 860 129 239 USD	5 110 834 022 GBP	6 984 410 026 EUR	296 635 286 EUR	2 443 554 017 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2022	19 144 533 907 USD	3 909 170 050 GBP	6 735 906 569 EUR	288 222 909 EUR	1 343 569 029 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2021	17 154 684 439 USD	3 815 061 160 GBP	6 415 678 257 EUR	477 934 775 EUR	1 068 129 612 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS S3	ACTIONS DE CAPITALISATION Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	5 801 001 670	158 647 084	67 362 451	187 142 593	1 125 400 235	14 993 294
Actions de participation rachetables émises	56 133 325 861	2 061 141 485	349 015 270	8 727 095 479	6 829 475 318	10 877 135
Actions de participation rachetables rachetées	(57 577 639 507)	(2 029 194 196)	(329 122 190)	(8 711 434 240)	(7 535 141 128)	(18 299 450)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	4 356 688 024	190 594 373	87 255 531	202 803 832	419 734 425	7 570 979
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	4 357 199 817 USD	190 700 414 USD	1 004 944 275 USD	202 655 745 USD	419 782 062 USD	88 516 971 USD

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS Z	ACTIONS PREMIER	ACTIONS SELECT	ACTIONS DISTRIBUTOR	ACTIONS UOB	ACTIONS INVESTMENT
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	116 337 434	5 736 747 011	433 382 185	1 761 216 959	56 463 556	100 469
Actions de participation rachetables émises	54 221 736	73 683 557 113	5 736 287 143	23 331 024 031	136 432 356	233 558 320
Actions de participation rachetables rachetées	(148 784 319)	(70 141 521 399)	(5 846 348 581)	(22 571 631 395)	(91 466 958)	(198 763 846)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	21 774 851	9 278 782 725	323 320 747	2 520 609 595	101 428 954	34 894 943
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	21 767 255 USD	9 280 043 892 USD	323 418 538 USD	2 520 940 111 USD	101 437 010 USD	34 911 489 USD

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 (suite)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS DE CAPITALISATION PREMIER
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	84 410 000
Actions de participation rachetables émises	790 171 000
Actions de participation rachetables rachetées	(815 811 000)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	58 770 000
	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	598 216 328 USD
	<hr/> <hr/>

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS S3	ACTIONS DE CAPITALISATION Z	ACTIONS Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	237 894 118	35 523 143	193 635 169	71 554 636	7 672 858	1 459 107 358
Actions de participation rachetables émises	4 662 708 071	181 944 469	619 525 222	152 334 227	1 646 865	3 002 402 447
Actions de participation rachetables rachetées	(4 609 520 216)	(213 365 324)	(794 982 927)	(150 000 000)	(2 242 396)	(3 149 685 820)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	291 081 973	4 102 288	18 177 464	73 888 863	7 077 327	1 311 823 985
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	290 915 625 GBP	47 497 800 GBP	18 103 132 GBP	73 834 079 GBP	83 073 651 GBP	1 311 460 990 GBP
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS PREMIER	ACTIONS SELECT	ACTIONS DISTRIBUTOR	ACTIONS INVESTMENT*
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	605 313 887	55 028 905	697 728 506	-
Actions de participation rachetables émises	7 319 107 367	663 973 244	10 875 226 843	547 998
Actions de participation rachetables rachetées	(6 901 376 924)	(657 216 506)	(10 573 153 700)	(300 000)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	1 023 044 330	61 785 643	999 801 649	247 998
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	1 022 701 831 GBP	61 765 921 GBP	999 568 971 GBP	248 050 GBP

* La catégorie d'Actions Investment du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 7 novembre 2022.

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS DE CAPITALISATION INSTITUTIONAL	ACTIONS S2	ACTIONS DE CAPITALISATION Z	ACTIONS Z
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	560 990	172 723	598 074	88 119	145 009	2 154 851
Actions de participation rachetables émises	1 983 663 374	1 330 197 561	2 161 402	1 355 030	258 318	3 314 329 585
Actions de participation rachetables rachetées	(1 406 050 537)	(973 470 003)	(2 234 016)	(421 207)	(321 315)	(938 944 226)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	578 173 827	356 900 281	525 460	1 021 942	82 012	2 377 540 210
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	578 174 543 EUR	356 894 876 EUR	516 133 977 EUR	1 021 951 EUR	80 805 069 EUR	2 377 544 388 EUR

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)

	ACTIONS PREMIER	ACTIONS DISTRIBUTEUR	ACTIONS DE CAPITALISATION PREMIER*	ACTIONS INVESTMENT**
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	2 156 181	644 566	-	-
Actions de participation rachetables émises	3 330 074 498	2 983 033 914	651 985	350 000
Actions de participation rachetables rachetées	(1 471 713 403)	(2 217 199 231)	(454 498)	-
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	1 860 517 276	766 479 249	197 487	350 000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	1 860 522 598 EUR	766 462 607 EUR	197 996 550 EUR	350 010 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

* La Catégorie d'actions de capitalisation Premier du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 18 octobre 2022.

** La Catégorie d'actions Investment du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 24 novembre 2022.

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

	ACTIONS GLOBAL SECURITIES LENDING	ACTIONS Z	ACTIONS INSTITUTIONAL
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	120 005	360 081	2 981
Actions de participation rachetables émises	-	100 410	-
Actions de participation rachetables rachetées	(100 004)	(191 279)	-
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	20 001	269 212	2 981
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	19 918 746 EUR	265 376 761 EUR	2 927 402 EUR
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

7. Capital social (suite)

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022 (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund

	ACTIONS INSTITUTIONAL	ACTIONS INVESTMENT*	ACTIONS PREMIER	ACTIONS SELECT**	ACTIONS DISTRIBUTOR
Actions de participation rachetables en circulation au début de l'exercice financier	116 892 222	-	249 068 714	-	702 168 691
Actions de participation rachetables émises	398 278 272	101 317	450 497 175	114 131 822	11 710 933 134
Actions de participation rachetables rachetées	(304 918 233)	-	(502 091 753)	(114 131 822)	(11 477 360 410)
Actions de participation rachetables en circulation à la fin de l'exercice financier	210 252 261	101 317	197 474 136	-	935 741 415
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
VL proportionnelle pour les porteurs d'actions de participation rachetables	210 252 224 USD	101 317 USD	197 474 287 USD	-	935 741 201 USD
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

* La Catégorie d'actions Investment du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund a été lancée le 5 mai 2022.

** La Catégorie d'actions Select du Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund a été relancée le 9 juin 2022 et est devenue dormante le 29 juillet 2022.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

8. Frais de transaction

Comme indiqué dans la Note 1, les frais de transaction sont des coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou passif financier.

Le tableau ci-dessous présente les Compartiments qui ont versé des frais de transaction au Dépositaire au cours des exercices financiers clôturés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 :

Compartiment	2023	2022
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	43 956 USD	34 129 USD
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	236 626 GBP	230 811 GBP
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	177 562 EUR	199 422 EUR
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	15 893 EUR	21 605 EUR

State Street USD Treasury Liquidity Fund n'a pas engagé de frais de transaction payés au dépositaire au cours des exercices clôturés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

9. Commissions

Des renoncations aux commissions de la Société de gestion ont été appliquées à un certain nombre de catégories d'actions des Compartiments, comme décrit plus en détail ci-après.

La Société de gestion a volontairement convenu de renoncer à la part de ses commissions nécessaire à garantir que le total des frais sur encours attribuable aux catégories d'Actions des Compartiments ne puisse excéder les taux ci-dessous.

Cet engagement restera en vigueur à la seule discrétion de la Société de gestion. La Société de gestion pourra périodiquement décider d'augmenter ou de diminuer les taux mentionnés ci-dessous par simple notification à la Société. En cas d'augmentation des taux, la Société communiquera par avance aux Actionnaires quelles sont les Actions concernées par cette décision.

Catégorie	% de la VL quotidienne moyenne
Actions Global Securities Lending	0,04 %
Actions de capitalisation Institutional	0,15 %
Actions Institutional	0,15 %
Actions S2	0,15 %
Actions S3	0,10 %
Actions de capitalisation Z	0,05 %
Actions Z	0,05 %
Actions Premier	0,10 %
Actions Select	0,12 %
Actions Distributor	0,20 %
Actions UOB	0,12 %
Actions Investment	0,45 %
Actions de capitalisation Premier	0,10 %

Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, aucune des catégories d'actions des Compartiments n'a dépassé les plafonds de frais établis ci-dessus ; par conséquent il n'y a pas eu lieu d'appliquer de renonciation aux commissions du Gestionnaire d'investissement. Au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022, plusieurs catégories d'actions des Compartiments ont dépassé les plafonds de frais établis ci-dessus ; par conséquent, des renoncations aux commissions de la Société de gestion ont été appliquées, à l'exception du Compartiment State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund, tel que détaillé à la Note 3.

Les ratios de coût total attribuables à chaque catégorie d'Actions du Compartiment, comme indiqué ci-dessus, incluent, entre autres, les commissions de la Société de gestion ou de tout gestionnaire d'investissement délégué, du conseiller en investissement et autres délégués nommés en ce qui touche au Compartiment, les commissions de l'Agent administratif, les commissions du Dépositaire, ainsi que les commissions de distribution non couvertes par les frais de souscription et l'ensemble des frais du Compartiment ainsi que la part des charges qui lui sont attribuées. Les frais et débours de la Société de gestion, de tout gestionnaire d'investissement délégué, de tout conseiller en investissement, du Dépositaire et de l'Agent administratif seront supportés par les Compartiments. Ces frais devront s'aligner sur les taux normaux du marché.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

9. Commissions (suite)

La Société de gestion a convenu de renoncer, jusqu'au 1^{er} janvier 2023, à tout ou partie de sa commission de gestion à l'égard des Compartiments pour éviter que les rendements de ces derniers ne tombent en dessous de zéro. Cette décision a concerné certaines catégories d'actions. Au 1^{er} janvier 2023, le Gestionnaire d'investissement ne renonçait plus délibérément à sa commission de gestion pour empêcher les rendements nets de chuter à un niveau inférieur à zéro.

Les Administrateurs auront droit à une commission à titre de rémunération de leurs services. Veuillez vous référer à la Note 11 pour de plus amples informations sur les honoraires des Administrateurs pendant l'exercice financier.

10. Fiscalité

En vertu de la loi et des pratiques en vigueur, la Société est considérée comme un organisme de placement, selon les termes de la section 739B du *Taxes Consolidation Act* de 1997, tel qu'amendé. Sur cette base, elle n'est pas soumise à l'impôt irlandais sur ses revenus ou plus-values de capital.

L'impôt irlandais peut néanmoins s'appliquer en cas de « fait générateur d'impôt ». Un fait générateur d'impôt inclut tout paiement lié à une distribution aux actionnaires ou tout encaissement, rachat, annulation ou cession d'actions et la détention des actions à la fin de chaque période de huit ans commençant lors de l'acquisition desdites actions. La Société ne sera pas soumise à l'impôt irlandais pour des faits générateurs d'impôt dans les cas suivants :

- (a) un Actionnaire qui ne réside pas en Irlande ou dont la résidence fiscale habituelle ne se situe pas en Irlande au moment du fait générateur d'impôt, sous réserve que les déclarations légalement requises par les dispositions du *Taxes Consolidation Act* de 1997, tel qu'amendé, soient en possession de la Société ou que la Société ne soit pas en possession d'informations qui pourraient raisonnablement suggérer que les informations contenues dans les présentes ne sont plus correctes à tous égards importants ou que la Société ait été autorisée par l'Administration fiscale irlandaise à effectuer des versements bruts en l'absence de ces déclarations ; ou
- (b) certains Actionnaires résidents exonérés de l'impôt irlandais (selon les termes de la Section 739D) ayant fourni à la Société les déclarations statutaires nécessaires signées.

Les dividendes, intérêts et plus-values (le cas échéant) reçus pour des investissements faits par la Société peuvent être soumis à des retenues d'impôt à la source imposées par le pays dans lequel les revenus/plus-values de l'investissement sont reçus et ces impôts peuvent ne pas être recouvrables par la Société ou ses Actionnaires.

La Directive visant à assurer un niveau minimum d'imposition prévoit une mise en œuvre à l'échelle de l'Union européenne des règles du deuxième Pilier du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (« BEPS », de l'acronyme anglais). La législation du deuxième Pilier a été adoptée en Irlande et est en vigueur pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2024. La Société respecte la définition d'une entité d'investissement conformément aux règles du deuxième Pilier du Cadre des BEPS ainsi que la clause incluse dans cette définition concernant l'objectif de préservation de la neutralité fiscale des fonds d'investissement. La société n'est donc pas tenue de publier les informations quantitatives exigées par le deuxième Pilier du Cadre des BEPS ni de respecter l'exigence d'impôt complémentaire national qualifié (« QDMTT », de l'acronyme anglais).

11. Transactions avec des parties liées

De l'avis des Administrateurs, la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement, le Gestionnaire d'investissement délégué, le Distributeur mondial, le Distributeur délégué, l'Agent administratif, l'Agent de registre, l'Agent de transfert et le Dépositaire sont tous parties liées au sens de la Norme comptable internationale 24 (« IAS 24 ») « Transactions avec des parties liées ». Toutes les transactions avec des parties liées ont été souscrites dans le cours normal des activités.

Gestionnaire d'investissement, Société de gestion et Distributeur mondial	State Street Global Advisors Europe Limited
Agent administratif/de registre/de transfert	State Street Fund Services (Ireland) Limited
Dépositaire	State Street Custodial Services (Ireland) Limited
Gestionnaires d'investissement délégués	State Street Global Advisors Trust Company, State Street Global Advisors Limited
Conseil d'administration	Tom Finlay (démissionnaire au 29 septembre 2023), Barbara Healy, Patrick J. Riley (démissionnaire au 16 mars 2023), Rebecca Bridger, Tom Coghlan (nommé le 29 août 2023)
Conseil d'administration de la Société de gestion	Nigel Wightman, Ann Prendergast, Eric Linnane, Scott Sanderson, Margaret Cullen, Patrick Mulvihill et Marie-Anne Heeren

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

11. Transactions avec des parties liées (suite)

Ann Prendergast est Vice-présidente exécutive et Responsable de la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) pour State Street Global Advisors (SSGA).

Patrick J.Riley était, jusqu'à sa démission au 16 mars 2023, membre non exécutif du Conseil d'administration fiduciaire de State Street Global Advisors Mutual Funds complex aux États-Unis.

Avocate diplômée de formation, Rebecca Bridger occupe un poste de Directrice générale au sein de l'équipe de gestion de fonds pour la région EMEA chez State Street Global Advisors.

Eric Linnane est Directeur général et responsable des opérations d'investissement de State Street Global Advisors Europe.

Scott Sanderson est Directeur financier de State Street Global Advisors EMEA.

Marie-Anne Heeren est Directrice générale principale, Responsable du groupe des clients institutionnels pour l'Europe et Directrice de la succursale belge de State Street Global Advisors Europe Limited.

Transactions avec des entités ayant une influence importante

Les commissions de la Société de gestion, nettes des commissions auxquelles il a été renoncé, se sont élevées à 28 109 724 GBP pour l'exercice financier (31 décembre 2022 : 21 241 589 GBP) et le montant dû à la clôture de l'exercice financier était de 3 454 113 GBP (31 décembre 2022 : 1 992 588 GBP). Veuillez vous référer à la Note 9 pour le détail des commissions brutes de la Société de gestion et des commissions auxquelles il a été renoncé pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023.

Les commissions du Distributeur se sont élevées à 2 513 457 GBP pour l'exercice financier (31 décembre 2022 : 2 226 818 GBP) et le montant dû à la clôture de l'exercice financier était de 0 GBP (31 décembre 2022 : 0 GBP).

Transactions avec les membres du personnel clé de direction

Les honoraires des Administrateurs indépendants se sont élevés à 83 160 GBP pour l'exercice financier (31 décembre 2022 : 103 709 GBP) et le montant dû aux Administrateurs à la clôture de l'exercice financier était de 12 216 GBP (31 décembre 2022 : 9 340 GBP).

Participations croisées

Le Compartiment State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund détenait 12 347 206 actions d'une juste valeur de 12 347 206 EUR dans le Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (31 décembre 2022 : 11 613 893 actions d'une juste valeur de 11 613 893 EUR) à la clôture de l'exercice.

La variation des Participations croisées au titre des exercices financiers clôturés les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 était la suivante :

31 décembre 2023	Éliminations des participations croisées EUR	Conversion en GBP
Valeur de marché d'ouverture	11 613 893	10 304 196
Émission d'actions	45 451 800	39 524 968
Rachats d'actions	(45 092 800)	(39 212 781)
Plus-values réalisées	356 199	309 751
Variation des plus-values latentes	18 114	15 752
Ajustement de change notionnel	-	(242 681)
Valeur de marché de clôture	<u>12 347 206</u>	<u>10 699 205</u>

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

11. Transactions avec des parties liées (suite)

Participations croisées (suite)

31 décembre 2022	Éliminations des participations croisées EUR	Conversion en GBP
Valeur de marché d'ouverture	14 240 624	11 956 464
Émission d'actions	81 319 634	69 495 363
Rachats d'actions (Moins-value) réalisée	(83 900 593) (79 009)	(71 701 038) (67 521)
Variation des plus-values latentes	33 237	28 404
Ajustement de change notionnel	-	592 524
Valeur de marché de clôture	<u>11 613 893</u>	<u>10 304 196</u>

L'impact de l'opération d'investissement croisé a été éliminé de la colonne des totaux concernant la Société dans l'État de la situation financière, l'État du résultat global et l'État des variations des actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables.

Concentration importante d'Actionnaires

Les Compartiments peuvent être exposés à un risque de concentration d'Actionnaires détenant un pourcentage substantiel des actions en circulation dans les Compartiments. Les activités d'investissement de ces Actionnaires pourraient avoir une incidence significative sur les Compartiments.

Au 31 décembre 2023, le Compartiment State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund comptait un Actionnaire avec une participation de 90,13 % (31 décembre 2022 : un Actionnaire détenant une participation de 87,47 %).

Au 31 décembre 2023, le Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund comptait un Actionnaire détenant une participation de 20,12 % (31 décembre 2022 : aucun Actionnaire).

Au 31 décembre 2023, le Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund ne comptait aucun Actionnaire (31 décembre 2022 : un Actionnaire avec une participation de 27,58 %).

Au 31 décembre 2023, le Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund comptait un Actionnaire avec une participation de 23,54 % (31 décembre 2022 : un Actionnaire détenant une participation de 25,29 %).

Les Compartiments restants ne recensaient pas de concentration d'Actionnaires en termes de participations au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2022.

Transactions avec d'autres parties liées

State Street Global Advisors Limited est une filiale à cent pour cent de State Street Global Advisors Holdings Inc., dont la société mère en dernier ressort est State Street Corporation. Le Dépositaire et l'Agent administratif sont détenus en dernier ressort par State Street Corporation.

Au cours de l'exercice financier, les commissions dues à State Street Custodial Services (Ireland) Limited et State Street Fund Services (Ireland) Limited se sont élevées à 6 374 560 GBP (31 décembre 2022 : 3 321 202 GBP) et le montant dû à la clôture de l'exercice financier était de 2 094 415 GBP (31 décembre 2022 : 0 GBP).

Au cours de l'exercice financier, les sociétés liées au Dépositaire étaient également sélectionnées par le Gestionnaire d'investissement pour le compte de la Société aux fins suivantes :

- exécuter les opérations de change au comptant ;
- accepter les dépôts ; et
- opérer en qualité de contrepartie pour les opérations de gré à gré sur dérivés.

Les Compartiments suivants sont des parties liées, leur Gestionnaire d'investissement étant State Street Global Advisors Europe Limited au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

11. Transactions avec des parties liées (suite)

Transactions avec d'autres parties liées (suite)

Compartiment	Participation	% des participations du Compartiment	% des participations du Compartiment
		2023	2022
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	0,215	0,196
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Lux SICAV State Street Europe Value Spotlight Fund	0,001	0,0003
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Lux SICAV State Street Eurozone Value Spotlight	0,019	0,0005
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street IUT Balanced Fund	0,0004	0,0005
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street IUT Diversified Alternatives Fund	0,00000001	0,0002
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	State Street IUT Euro Liquidity Fund	2,248	7,932
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	Windwise Property Unit Trust	0,257	0,756
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	State Street IUT Active Ethically Managed Fund	1,064	3,911
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	State Street IUT Euro Ultra Short Bond Fund	90,128	87,468
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2040 Collateral	0,00003	0,00001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2049 Collateral	0,0003	0,0001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2049 Fund	0,003	0,003
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2060 Collateral	0,00000002	-
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2060 Fund	0,012	0,006
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2068 Collateral	0,0001	0,00001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Conventional Gilt 2068 Fund	0,004	0,005
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2022 Collateral	-	0,00000004
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2032 Collateral	-	0,00002
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2032 Fund	0,003	0,002
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2040 Fund	0,016	0,003
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2042 Collateral	0,000002	0,002
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2042 Fund	0,004	0,001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2055 Collateral	0,000003	0,000004
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2055 Fund	0,001	0,002
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2062 Collateral	-	0,00003

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

11. Transactions avec des parties liées (suite)

Transactions avec d'autres parties liées (suite)

Compartiment	Participation	% des participations du Compartiment 2023	% des participations du Compartiment 2022
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2062 Fund	0,001	0,001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2068 Collateral	0,000002	0,000003
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged Index Linked Gilt 2068 Fund	0,0004	0,001
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged UK Exposure Collateral	-	0,209
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged UK Exposure Fund	-	1,067
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged UK Inflation Rate Swap 2025 Fund	0,118	0,201
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged UK Inflation Rate Swap 2035 Fund	-	0,133
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI Leveraged UK Inflation Rate Swap 2045 Fund	0,076	0,147
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	SSGA LDI UK Real Rate Swap 2045 Fund	0,0001	0,0002
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Cash Fund	0,078	0,904
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Nominal Long LDI Fund	-	0,134
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Nominal Long LDI Fund Collateral	0,0001	0,00003
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Nominal Short LDI Fund	0,006	0,16
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Real Long Duration LDI Fund	-	0,037
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Real Long Duration LDI Fund Collateral	0,0001	0,007
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Real Short Duration LDI Fund Collateral	0,0003	-
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Real Short LDI Fund	0,016	0,112
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	State Street Target Leverage Real Short LDI Fund Collateral	0,0001	0,0003
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Cayman	0,004	0,001
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Lux SICAV State Street Asia Pac Value Spotlight Fund	0,00003	0,00003
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Lux SICAV State Street Global Value Spotlight Fund	0,00003	0,006
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street Global Advisors Lux SICAV State Street US Value Spotlight Fund	0,001	0,001
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	State Street IUT Global Ethical Value Equity Fund	0,0001	0,054

12. Accords de commissions indirectes et courtage dirigé

La Société n'a souscrit aucun accord de commission indirecte et aucun service de courtage dirigé n'a été utilisé pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 ou le 31 décembre 2022.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers

Conformément aux normes IFRS, cette note détaille la manière dont la Société gère les risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Procédure générale de gestion du risque :

Compte tenu de son statut de société d'investissement, la gestion des instruments financiers est fondamentale pour la gestion des affaires de la Société. Le Gestionnaire d'investissement est responsable, sous la supervision et le contrôle général du Conseil d'administration, de gérer les actifs et investissements des Compartiments de la Société conformément aux objectifs d'investissement et directives approuvés par le Conseil et aux politiques stipulées dans le Prospectus et les règlements.

Une équipe indépendante de gestion du risque d'investissement apporte son soutien au Gestionnaire d'investissement pour le calcul, le contrôle et l'analyse des expositions au risque.

Le risque peut être subdivisé dans les composantes suivantes : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Chaque type de risque est successivement discuté et des analyses qualitatives et quantitatives sont fournies quand ceci s'avère nécessaire pour permettre au lecteur de comprendre les méthodes de gestion du risque utilisées par le Gestionnaire d'investissement et le Conseil d'administration.

Aucun changement majeur n'a été apporté au processus de gestion des investissements depuis l'exercice financier antérieur pour les Compartiments. Les expositions sont restées largement conformes durant l'année 2023. La liquidité et l'exposition au risque de contrepartie des Compartiments ont conservé une importance extrême.

Exposition globale

En vertu de la Réglementation OPCVM, et dans le cadre de la gestion du risque et des exigences de reporting, les Compartiments doivent être contrôlés et mesurés conformément aux exigences réglementaires. Conformément aux exigences réglementaires, l'exposition globale peut être calculée en suivant l'une ou l'autre de ces deux méthodes :

i) l'Approche d'engagement qui calcule l'exposition marginale générée par les instruments détenus dans les Compartiments ; ou

ii) la Valeur à Risque (la « VaR »), laquelle fait intervenir des stratégies d'investissement complexes. La VaR estime la perte de valeur possible du portefeuille sur une période définie compte tenu d'un niveau de confiance précis. La VaR est une mesure statistique qui donne un résultat cumulé unique pour l'ensemble du portefeuille et prend en compte les volatilités du marché de tous les marchés et actifs, de même que leurs corrélations ce qui permet des compensations entre différents actifs et marchés.

Les Compartiments utiliseront l'approche d'engagement pour le calcul de leur exposition globale.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte lié à la juste valeur ou aux flux de trésorerie futurs d'un instrument financier résultant de fluctuations des prix du marché. Le risque de marché pour les Compartiments inclut le risque de taux d'intérêt, le risque de spread, le risque de change et le risque de prix. La stratégie de la Société concernant la gestion de chacun de ces risques est basée sur l'objectif d'investissement de la Société, comme stipulé dans le Prospectus.

Les FM à VL à FV cherchent à maintenir un haut niveau de liquidité et à préserver le capital et la stabilité du principal exprimé dans leur devise fonctionnelle. Les FM de dette publique visent à maintenir un niveau de liquidité élevé, à préserver le capital et à générer un rendement aligné sur les taux du marché monétaire des bons du Trésor américain, des obligations d'État en euros et des obligations d'État du Royaume-Uni. Conformément à ces objectifs, les FM à VL à FV et les FM de dette publique cherchent aussi à générer un flux de revenu courant.

Les FM standards à VLV visent à réaliser un rendement excédentaire par rapport aux marchés monétaires sur une période glissante de 3 ans en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de créance et d'instruments liés à des créances de qualité *investment grade*.

Le risque de marché de chaque Compartiment est géré sur une base quotidienne par le Gestionnaire d'investissement conformément aux politiques et procédures appropriées en place. Le Gestionnaire d'investissement n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés pour protéger le portefeuille d'investissement contre le risque de marché.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les Compartiments détenant des titres de créance à taux d'intérêt fixe, de la trésorerie et des soldes bancaires, en ce compris des découverts bancaires, sont exposés au risque de taux d'intérêt et la valeur de ces positions est donc susceptible de varier en conséquence d'évolutions des taux d'intérêt des marchés. Les Compartiments détenant des titres de créance à taux variable sont aussi exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt affectent le prix d'un titre à taux variable, mais l'ampleur de cette exposition est généralement inférieure à celle d'un titre à taux fixe. En effet, le mécanisme périodique et régulier (généralement tous les trois mois maximum) de redéfinition du coupon implique que le taux du coupon, et donc le flux de trésorerie lié au titre, est redéfini pour refléter les taux d'intérêt prévalant sur les marchés (mais non d'autres facteurs de risque comme la qualité du crédit) durant chaque période. De la même manière, il existe un risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie générés par un titre à taux variable, car le coupon devant être payé change durant chaque période de redéfinition et crée des fluctuations des flux de trésorerie futurs, les taux d'intérêt futurs n'étant pas connus. Les Compartiments détiennent ces deux types de titres.

Appendice 1

Les tableaux suivants montrent le profil de taux d'intérêt des actifs et passifs financiers des Compartiments au 31 décembre 2023 avec des chiffres comparatifs pour le 31 décembre 2022. Tous les instruments sensibles aux taux sont suivis et contrôlés pour s'assurer qu'il n'existe aucune exposition non intentionnelle ou excessive aux taux par rapport à l'objectif d'investissement particulier des Compartiments. Le Gestionnaire d'investissement effectue un contrôle journalier de la sensibilité générale des Compartiments aux taux d'intérêt et le Conseil d'administration assure une révision trimestrielle de ladite sensibilité.

Le profil de taux d'intérêt des actifs financiers et des passifs financiers de chaque Compartiment au 31 décembre 2023 se présentait comme suit :

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois USD	3 à 6 mois USD	6 à 12 mois USD	Plus de 12 mois USD	Ne portant pas intérêt USD	Total USD
Trésorerie et soldes bancaires	448 829 493	-	-	-	-	448 829 493
Valeurs mobilières	19 926 184 867	5 032 686 052	3 135 155 710	-	-	28 094 026 629
Autres actifs	-	-	-	-	1 931 248 064	1 931 248 064
Total des actifs	20 375 014 360	5 032 686 052	3 135 155 710	-	1 931 248 064	30 474 104 186
Autres passifs	-	-	-	-	(613 974 947)	(613 974 947)
Total des passifs	-	-	-	-	(613 974 947)	(613 974 947)
Écart d'intérêt total	20 375 014 360	5 032 686 052	3 135 155 710	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 5 911 052 083 USD de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 5,54 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois GBP	3 à 6 mois GBP	6 à 12 mois GBP	Plus de 12 mois GBP	Ne portant pas intérêt GBP	Total GBP
Trésorerie et soldes bancaires	181 165 429	-	-	-	-	181 165 429
Valeurs mobilières	3 504 433 643	1 069 722 486	388 078 788	-	-	4 962 234 917
Autres actifs	-	-	-	-	11 672 915	11 672 915
Total des actifs	3 685 599 072	1 069 722 486	388 078 788	-	11 672 915	5 155 073 261
Autres passifs	-	-	-	-	(44 239 239)	(44 239 239)
Total des passifs	-	-	-	-	(44 239 239)	(44 239 239)
Écart d'intérêt total	3 685 599 072	1 069 722 486	388 078 788	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 806 225 399 GBP de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 5,37 %

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois EUR	3 à 6 mois EUR	6 à 12 mois EUR	Plus de 12 mois EUR	Ne portant pas intérêt EUR	Total EUR
Trésorerie et soldes bancaires	280 000 172	-	-	-	-	280 000 172
Valeurs mobilières	5 449 382 857	808 497 497	854 230 374	-	-	7 112 110 728
Autres actifs	-	-	-	-	14 390 614	14 390 614
Total des actifs	5 729 383 029	808 497 497	854 230 374	-	14 390 614	7 406 501 514
Autres passifs	-	-	-	-	(422 091 488)	(422 091 488)
Total des passifs	-	-	-	-	(422 091 488)	(422 091 488)
Écart d'intérêt total	5 729 383 029	808 497 497	854 230 374	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 868 149 207 EUR de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 3,94 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois EUR	3 à 6 mois EUR	6 à 12 mois EUR	Plus de 12 mois EUR	Ne portant pas intérêt EUR	Total EUR
Trésorerie et soldes bancaires	253	-	-	-	-	253
Organismes de placement collectif	-	-	-	-	12 347 206	12 347 206
Valeurs mobilières	168 684 085	61 392 200	43 733 722	10 023 799	-	283 833 806
Autres actifs	-	-	-	-	457 186	457 186
Total des actifs	168 684 338	61 392 200	43 733 722	10 023 799	12 804 392	296 638 451
Autres passifs	-	-	-	-	(3 165)	(3 165)
Total des passifs	-	-	-	-	(3 165)	(3 165)
Écart d'intérêt total	168 684 338	61 392 200	43 733 722	10 023 799		

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 25 054 050 EUR de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 4,07 %

State Street USD Treasury Liquidity Fund

	Jusqu'à 3 mois USD	3 à 6 mois USD	6 à 12 mois USD	Plus de 12 mois USD	Ne portant pas intérêt USD	Total USD
Trésorerie et soldes bancaires	154 733 684	-	-	-	-	154 733 684
Valeurs mobilières	1 863 860 895	410 832 008	128 160 098	-	-	2 402 853 001
Autres actifs	-	-	-	-	1 403 173	1 403 173
Total des actifs	2 018 594 579	410 832 008	128 160 098	-	1 403 173	2 558 989 858
Autres passifs	-	-	-	-	(115 435 841)	(115 435 841)
Total des passifs	-	-	-	-	(115 435 841)	(115 435 841)
Écart d'intérêt total	2 018 594 579	410 832 008	128 160 098	-		

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 64 233 221 USD de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 5,27 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

Le profil de taux d'intérêt des actifs financiers et des passifs financiers de chaque Compartiment au 31 décembre 2022 se présentait comme suit :

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois USD	3 à 6 mois USD	6 à 12 mois USD	Plus de 12 mois USD	Ne portant pas intérêt USD	Total USD
Trésorerie et soldes bancaires	597 572 083	-	-	-	-	597 572 083
Valeurs mobilières	13 520 855 031	3 697 440 018	1 062 719 371	-	-	18 281 014 420
Autres actifs	-	-	-	-	286 494 600	286 494 600
Total des actifs	14 118 427 114	3 697 440 018	1 062 719 371	-	286 494 600	19 165 081 103
Autres passifs	-	-	-	-	(20 547 196)	(20 547 196)
Total des passifs	-	-	-	-	(20 547 196)	(20 547 196)
Écart d'intérêt total	14 118 427 114	3 697 440 018	1 062 719 371	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 20 030 450 USD de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 4,56 %

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois GBP	3 à 6 mois GBP	6 à 12 mois GBP	Plus de 12 mois GBP	Ne portant pas intérêt GBP	Total GBP
Trésorerie et soldes bancaires	189	-	-	-	-	189
Valeurs mobilières	3 169 788 252	498 112 001	247 226 632	-	-	3 915 126 885
Autres actifs	-	-	-	-	5 363 427	5 363 427
Total des actifs	3 169 788 441	498 112 001	247 226 632	-	5 363 427	3 920 490 501
Autres passifs	-	-	-	-	(11 320 451)	(11 320 451)
Total des passifs	-	-	-	-	(11 320 451)	(11 320 451)
Écart d'intérêt total	3 169 788 441	498 112 001	247 226 632	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 624 949 950 GBP de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 3,23 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois EUR	3 à 6 mois EUR	6 à 12 mois EUR	Plus de 12 mois EUR	Ne portant pas intérêt EUR	Total EUR
Trésorerie et soldes bancaires	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	5 911 127 516	292 026 363	531 248 232	-	-	6 734 402 111
Autres actifs	-	-	-	-	3 239 171	3 239 171
Total des actifs	5 911 127 516	292 026 363	531 248 232	-	3 239 171	6 737 641 282
Découverts bancaires	(51 655)	-	-	-	-	(51 655)
Autres passifs	-	-	-	-	(1 683 058)	(1 683 058)
Total des passifs	(51 655)	-	-	-	(1 683 058)	(1 734 713)
Écart d'intérêt total	5 911 075 861	292 026 363	531 248 232	-	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 854 609 879 EUR de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 1,63 %

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

	Jusqu'à 3 mois EUR	3 à 6 mois EUR	6 à 12 mois EUR	Plus de 12 mois EUR	Ne portant pas intérêt EUR	Total EUR
Trésorerie et soldes bancaires	-	-	-	-	-	-
Organismes de placement collectif	-	-	-	-	11 613 893	11 613 893
Valeurs mobilières	219 473 687	24 816 748	21 803 903	10 080 100	-	276 174 438
Autres actifs	-	-	-	-	438 066	438 066
Total des actifs	219 473 687	24 816 748	21 803 903	10 080 100	12 051 959	288 226 397
Découverts bancaires	(323)	-	-	-	-	(323)
Autres passifs	-	-	-	-	(3 165)	(3 165)
Total des passifs	(323)	-	-	-	(3 165)	(3 488)
Écart d'intérêt total	219 473 364	24 816 748	21 803 903	10 080 100	-	-

Les actifs financiers à la juste valeur incluent 20 081 122 EUR de titres à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 1,59 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund

	Jusqu'à 3 mois USD	3 à 6 mois USD	6 à 12 mois USD	Plus de 12 mois USD	Ne portant pas intérêt USD	Total USD
Trésorerie et soldes bancaires	129 328 711	-	-	-	-	129 328 711
Valeurs mobilières	1 205 033 270	9 921 250	-	-	-	1 214 954 520
Autres actifs	-	-	-	-	632 896	632 896
Total des actifs	1 334 361 981	9 921 250	-	-	632 896	1 344 916 127
Autres passifs	-	-	-	-	(1 347 098)	(1 347 098)
Total des passifs	-	-	-	-	(1 347 098)	(1 347 098)
Écart d'intérêt total	1 334 361 981	9 921 250	-	-	-	-

Il n'y a pas eu de valeurs mobilières à taux variable.

Taux d'intérêt effectif

Valeurs mobilières 4,30 %

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

Appendice 2

La WAM et la Duration (voir Appendice 3) applicables pour chaque Compartiment à la date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 se présentaient comme suit :

Compartiment	Date	WAM
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	31 déc. 23	46 jours
	31 déc. 22	11 jours
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	31 déc. 23	39 jours
	31 déc. 22	30 jours
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	31 déc. 23	36 jours
	31 déc. 22	24 jours
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	31 déc. 23	87 jours
	31 déc. 22	42 jours
State Street USD Treasury Liquidity Fund	31 déc. 23	41 jours
	31 déc. 22	5 jours

Sensibilité aux taux d'intérêt

Les FM à VL à FV sont exploités sur la base de procédures conçues pour stabiliser la VL au prix de souscription initial. La VL de chaque Compartiment Liquidity Fund doit être, à des fins de négociation, calculée en utilisant la méthode du coût amorti d'évaluation et/ou autrement, tel qu'autorisé par les Statuts. Dans ces conditions, la VL de négociation de ces compartiments ne reflétera pas l'importante sensibilité aux taux d'intérêt. La VL par Action des FM de dette publique est variable (c-à-d. qu'elle n'est pas stabilisée). Par conséquent, les VL de négociation des Compartiments State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund et State Street USD Treasury Liquidity Fund peuvent refléter une sensibilité aux taux d'intérêt.

La valeur des titres sous-jacents du Compartiment est néanmoins affectée par les évolutions des taux d'intérêt, et la juste valeur (ou VL « reflet »), par opposition à la VL de négociation du Compartiment, est donc affectée par les taux d'intérêt. Ces sensibilités sont décrites ci-dessous dans l'Appendice 3.

Appendice 3

	Duration (en années)	Évolution de la		
		courbe du rendement	Impact sur la VL	Impact sur le rendement
31 déc. 23				
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	0,13	0,25 %	(0,032) %	0,25 %
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	0,10	0,25 %	(0,025) %	0,25 %
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	0,10	0,25 %	(0,026) %	0,25 %
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	0,23	0,25 %	(0,057) %	0,25 %
State Street USD Treasury Liquidity Fund	0,11	0,25 %	(0,027) %	0,25 %
		Évolution de la		
	Duration (en années)	courbe du rendement	Impact sur la VL	Impact sur le rendement
31 déc. 2022				
State Street USD Liquidity LVNAV Fund	0,03	0,25 %	(0,007) %	0,25 %
State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	0,07	0,25 %	(0,016) %	0,25 %
State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	0,08	0,25 %	(0,020) %	0,25 %
State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund	0,11	0,25 %	(0,028) %	0,25 %
State Street USD Treasury Liquidity Fund	0,01	0,25 %	(0,003) %	0,25 %

Risque de spread

Le spread est le rendement excédentaire devant être généré par un titre par rapport à un titre d'un gouvernement national à faible risque pour compenser le risque supplémentaire associé à ce titre. Ce risque supplémentaire est lié au pays d'émission ou au secteur industriel.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

Risque de spread (suite)

Le Gestionnaire d'investissement prend en compte l'allocation d'actifs du portefeuille pour minimiser le risque associé aux pays ou secteurs particuliers, tout en continuant de viser l'objectif d'investissement de la Société.

Les Compartiments comprendront généralement une exposition prépondérante à la dette de court terme des secteurs bancaires et financiers. Le Gestionnaire d'investissement pense que cette exposition sectorielle reste conforme aux objectifs d'investissement des Compartiments, faisant de la préservation du capital l'une de leurs priorités. En conjonction avec la recherche « crédit » propre des Gestionnaires d'investissement, le secteur bancaire reste très réglementé et bénéficie d'un prêteur de dernier recours, en l'occurrence leurs banques centrales respectives.

Les expositions aux spreads des deux secteurs en termes de durée de spread, de pourcentages de valeur de marché et de résultats de scénarios face à des évolutions instantanées des spreads sectoriels sont transmises au Gestionnaire d'investissement sur une base quotidienne et sont discutées avec l'équipe de gestion du risque d'investissement lors d'une réunion mensuelle.

Risque de change

Tous les actifs et passifs financiers de tous les Compartiments sont libellés dans la devise de souscription respective de chaque Compartiment et il n'existait donc aucune exposition significative au risque de change en 2023 ou 2022.

Risque de prix

Le risque de prix résulte du fait que les prix futurs des investissements détenus sont incertains. La majorité des investissements des Compartiments sont des FM à court terme rendant de ce fait l'exposition au risque de prix minime voire nulle en 2023 ou 2022.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement à l'égard de la Société. Le risque de crédit peut prendre la forme d'une détention directe de la dette d'un émetteur, par le biais d'un contrat de mise en pension garanti ou de la conclusion d'un contrat de dérivés avec une contrepartie. Dans tous les cas, les Compartiments seront affectés par la fiabilité de crédit continue de l'émetteur/la contrepartie.

Les investissements directs sont suivis et contrôlés concernant les points suivants :

Notations

Les Compartiments sont suivis et contrôlés pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'expositions non intentionnelles au risque de crédit et sont contrôlés sur une base régulière pour s'assurer que les seuils minimums de notations de crédit autorisées pour le Compartiment sont respectés au moment de l'acquisition. Quand le Compartiment est noté par une agence de notation indépendante, le Gestionnaire d'investissement maintient des contrôles et procédures internes pour s'assurer que les normes minimales de qualité de crédit sont respectées, et que la note de crédit du Compartiment peut être maintenue. Les rapports concernant la note cumulée des Compartiments et leurs migrations sont transmis au Gestionnaire d'investissement sur une base quotidienne et sont discutés avec l'équipe de gestion du risque d'investissement lors d'une réunion mensuelle. Les analystes « crédit » contrôlent la qualité de crédit des positions du Compartiment sur une base continue. Cette analyse fondamentale entraîne une restriction des échéances établie par les analystes.

Les changements liés à la qualité du crédit sont communiqués aux Gestionnaires d'investissement dans les cas appropriés. En cas de dégradation attendue du crédit, les restrictions des échéances et les expositions sont réduites en conséquence.

La qualité de crédit du portefeuille est indiquée dans l'Appendice 4 ci-dessous pour l'exercice financier de reporting au 31 décembre 2023, avec des chiffres comparatifs pour le 31 décembre 2022.

Appendice 4

Qualité de crédit (% valeurs nominales)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
State Street USD Liquidity LVNAV Fund		
Équivalent de notations à long terme		
AA-/Aa2	0,35 %	1,37 %
AA-/Aa3	-	1,37 %
AA-/Aa1	0,66 %	0,71 %
A+/Aa2	0,32 %	4,23 %
A+/Aa3	-	0,82 %
A+/A1	0,44 %	-

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Qualité de crédit (% valeurs nominales)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
A/A1	4,23 %	7,28 %
Équivalent de notations à court terme		
A-1+/P-1	35,77 %	31,57 %
A-1/P-1	58,23 %	52,65 %

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Équivalent de notations à court terme		
A-1+	37,34 %	39,58 %
A-1	62,66 %	60,42 %

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Équivalent de notations à court terme		
A-1+	30,59 %	31,40 %
A-1	69,41 %	68,60 %

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Équivalent de notations à long terme		
AAA-	4,17 %	4,04 %
A+	5,08 %	3,50 %
A	1,69 %	-
BBB	3,37 %	-
Équivalent de notations à court terme		
A-1+	18,31 %	22,88 %
A-1	55,60 %	46,52 %
A-2	11,78 %	23,06 %

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Équivalent de notations à court terme		
A-1+	58,59 %	16,46 %
A-1	38,29 %	83,54 %
Non noté	3,12 %	-

Émetteur

Tous les Compartiments sont bien diversifiés pour s'assurer que le risque de crédit est géré efficacement. La valeur de la dette pour les émetteurs individuels est influencée par les évolutions du marché reflétant le changement de la perception concernant la fiabilité de crédit de l'émetteur ou résultant de changements de la prime de risque demandés par les investisseurs. Les expositions aux émetteurs concernant la durée de spread et le pourcentage de la valeur de marché sont transmises au Gestionnaire d'investissement sur une base quotidienne et sont discutées avec l'équipe de gestion du risque d'investissement lors d'une réunion mensuelle.

Émission

Outre la gestion de la diversification entre les émetteurs, l'exposition au niveau des émetteurs est analysée et contrôlée par le Gestionnaire d'investissement de manière à ce que les risques liés à la structure du capital sous-jacent et aux flux de trésorerie de chaque émission soient compris.

Pour réduire l'impact du risque de crédit pour les Compartiments Liquidity Fund, le Gestionnaire d'investissement se base sur les exigences des notes de crédit équivalentes des Compartiments monétaires notés AAA par Standard & Poor's, Moody's et Fitch ou une agence de notation équivalente. Chaque agence impose que l'exposition aux instruments et titres s'étant vus allouer la note la plus élevée en matière de dette de court terme soit prépondérante.

Les portefeuilles détiendront des instruments non notés dans les seuls cas où, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, ils présentent un risque équivalent à ceux ayant une note A1 ou supérieure.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le compartiment State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund n'investira pas dans des billets à taux fixe ou variable assortis de notations de crédit à long terme inférieures à A-/A3/A- attribuées par au moins deux agences de notation reconnues à l'échelle nationale (« NRSRO », ou *Nationally recognised statistical rating organisations*) au moment de l'acquisition des titres. Concernant les instruments du marché monétaire, une notation de crédit à court terme minimale de A-1/P-1/F-1 attribuée par au moins une NRSRO est requise au moment de l'acquisition. Si la notation de crédit d'un émetteur chute par la suite en deçà des minimums susmentionnés, la participation concernée est cédée dans un délai de trois mois ou toute période d'une durée supérieure à la discrétion du Gestionnaire d'investissement pour servir au mieux les intérêts des actionnaires, et sous réserve cependant que le Compartiment ne puisse en aucune circonstance détenir plus de 30 % de sa VL dans des titres dont la notation est inférieure aux minimums stipulés ci-dessus.

Risque de contrepartie et compensation

Tous les Compartiments sont exposés au risque de contrepartie à l'exception du Compartiment State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund, du fait des contrats de mise en pension souscrits avec des contreparties. Le Gestionnaire d'investissement conclut de tels contrats avec des contreparties ayant une note A1 ou supérieure au moment de l'exécution de la transaction. Les garanties comprennent des titres du Trésor américain, d'agences du gouvernement américain et des titres adossés à des créances hypothécaires d'agences du gouvernement américain ou d'autres titres de dette souveraine conformes aux directives du Compartiment. La garantie est, soit détenue auprès de la contrepartie désignée en vertu d'un Accord tripartite (Bank of New York Mellon), soit détenue en tant que garantie bilatérale (State Street Custodial Services Ireland Limited) avec une quotité minimum de 102 % pour les Compartiments EUR, GBP et USD Liquidity LVNAV Fund et le Compartiment State Street USD Treasury Liquidity Fund. Les garanties sont contrôlées sur une base régulière pour s'assurer que la qualité et la valeur de la garantie sont conformes à toutes les exigences stipulées dans le Prospectus et les règlements de la Société.

Les Compartiments sont exposés au risque de contrepartie, car les garanties sont détenues auprès de Bank of New York Mellon et Street Custodial Services Ireland Limited. Au 31 décembre 2023, la notation de crédit S&P de Bank of New York Mellon est AA- (2022 : AA-).

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté dans l'État de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention d'effectuer le règlement sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. La norme IFRS 7 requiert de communiquer les positions qui ont été compensées dans l'État de la situation financière, ou qui n'ont pas été compensées dans l'État de la situation financière, mais qui ont fait l'objet d'un contrat-cadre de compensation ou autre contrat similaire.

Les Contreparties et les notations de crédit correspondantes accordées par S&P au titre des contrats de prise en pension sont comme suit.

Contrepartie	Notation de crédit S&P	Notation de crédit S&P
	2023	2022
Bank of Montreal	A+	A+
Bank of Nova Scotia	A+	-
Barclays Bank PLC	A+	A
BNP Paribas S.A.	A+	A+
BofA Securities Inc.	A+	A+
Canadian Imperial Bank of Commerce	A+	A+
Citigroup Global Markets Inc.	A+	A+
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	A+	A+
Credit Suisse First Boston (USA), Inc.	A+	-
Goldman Sachs & Co. LLC*	-	A+
HSBC Bank PLC*	-	A+
ING Financial Markets LLC*	-	A+
National Australia Bank Ltd.	AA-	-
RBC Dominion Securities Inc.	AA-	AA-
Societe Generale S.A.	A	A
Standard Chartered Bank	A+	A+
TD Securities (USA) LLC	AA-	AA-

* Seulement en 2022.

Les tableaux suivants présentent les actifs et passifs financiers du Compartiment sous réserve de compensation, d'accords-cadres de compensation exécutoire ou d'accords similaires. Les tableaux sont organisés par Contrepartie.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Appendice 5

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

Contrats de prise en pension 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrepartie	USD	USD	USD	USD	USD
RBC Dominion Securities Inc.	1 595 000 000	-	(1 173 000 014)	-	421 999 986
Total	1 595 000 000	-	(1 173 000 014)	-	421 999 986

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Contrats de prise en pension 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrepartie	GBP	GBP	GBP	GBP	GBP
Barclays Bank PLC	130 000 000	-	(130 000 000)	-	-
Canadian Imperial Bank of Commerce	280 000 000	-	(118 610 933)	-	161 389 067
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	220 000 000	-	(193 596 531)	-	26 403 469
National Australia Bank Ltd.	175 000 000	-	(131 929 956)	-	43 070 044
Societe Generale S.A.	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-
Standard Chartered Bank	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-
Total	905 000 000	-	(674 137 420)	-	230 862 580

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Contrats de prise en pension 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrepartie	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Bank of Montreal	73 272 738	-	(73 272 738)	-	-
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	350 000 000	-	(178 971 781)	-	171 028 219
National Australia Bank Ltd.	154 236 938	-	(154 236 938)	-	-
Societe Generale S.A.	203 954 736	-	(203 954 736)	-	-
Total	781 464 412	-	(610 436 194)	-	171 028 219

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

State Street USD Treasury Liquidity Fund

	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrats de prise en pension 31 décembre 2023					
Contrepartie	USD	USD	USD	USD	USD
Bank of Montreal	75 000 000	-	(75 000 000)	-	-
Bank of Nova Scotia	100 000 000	-	(100 000 000)	-	-
BNP Paribas S.A.	200 000 000	-	(146 300 148)	-	53 699 852
BofA Securities Inc.	200 000 000	-	(200 000 000)	-	-
Citigroup Global Markets Inc.	145 000 000	-	(145 000 000)	-	-
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	150 000 000	-	(150 000 000)	-	-
RBC Dominion Securities Inc.	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-
Societe Generale S.A.	125 000 000	-	(125 000 000)	-	-
TD Securities (USA) LLC	135 000 000	-	(130 700 256)	-	4 299 744
Total	1 180 000 000	-	(1 122 000 402)	-	57 999 598

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrats de prise en pension 31 décembre 2022					
Contrepartie	USD	USD	USD	USD	USD
BNP Paribas S.A.	65 000 000	-	(65 000 000)	-	-
Citigroup Global Markets Inc.	825 000 000	-	(825 000 000)	-	-
ING Financial Markets LLC	300 000 000	-	(300 000 000)	-	-
RBC Dominion Securities Inc.	700 000 000	-	(700 000 000)	-	-
Total	1 890 000 000	-	(1 890 000 000)	-	-

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrats de prise en pension 31 décembre 2022					
Contrepartie	GBP	GBP	GBP	GBP	GBP
Barclays Bank	100 000 000	-	(100 000 000)	-	-
Canadian Imperial Bank of Commerce	122 139 511	-	(122 139 511)	-	-
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	70 000 000	-	(70 000 000)	-	-
National Australia Bank	100 000 000	-	(100 000 000)	-	-
Total	392 139 511	-	(392 139 511)	-	-

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

b) Risque de crédit (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Contrats de prise en pension 31 décembre 2022	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrepartie	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Bank of Montreal	78 136 272	-	(78 136 272)	-	-
Credit Agricole Corporate & Investment Bank	50 000 000	-	(50 000 000)	-	-
Societe Generale S.A.	199 321 452	-	(199 321 452)	-	-
Total	327 457 724	-	(327 457 724)	-	-

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Contrats de prise en pension 31 décembre 2022	Montants bruts des actifs comptabilisés	Montants disponibles pour compensation	Garantie autre qu'en espèces mise en gage	Garantie en espèces	Montant net
Contrepartie	USD	USD	USD	USD	USD
Bank of Nova Scotia	190 000 000	-	(190 000 000)	-	-
Bank of Montreal	100 000 000	-	(100 000 000)	-	-
BNP Paribas S.A.	135 000 000	-	(135 000 000)	-	-
Citigroup Global Markets Inc.	140 000 000	-	(140 000 000)	-	-
Goldman Sachs & Co. LLC	150 000 000	-	(150 000 000)	-	-
Merrill Lynch	150 000 000	-	(150 000 000)	-	-
RBC Dominion	100 000 000	-	(100 000 000)	-	-
Societe Generale	150 000 000	-	(150 000 000)	-	-
TD Securities (USA) LLC	85 000 000	-	(85 000 000)	-	-
Total	1 200 000 000	-	(1 200 000 000)	-	-

Risque lié au Dépositaire

Le Dépositaire de la Société est State Street Custodial Services (Ireland) Limited (le « Dépositaire »). Tous les actifs et liquidités des Compartiments sont détenus au sein du réseau de dépositaires, à l'exception des contrats de prise en pension et des dépôts à terme. Les garanties afférentes à des contrats de prise en pension tripartites sont détenues auprès de la contrepartie désignée en vertu de l'Accord tripartite. Une faillite ou insolvabilité du Dépositaire ou de sa société mère State Street Corporation peut entraîner un retard lié aux droits des Compartiments pour leurs investissements dans des titres de créance détenus par le Dépositaire. L'exposition maximale à ce risque au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 est la valeur totale des investissements figurant dans le Tableau des investissements.

Conformément aux exigences du *Companies Act* de 2014, de la Réglementation OPCVM et de la Réglementation OPCVM de la Banque centrale, les titres des Compartiments sont conservés au sein du réseau de dépositaires dans des comptes séparés. Le Dépositaire s'assurera que tous les agents qu'il nommera pour l'aider dans le contexte de la garde des actifs des Compartiments séparent les actifs des Compartiments, à l'exception des liquidités. Les liquidités ne peuvent pas être enregistrées sous le nom d'un client ni identifiées comme étant sa propriété effective, et elles ne peuvent pas non plus être détenues physiquement dans un lieu séparé. Dans ces conditions, même en cas de faillite ou d'insolvabilité du Dépositaire, les actifs des Compartiments sont séparés et protégés et ceci réduit encore le risque de contrepartie. Les Compartiments seront néanmoins exposés au risque du Dépositaire ou de certains dépositaires utilisés par le Dépositaire pour les liquidités conservées auprès du Dépositaire. En cas de faillite ou d'insolvabilité du Dépositaire, le Compartiment sera traité comme un créancier général du Dépositaire au regard de ses liquidités.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société puisse rencontrer des difficultés pour s'acquitter de ses obligations associées aux passifs financiers. La Société s'est référée aux dispositions de la Section 1405 du *Companies Act* de 2014. Dans ces conditions, il n'existe aucune responsabilité croisée potentielle entre les Compartiments et ceci implique que le risque de liquidité est géré de manière appropriée au niveau du Compartiment. Toutefois, les investissements croisés entre les Compartiments sont susceptibles d'exposer l'investisseur du Compartiment au risque de liquidité du Compartiment sous-jacent. Compte tenu de son statut de société d'investissement ouverte à capital variable, la Société doit racheter les actions aux actionnaires à un prix équivalent à la VL par action, et est soumise aux restrictions liées au règlement et à la négociation stipulées dans les Statuts constitutifs et le Prospectus de la Société.

Les Compartiments sont exposés aux rachats quotidiens en espèces des actions rachetables. Ceci constitue la principale source de passif de la Société. Les Compartiments investissent donc la plus grande partie de leurs actifs dans des valeurs mobilières à court terme de qualité élevée qui peuvent, si nécessaire, être rapidement vendues. Un risque de liquidité apparaîtra néanmoins si un émetteur ou une émission connaît des problèmes de crédit ou si le marché concerné devient illiquide. Dans un tel cas, il peut s'avérer impossible de liquider une position à un prix jugé présenter une juste valeur par le Gestionnaire d'investissement. Le risque d'illiquidité peut être temporaire ou persister pendant de longues périodes selon la situation de l'émetteur individuel ou la conjoncture du marché pour des secteurs particuliers.

Le Gestionnaire d'investissement structure le portefeuille en prévoyant que les échéances seront conformes aux exigences des Compartiments concernant la liquidité.

Si le nombre cumulé de demandes de rachat lors de tout Jour de négociation dépasse 10 % du nombre d'Actions de tout Compartiment, la Société peut reporter les demandes de rachat excédentaires aux Jours de négociation suivants pour atténuer le risque de liquidation des titres dans le cadre d'un marché perturbé. Ceci ne s'est jamais produit depuis la création du Compartiment.

Les passifs financiers de la Société devant être payés dans un délai de 1 mois concernent principalement des achats de titres en attente de règlement, des rachats d'actions de participation rachetables et le paiement d'intérêts pour découverts bancaires. Les passifs financiers de la Société devant être payés dans un délai de 1 à 3 mois concernent principalement les dépenses à payer. Les soldes dus dans un délai de 12 mois sont égaux à leurs soldes comptables. Aucun passif financier de la Société ne doit être payé dans un délai de 12 mois.

La Société applique une politique de gestion des liquidités afin de suivre le risque de liquidité des Compartiments. Les systèmes et procédures de gestion des liquidités utilisés par la Société lui permettent de recourir à divers outils et dispositifs qui lui sont nécessaires pour répondre de manière appropriée aux demandes de rachat. Ces outils et dispositifs sont détaillés ci-après :

Limites de rachat

Si la proportion des actifs assortis d'une échéance à une semaine tombe en dessous de 30 % de la VL d'un FM à VL stable et si les rachats nets quotidiens d'un Jour de négociation unique excèdent 10 % de la VL du FM à VL stable concerné, le Conseil d'administration procédera à une évaluation documentée de la situation afin de déterminer les précautions appropriées à prendre eu égard aux intérêts des Actionnaires et décidera d'appliquer une ou plusieurs des mesures suivantes :

- appliquer des frais de liquidité sur les rachats ;
- appliquer des seuils de rachat qui limitent le montant des Actions à racheter tout Jour de négociation à un maximum de 10 % des actions du FM à VL stable concerné pour toute période de 15 Jours ouvrables maximum ;
- suspendre les rachats pour toute période de 15 Jours ouvrables maximums ; ou
- ne prendre aucune mesure immédiate sauf disposition contraire du Règlement sur les FM.

Si la proportion des actifs assortis d'une échéance à une semaine tombe en dessous de 10 % de la VL de tout FM à VL stable, le Conseil d'administration procédera à une évaluation documentée de la situation afin de déterminer les précautions appropriées à prendre eu égard aux intérêts des Actionnaires et décidera d'appliquer une ou plusieurs des mesures indiquées à continuation en apportant la documentation qui explique les motifs de sa décision :

- l'application de frais de liquidité sur les rachats ; ou
- l'imposition d'une suspension des rachats pour toute période allant jusqu'à 15 Jours ouvrables.

Restrictions de rachat

Si les demandes de rachat lors d'un Jour de négociation dépassent 10 % des Actions dans tout FM, la Société de gestion pourra différer les demandes de rachat en excès sur des Jours de négociation ultérieurs et rachètera ces Actions au prorata. Les éventuels ordres de rachat différé seront traités comme s'ils étaient reçus chaque Jour de négociation suivant, sous réserve des dispositions du présent paragraphe, jusqu'à ce que toutes les Actions faisant l'objet de l'ordre initial aient été rachetées.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

13. Dérivés et autres instruments financiers (suite)

Rachats en nature

La Société de gestion peut choisir de racheter des Actions en nature lorsque l'Actionnaire qui demande le rachat le demande. Tous les Actionnaires doivent être traités équitablement. La décision de réaliser un rachat en espèces ne peut être prise qu'à la discrétion de la Société de gestion lorsqu'un Actionnaire cessionnaire demande le rachat d'un certain nombre d'Actions qui représentent 5 % ou plus de la VL d'un Compartiment. Dans ce cas, la Société de gestion, si elle reçoit cette demande de l'Actionnaire cessionnaire, vendra les actifs concernés au nom de l'Actionnaire et le coût d'une telle vente sera facturé à l'Actionnaire en question. Pour éviter tout doute, le consentement d'un Actionnaire cessionnaire ne sera requis que lorsque ce dernier demandera le rachat d'un nombre d'Actions inférieur à 5 % de la VL du Compartiment concerné.

Suspension temporaire du calcul de la VL et des transactions

Le Conseil d'administration peut à tout moment, en ayant préalablement notifié le Dépositaire, suspendre de manière temporaire le calcul de la VL dans les cas suivants :

- lorsqu'une ou plusieurs Bourses ou autres marchés qui représentent la base pour la valorisation d'une part significative de la VL sont fermés (hors fermetures normales pour jours fériés) ou lorsque la négociation y est suspendue ;
- lorsque, selon l'avis de la Société, il est impossible de vendre ou de valoriser des actifs en raison de circonstances particulières ;
- lorsque les technologies de communication normalement utilisées pour la détermination du prix d'un titre du Compartiment cessent de fonctionner complètement ou en partie ;
- lorsque le transfert des sommes d'achat ou de vente des investissements de la Société ne peut être effectué ;
- à la suite d'une décision de fusion d'un Compartiment ou de la Société, au motif valable de protéger les intérêts des Actionnaires ;
- lorsqu'un Compartiment est un fonds nourricier et que le calcul de la valeur liquidative de l'OPCVM maître (ou un Compartiment de ce dernier) est suspendu ;
- dans le cas d'une résolution de liquidation de la Société au moment, ou après la date de publication de la première convocation à l'assemblée générale des Actionnaires tenue aux fins de cette résolution ;
- lorsque les conditions énoncées dans la section « Limites de rachat » ci-dessus sont remplies ;
- lors de toute période durant laquelle le Conseil d'administration décide qu'il est dans le meilleur intérêt des Actionnaires de procéder ainsi.

Risque de transaction

Toutes les transactions sont effectuées sur la base d'une livraison contre paiement (*Delivery versus Payment*, le « DVP ») ou d'un contrat de prise en pension tripartite. Dans ce cas, il n'existe aucun risque de transaction direct pour les Compartiments, compte tenu du fait que le paiement n'est effectué qu'à la livraison. De plus, l'équipe « crédit » de SSGA contrôle les notations de crédit et les situations financières des contreparties agréées.

d) Hiérarchie de valorisation à la juste valeur

La Norme IFRS 13 « Instruments financiers : informations à fournir » (« Norme IFRS 13 ») exige que la Société classe les évaluations de la juste valeur en utilisant une hiérarchie des justes valeurs reflétant l'importance des données d'entrée utilisées pour effectuer les évaluations.

La hiérarchie des justes valeurs se présente comme suit :

Niveau 1 - Des cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 - Des données d'entrée autres que les prix cotés relevant du Niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement (comme des prix) ou indirectement (dérivées de prix).

Niveau 3 - Des données d'entrée pour l'actif ou le passif, non basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée dans son intégralité, est déterminé sur la base de la donnée d'entrée de plus bas niveau importante pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée est évaluée sur la base de la juste valeur dans son intégralité. Si une mesure de la juste valeur utilise des données d'entrée observables nécessitant un ajustement important basé sur des données d'entrée non observables, elle relève du Niveau 3. L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée particulière pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité nécessite une capacité de jugement et de prise en considération des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

La détermination de ce qui constitue des données « observables » nécessite que le Gestionnaire d'investissement fasse preuve de jugement. Le Gestionnaire d'investissement considère que les données observables sont des données de marché immédiatement disponibles, distribuées ou mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes engagées activement sur le marché concerné.

Tous les actifs et passifs financiers de la Société mesurés à la juste valeur au 31 décembre 2023 étaient de Niveau 2 (31 décembre 2022 : Niveau 2) à l'exception des dépôts à terme et des liquidités qui étaient classés au Niveau 1 (31 décembre 2022 : Niveau 1).

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (*suite*)

13. Dérivés et autres instruments financiers (*suite*)

d) Hiérarchie de valorisation à la juste valeur (*suite*)

Les investissements, dont les valeurs sont basées sur des prix cotés de marchés actifs, et donc classés dans le Niveau 1, incluent des actions cotées sur des marchés actifs, des dérivés négociés en Bourse et certaines obligations souveraines non américaines. La Société n'ajuste pas le prix coté de ces instruments. La Société ne détient aucun de ces actifs au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : néant).

Les instruments financiers négociés sur des marchés considérés comme non actifs, mais valorisés sur la base de prix de marché cotés, de cotations fournies par des négociants ou de sources de valorisation alternatives soutenus par des données d'entrée observables sont classés dans le Niveau 2. Ces instruments financiers incluent des obligations d'entreprises de qualité *investment grade* et certaines obligations souveraines non américaines, des actions cotées, des dérivés négociés de gré à gré et des fonds d'investissement. Du fait que les investissements du Niveau 2 incluent des positions non négociées sur des marchés actifs et/ou soumises à des restrictions de transfert, les valorisations, généralement basées sur des informations disponibles du marché, peuvent être ajustées pour refléter l'illiquidité et/ou la non-transférabilité.

Les investissements classés au Niveau 3 comprennent beaucoup d'éléments non observables, car ils se négocient peu souvent. Aucun titre de Niveau 3 n'était détenu au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : néant).

Il n'y a eu aucun transfert au cours de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 ou le 31 décembre 2022 entre les niveaux de la hiérarchie de justes valeurs pour les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur.

14. Gestion efficace de portefeuille

La Société peut, au nom des Compartiments et sous réserve des conditions et limites établies par la Banque centrale, recourir à des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières, définis dans le Prospectus, notamment des investissements dans des instruments dérivés, à condition que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion efficace de portefeuille ou à des fins de couverture contre le risque de change, ou lorsque les Suppléments le précisent, s'ils s'inscrivent dans la politique d'investissement des Compartiments.

La Société peut notamment avoir recours à des contrats de mise en pension et de prise en pension à des fins de gestion efficace de portefeuille. Une gestion efficace de portefeuille consiste à appliquer des techniques d'investissement qui impliquent de souscrire des transactions dans un ou plusieurs des buts suivants : réduire les risques, réduire les coûts ou générer une augmentation des capitaux ou des revenus d'un Compartiment avec un niveau de risque approprié, en tenant compte du profil de risque de ce dernier. De nouveaux instruments et techniques susceptibles de répondre aux besoins de la Société peuvent être développés et employés par cette dernière (sous réserve de ce qui précède et des exigences de la Banque centrale).

Actuellement, les Compartiments ont recours aux contrats de prise en pension comme outil de gestion efficace de portefeuille. Les plus-values ou moins-values réalisées et latentes dérivant de ces contrats de prise en pension sont incluses dans l'état du résultat global de l'exercice financier auquel elles se rapportent, selon la méthode du coût moyen, dès lors que la valeur de marché diffère nettement du coût amorti. Les revenus sur intérêts dégagés par les Compartiments sur les contrats de prise en pension pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 étaient de 65 520 597 GBP (31 décembre 2022 : 21 364 325 GBP). Les frais de transaction afférents aux contrats de prise en pension sont regroupés dans le taux d'intérêt appliqué à chaque contrat et ne sont donc pas identifiables séparément.

15. Prêt de titres

Les Compartiments n'ont pas eu d'activités de prêt de titres durant les exercices financiers actuel et antérieur.

16. Passifs éventuels

Les Compartiments ne comptabilisaient aucun passif éventuel au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022.

17. Indemnisation

La Société peut souscrire des contrats prévoyant diverses indemnités. L'exposition maximale de la Société en vertu de ces contrats n'est pas connue. Cependant, la Société n'a reçu aucune réclamation et subi aucune perte au titre de ces contrats.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

18. Informations relatives aux secteurs opérationnels

La Norme IFRS 8 Secteurs opérationnels (la « Norme IFRS 8 ») exige une « approche de gestion » dans le cadre de laquelle les informations sur les secteurs sont présentées sur la même base que celle utilisée aux fins du reporting interne.

Les Administrateurs sont chargés de la gouvernance d'ensemble de la Société conformément au Prospectus, aux Statuts et à l'Acte constitutif. Les Administrateurs ont désigné State Street Global Advisors Europe Limited en tant que Gestionnaire d'investissement et Distributeur. State Street Global Advisors Europe Limited est considéré comme Principal Décideur opérationnel aux fins de l'IFRS 8.

À des fins de gestion, la Société est organisée en un secteur opérationnel principal, qui investit dans des titres de capital, des titres de créance et des produits dérivés y afférents. Toutes les activités de la Société sont liées les unes aux autres et chaque activité dépend des autres. En conséquence, toutes les décisions opérationnelles significatives sont fondées sur l'analyse de la Société comme constituant un seul secteur. Les résultats financiers de ce secteur sont l'équivalent des états financiers de la Société dans son ensemble.

La Société n'a pas d'actifs classés en tant qu'actifs non courants.

Les Compartiments ont des portefeuilles d'investissements hautement diversifiés et aucun investissement ne représente une part importante du revenu de la Société.

Produits et services

Tous les revenus de la Société sont dérivés d'un regroupement de produits, en l'occurrence les titres et instruments dérivés du portefeuille dans lesquels les Compartiments ont investi pour répliquer les performances de leurs indices respectifs.

Régions géographiques

La Société ne contrôle pas séparément ses revenus en provenance de différentes régions géographiques. Toutefois, de par leur nature de fonds de réplication d'indices qui représentent des marchés spécifiques dans des régions spécifiques, le revenu de chaque Compartiment peut être considéré comme étant attribué à la région mentionnée dans son objectif d'investissement.

Principaux clients

La Société étant une société d'investissement, ses principaux clients distincts sont les investisseurs institutionnels qui constituent le marché primaire pour les actions des Compartiments.

Les investissements sont attribués à cinq Compartiments distincts pour lesquels un Tableau des investissements a été dressé séparément.

19. Participations détenues dans des Entités non consolidées

La Norme IFRS 12 définit une entité structurée comme une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne sont pas le facteur principal permettant de déterminer les personnes qui contrôlent l'entité, comme lorsque ceux-ci concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines des caractéristiques suivantes :

- (1) des activités bien circonscrites ;
- (2) des objectifs précis et bien définis ;
- (3) des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné ; et
- (4) un financement par l'émission auprès d'investisseurs de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques.

La Norme IFRS 12 énonce que les types d'entités structurées incluent : les véhicules de titrisation, les entités de financement de titres adossés à des actifs et certains fonds d'investissement.

Tous les Compartiments investissent actuellement dans des titres adossés à des actifs ; par ailleurs, le Compartiment State Street Liquidity Standard VNAV Fund investit dans des Compartiments de la Société. La nature des décisions et le raisonnement justifiant chacun de ces investissements s'effectuent de manière à satisfaire les objectifs et les politiques d'investissement de chaque Compartiment.

Ces participations individuelles sont indiquées dans le Tableau des investissements. Le Tableau des investissements indique les montants nominaux et les montants en juste valeur desdites participations. La juste valeur desdits actifs est également reportée dans l'État de la situation financière, les plus-values et moins-values correspondantes étant constatées dans l'État du résultat global.

La Société confirme que la valeur comptable de chaque investissement effectué dans des titres adossés à des actifs et des fonds d'investissement est équivalente à la juste valeur et qu'il n'existe pas d'expositions potentielles aux Compartiments supérieures à la juste valeur indiquée dans l'État de la situation financière. Les Compartiments n'ont pas fourni et ne seront pas tenus de fournir quelque soutien financier que ce soit eu égard à ces investissements.

Notes aux états financiers

pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 (suite)

20. Responsabilité séparée

La Société est constituée selon le principe de la séparation du passif entre ses Compartiments. En conséquence, les actifs d'un Compartiment ne devraient pas être utilisés pour payer les dettes de tout autre Compartiment de la Société.

21. Prospectus

Le Prospectus de la Société a été mis à jour en date du 5 septembre 2023.

22. Évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice financier

Au 1^{er} janvier 2023, le Gestionnaire d'investissement ne renonçait plus délibérément à sa commission de gestion pour empêcher les rendements nets de chuter à un niveau inférieur à zéro.

La Catégorie d'actions Select Stable du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 27 janvier 2023.

La Catégorie d'actions de capitalisation Premier du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 16 août 2023.

Patrick J. Riley a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société le 16 mars 2023.

Barbara Healy a démissionné de son poste de Présidente du Comité d'audit à effet du 29 août 2023.

Tom Coghlan a été nommé Administrateur de la Société et Président du Comité d'audit à effet du 29 août 2023.

Tom Finlay a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société le 29 septembre 2023.

Les Compartiments suivants ont été reclassés dans la catégorie Article 8 en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers applicable aux produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux. Ces changements ont été reflétés dans le Prospectus de la Société mis à jour avec effet au 5 septembre 2023.

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund, State Street GBP Liquidity LVNAV Fund, State Street USD Liquidity LVNAV Fund et State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund.

* Au 31 décembre 2023, ces Compartiments n'avaient pas commencé leur activité.

Conflit israélo-palestinien

Les compartiments n'ont pas d'exposition au récent conflit en Israël. La situation sera suivie de près.

Aucun autre évènement important n'a affecté la Société durant l'exercice financier.

23. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice financier

Le Compartiment State Street EUR Government Liquidity Fund a été lancé le 22 janvier 2024.

La Catégorie de capitalisation Select du Compartiment State Street USD Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 25 mars 2024.

Aucun autre évènement important n'a affecté la Société depuis la fin de l'exercice financier.

24. Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par les Administrateurs le 25 avril 2024.

Tableau des investissements

State Street USD Liquidity LVNAV Fund
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
	Billets de trésorerie adossés à des actifs – 10,62 % (Décembre 2022 – 13,26 %)		
130 000 000	5.475% Antalis SA 12/01/2024	129 805 000	0,43 %
50 000 000	5.678% Antalis SA 29/01/2024	49 790 000	0,17 %
100 000 000	5.576% Aquitaine Funding Co. LLC 01/02/2024	99 541 667	0,33 %
24 000 000	0.000% Barton Capital SA 02/01/2024	24 000 000	0,08 %
135 000 000	5.424% Bennington Stark Capital Co. LLC 02/01/2024	135 000 000	0,45 %
117 800 000	5.718% Britannia Funding Co. LLC 01/03/2024	116 711 136	0,39 %
125 000 000	5.556% Britannia Funding Co. LLC 29/04/2024	122 703 152	0,41 %
224 500 000	5.516% Cancara Asset Securitisation LLC 08/01/2024	224 296 453	0,75 %
108 000 000	5.424% Concord Minutemen Capital Co. LLC 03/01/2024	107 983 950	0,36 %
75 000 000	5.424% Concord Minutemen Capital Co. LLC 04/01/2024	74 977 708	0,25 %
60 000 000	5.850% Concord Minutemen Capital Co. LLC 30/05/2024	60 017 587	0,20 %
111 000 000	5.728% Gotham Funding Corp. 14/02/2024	110 250 904	0,37 %
165 000 000	5.445% Great Bear Funding LLC 02/01/2024	165 000 000	0,55 %
80 000 000	5.414% Great Bear Funding LLC 03/01/2024	79 988 134	0,27 %
105 000 000	5.414% Great Bear Funding LLC 04/01/2024	104 968 850	0,35 %
262 000 000	5.424% Halkin Finance LLC 03/01/2024	261 961 064	0,88 %
34 000 000	0.000% La Fayette Asset Securitization 02/01/2024	34 000 000	0,11 %
50 000 000	5.921% Legacy Capital Co. LLC 05/02/2024	50 000 000	0,17 %
100 000 000	5.860% Legacy Capital Co. LLC 15/02/2024	100 000 000	0,33 %
97 362 000	5.424% Lexington Parker Capital Co. LLC 03/01/2024	97 347 531	0,33 %
100 000 000	5.424% Lime Funding LLC 05/01/2024	99 955 417	0,33 %
50 000 000	5.526% Lime Funding LLC 12/01/2024	49 924 306	0,17 %
100 000 000	0.000% LMA-Americas LLC 02/01/2024	100 000 000	0,34 %
35 000 000	5.394% LMA-Americas LLC 03/01/2024	34 994 828	0,12 %
121 500 000	5.526% Longship Funding LLC 04/01/2024	121 463 212	0,41 %
80 000 000	5.394% Longship Funding LLC 08/01/2024	79 929 066	0,27 %
106 100 000	5.647% Mackinac Funding Co. LLC 04/01/2024	106 067 168	0,36 %
173 300 000	5.658% Mackinac Funding Co. LLC 24/05/2024	169 528 694	0,57 %
47 500 000	5.698% Ridgefield Funding Co. LLC 16/02/2024	47 166 313	0,16 %
50 000 000	5.728% Versailles Commercial Paper LLC 04/01/2024	49 984 306	0,17 %
163 000 000	5.658% Victory Receivables Corp. 18/01/2024	162 595 760	0,54 %
		3 169 952 206	10,62 %
	Certificats de dépôt – 24,53 % (Décembre 2022 – 25,77 %)		
150 000 000	5.830% Bank of America NA 06/05/2024	150 112 555	0,50 %
43 000 000	6.002% Bank of America NA 07/08/2024	43 131 561	0,14 %
50 000 000	6.002% Bank of America NA 09/08/2024	50 155 634	0,17 %
58 500 000	5.576% Bank of Montreal 05/12/2024	58 648 378	0,20 %
100 000 000	5.820% Bank of Nova Scotia 14/08/2024	100 229 262	0,34 %
125 000 000	5.931% Barclays Bank PLC 09/02/2024	125 000 000	0,42 %
175 000 000	6.083% Barclays Bank PLC 05/06/2024	175 329 336	0,59 %
145 000 000	5.627% Barclays Bank PLC 18/06/2024	145 047 534	0,49 %
150 000 000	5.830% BNP Paribas SA 02/02/2024	150 000 000	0,50 %
87 750 000	5.860% BNP Paribas SA 11/03/2024	87 750 000	0,29 %
150 000 000	5.881% BNP Paribas SA 11/03/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.952% BNP Paribas SA 11/07/2024	150 365 404	0,50 %
150 000 000	5.505% Canadian Imperial Bank of Commerce 22/01/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.881% Canadian Imperial Bank of Commerce 26/02/2024	150 000 000	0,50 %
91 000 000	5.922% Canadian Imperial Bank of Commerce 03/05/2024	91 111 755	0,30 %
125 000 000	5.881% Canadian Imperial Bank of Commerce 12/11/2024	125 603 433	0,42 %
120 000 000	5.576% Canadian Imperial Bank of Commerce 06/12/2024	120 347 186	0,40 %
137 250 000	5.891% Citibank 28/02/2024	137 250 000	0,46 %
120 000 000	5.860% Citibank 11/03/2024	120 000 000	0,40 %

Tableau des investissementsState Street USD Liquidity LVNAV Fund (*suite*)

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
Certificats de dépôt – 24,53 % (Décembre 2022 – 25,77 %) (<i>suite</i>)			
71 750 000	5.881% Citibank NA 15/02/2024	71 750 000	0,24 %
115 250 000	5.921% Citibank NA 29/04/2024	115 337 459	0,39 %
149 500 000	6.002% Citibank NA 29/07/2024	149 976 479	0,50 %
125 000 000	5.759% Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 02/02/2024	125 000 000	0,42 %
150 000 000	5.891% Credit Agricole Corporate & Investment Bank SA 16/04/2024	150 145 377	0,50 %
200 000 000	5.731% Credit Industriel et Commercial 16/01/2024	199 560 360	0,67 %
200 000 000	5.691% KBC Bank NV 12/02/2024	198 721 422	0,67 %
175 000 000	5.723% KBC Bank NV 05/03/2024	173 271 460	0,58 %
64 500 000	5.840% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 17/05/2024	64 552 083	0,22 %
150 000 000	6.043% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 01/11/2024	150 843 931	0,51 %
99 000 000	6.002% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 04/11/2024	99 534 712	0,33 %
100 250 000	5.769% Mitsubishi UFJ Trust & Banking Corp. 17/06/2024	100 253 426	0,34 %
185 000 000	5.604% Mizuho Bank Ltd. 04/01/2024	184 943 194	0,62 %
150 000 000	5.901% Mizuho Bank Ltd. 10/01/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.820% Mizuho Bank Ltd. 05/02/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.881% Mizuho Bank Ltd. 29/02/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.830% Mizuho Bank Ltd. 07/03/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.840% Mizuho Bank Ltd. 26/04/2024	150 089 079	0,50 %
250 000 000	5.424% MUFG Bank Ltd. 02/01/2024	250 000 000	0,84 %
82 500 000	5.840% MUFG Bank Ltd. 06/02/2024	82 500 000	0,28 %
78 750 000	5.820% MUFG Bank Ltd. 21/02/2024	78 750 000	0,26 %
150 000 000	5.820% MUFG Bank Ltd. 12/03/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.576% MUFG Bank Ltd. 28/03/2024	149 999 690	0,50 %
109 250 000	5.799% Norinchukin Bank 12/02/2024	109 250 000	0,37 %
125 000 000	5.820% Norinchukin Bank 20/02/2024	125 000 000	0,42 %
150 000 000	5.665% Norinchukin Bank 26/02/2024	148 719 582	0,50 %
200 000 000	5.810% Norinchukin Bank 06/03/2024	200 000 000	0,67 %
125 000 000	5.708% Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 09/02/2024	125 000 000	0,42 %
185 000 000	0.000% Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 28/06/2024	185 000 000	0,62 %
150 000 000	5.901% Sumitomo Mitsui Banking Corp. 05/02/2024	150 000 000	0,50 %
113 250 000	5.881% Sumitomo Mitsui Banking Corp. 12/02/2024	113 250 000	0,38 %
99 000 000	5.992% Svenska Handelsbanken AB 18/10/2024	99 168 065	0,33 %
175 000 000	5.931% Toronto-Dominion Bank 24/01/2024	175 000 000	0,59 %
175 000 000	5.475% Toronto-Dominion Bank 10/05/2024	174 830 421	0,59 %
200 000 000	5.733% Toronto-Dominion Bank 26/08/2024	193 094 314	0,65 %
		7 323 623 092	24,53 %
Billets de trésorerie – 27,63 % (Décembre 2022 – 28,13 %)			
81 000 000	5.658% Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 02/02/2024	80 610 795	0,27 %
115 000 000	5.678% Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 01/03/2024	113 944 555	0,38 %
105 500 000	5.718% Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 18/04/2024	103 773 547	0,35 %
100 000 000	5.566% Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 07/06/2024	97 654 275	0,33 %
50 000 000	6.023% Australia & New Zealand Banking Group Ltd. 11/10/2024	50 080 021	0,17 %
61 750 000	5.607% Bank of Montreal 12/01/2024	61 655 145	0,21 %
150 000 000	5.637% Bank of Montreal 26/02/2024	148 725 834	0,50 %
147 000 000	5.939% Bank of Montreal 03/05/2024	147 143 319	0,49 %
175 000 000	5.860% Bank of Montreal 07/06/2024	175 078 333	0,59 %
75 000 000	5.303% Bank of Montreal 25/07/2024	72 758 141	0,24 %
60 000 000	5.952% Bank of Nova Scotia 17/01/2024	59 999 996	0,20 %
153 000 000	6.134% Bank of Nova Scotia 31/05/2024	153 222 251	0,51 %
113 250 000	5.759% BPCE SA 01/02/2024	112 713 950	0,38 %
150 000 000	5.394% BPCE SA 15/07/2024	145 656 549	0,49 %
150 000 000	5.384% Canadian Imperial Bank of Commerce 03/01/2024	149 977 875	0,50 %

Tableau des investissements

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
Billets de trésorerie – 27,63 % (Décembre 2022 – 28,13 %) (suite)			
275 000 000	0.000% Chesham Fin Ltd. 05/02/2024	275 000 000	0,92 %
125 000 000	5.860% Commonwealth Bank of Australia 29/01/2024	125 000 000	0,42 %
224 000 000	5.921% Credit Industriel et Commercial 08/01/2024	224 000 000	0,75 %
100 000 000	5.698% DBS Bank Ltd. 30/01/2024	99 562 889	0,33 %
150 000 000	5.379% DNB Bank ASA 02/01/2024	150 000 000	0,50 %
83 500 000	5.151% DNB Bank ASA 13/02/2024	83 005 123	0,28 %
140 500 000	5.723% DNB Bank ASA 17/05/2024	137 635 101	0,46 %
125 000 000	5.728% DNB Bank ASA 01/07/2024	121 684 025	0,41 %
117 000 000	5.723% DNB Bank ASA 28/08/2024	113 004 181	0,38 %
190 000 000	5.556% DNB Bank ASA 07/11/2024	181 812 328	0,61 %
113 000 000	5.891% HSBC Bank PLC 18/01/2024	113 000 000	0,38 %
47 500 000	5.850% HSBC Bank PLC 02/02/2024	47 500 000	0,16 %
100 000 000	5.769% HSBC Bank PLC 28/05/2024	100 019 843	0,33 %
131 750 000	6.104% HSBC Bank PLC 05/07/2024	131 971 708	0,44 %
75 000 000	5.962% HSBC Bank PLC 26/11/2024	75 045 155	0,25 %
175 000 000	5.962% HSBC Bank PLC 27/11/2024	175 104 440	0,59 %
150 000 000	5.556% ING U.S. Funding LLC 03/06/2024	146 555 136	0,49 %
175 000 000	5.911% ING U.S. Funding LLC 13/06/2024	175 180 836	0,59 %
22 500 000	5.940% ING U.S. Funding LLC 08/07/2024	22 524 175	0,08 %
150 000 000	5.739% ING U.S. Funding LLC 25/07/2024	145 468 271	0,49 %
150 000 000	5.414% Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 02/01/2024	150 000 000	0,50 %
200 000 000	5.429% Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 24/05/2024	195 805 538	0,66 %
75 000 000	5.810% Macquarie Bank Ltd. 22/02/2024	75 000 000	0,25 %
77 000 000	5.728% Macquarie Bank Ltd. 26/02/2024	77 000 000	0,26 %
75 000 000	5.779% Macquarie Bank Ltd. 26/03/2024	75 031 628	0,25 %
135 000 000	5.779% Macquarie Bank Ltd. 03/04/2024	135 056 047	0,45 %
50 000 000	5.779% Macquarie Bank Ltd. 04/04/2024	50 020 682	0,17 %
158 000 000	5.647% MUFG Bank Ltd. 04/01/2024	157 951 108	0,53 %
127 000 000	5.921% National Australia Bank Ltd 27/02/2024	127 000 000	0,42 %
144 500 000	5.495% National Australia Bank Ltd. 07/03/2024	143 085 907	0,48 %
115 000 000	5.962% National Australia Bank Ltd. 15/04/2024	115 117 071	0,39 %
125 000 000	5.713% National Australia Bank Ltd. 03/05/2024	122 649 750	0,41 %
115 000 000	5.850% National Australia Bank Ltd. 03/05/2024	115 071 876	0,38 %
150 000 000	5.556% National Australia Bank Ltd. 26/08/2024	144 906 767	0,48 %
150 000 000	5.384% Nationwide Building Society 02/01/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.420% Nationwide Building Society 08/01/2024	149 866 368	0,50 %
200 000 000	5.424% Nationwide Building Society 08/01/2024	199 821 666	0,67 %
37 500 000	5.992% Nordea Bank 11/01/2024	37 500 000	0,13 %
100 000 000	5.718% Nordea Bank 29/02/2024	100 000 000	0,33 %
150 000 000	5.992% Nordea Bank Abp 04/04/2024	150 133 334	0,50 %
150 000 000	5.718% Podium Funding Trust 28/05/2024	146 675 211	0,49 %
94 000 000	5.952% Skandinaviska Enskilda Banken AB 12/04/2024	94 083 516	0,31 %
98 750 000	5.759% Societe Generale SA 31/01/2024	98 298 163	0,33 %
99 250 000	5.151% Svenska Handelsbanken AB 12/02/2024	98 675 783	0,33 %
75 000 000	5.597% Svenska Handelsbanken AB 20/05/2024	73 424 716	0,25 %
100 000 000	5.728% Svenska Handelsbanken AB 03/06/2024	97 691 853	0,33 %
100 000 000	5.678% Svenska Handelsbanken AB 12/08/2024	96 768 424	0,32 %
137 000 000	5.566% Svenska Handelsbanken AB 21/08/2024	132 411 491	0,44 %
69 750 000	5.931% Swedbank AB 23/04/2024	69 813 445	0,23 %
175 000 000	5.739% Swedbank AB 21/06/2024	170 581 635	0,57 %
64 000 000	5.587% Toronto-Dominion Bank 26/02/2024	63 461 244	0,21 %
115 250 000	5.353% Toronto-Dominion Bank 10/12/2024	109 771 955	0,37 %
85 000 000	5.475% Toyota Motor Credit Corp. 16/04/2024	83 629 638	0,28 %

Tableau des investissementsState Street USD Liquidity LVNAV Fund (*suite*)

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
Billets de trésorerie – 27,63 % (Décembre 2022 – 28,13 %) (<i>suite</i>)			
82 500 000	5.708% United Overseas Bank Ltd. 17/06/2024	82 491 338	0,28 %
46 500 000	5.698% Westpac Banking 15/02/2024	46 500 000	0,16 %
		8 251 363 951	27,63
Billets de sociétés et de banques – 0,98 % (Décembre 2022 – 0,10 %)			
32 250 000	5.516% Bank of America NA 07/02/2024	32 250 000	0,11 %
42 500 000	5.739% Bank of America NA 05/04/2024	42 509 026	0,14 %
41 250 000	5.850% Toyota Motor Credit Corp. 22/02/2024	41 250 000	0,14 %
100 000 000	6.053% Toyota Motor Credit Corp. 13/06/2024	100 089 916	0,34 %
75 000 000	6.023% Toyota Motor Credit Corp. 16/10/2024	75 089 720	0,25 %
		291 188 662	0,98 %
Organismes gouvernementaux – 2,17 % (Décembre 2022 – 0,37 %)			
200 000 000	5.564% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 05/01/2024	199 908 544	0,67 %
100 000 000	5.584% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 05/01/2024	99 954 102	0,33 %
200 000 000	5.455% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 31/01/2024	199 133 142	0,67 %
150 000 000	5.576% Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 08/02/2024	149 152 083	0,50 %
		648 147 871	2,17 %
Bons d'État – 1,66 % (Décembre 2022 – 1,07 %)			
150 000 000	5.370% United States Treasury Bill 02/01/2024	150 000 000	0,50 %
125 000 000	5.358% United States Treasury Bill 09/01/2024	124 871 545	0,42 %
125 000 000	5.348% United States Treasury Bill 06/02/2024	124 358 941	0,41 %
100 000 000	5.166% United States Treasury Bill 27/06/2024	97 520 361	0,33 %
		496 750 847	1,66 %
Dépôts à terme – 21,16 % (Décembre 2022 – 16,92 %)			
150 000 000	5.310% ABN AMRO Bank NV 02/01/2024	150 000 000	0,50 %
150 000 000	5.330% ABN AMRO Bank NV 03/01/2024	150 000 000	0,50 %
160 000 000	5.404% ABN AMRO Bank NV 04/01/2024	160 000 000	0,54 %
75 000 000	5.330% ABN AMRO Bank NV 05/01/2024	75 000 000	0,25 %
175 000 000	5.320% Abu Dhabi International Bank 02/01/2024	175 000 000	0,59 %
825 000 000	5.320% Australia & New Zealand Bank 02/01/2024	825 000 000	2,76 %
200 000 000	5.404% Banco Santander Central Hispano SA 04/01/2024	200 000 000	0,67 %
300 000 000	5.330% Banco Santander Central Hispano SA 05/01/2024	300 000 000	1,00 %
250 000 000	5.414% Bank of Montreal 04/01/2024	250 000 000	0,84 %
200 000 000	5.340% Bank of Montreal 05/01/2024	200 000 000	0,67 %
300 000 000	5.310% Banque Nationale du Canada 05/01/2024	300 000 000	1,00 %
450 000 000	5.310% Canadian Imperial Bank of Commerce 02/01/2024	450 000 000	1,51 %
650 000 000	5.310% Citibank NA 02/01/2024	650 000 000	2,18 %
570 000 000	5.310% KBC Bank NV 02/01/2024	570 000 000	1,91 %
200 000 000	5.320% Mizuho Bank Ltd. 02/01/2024	200 000 000	0,67 %
603 000 000	5.320% Royal Bank of Canada 02/01/2024	603 000 000	2,02 %
160 000 000	5.394% Royal Bank of Canada 03/01/2024	160 000 000	0,54 %
165 000 000	5.394% Royal Bank of Canada 04/01/2024	165 000 000	0,55 %
350 000 000	5.320% Royal Bank of Canada 05/01/2024	350 000 000	1,17 %

Tableau des investissements

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (suite)
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
	Dépôts à terme – 21,16 % (décembre 2022 – 16,92 %) (suite)		
185 000 000	5.310% Skandinaviska Enskilda Banken AB 02/01/2024	185 000 000	0,62 %
200 000 000	5.394% Toronto-Dominion Bank 03/01/2024	200 000 000	0,67 %
		6 318 000 000	21,16 %
	Instruments du marché monétaire	26 499 026 629	88,75 %
	Contrats de prise en pension tripartites* – 5,34 % (31 décembre 2022 – 9,87 %)		
1 595 000 000	5.465% RBC Dominion Securities Tri Party A 02/01/2024	1 595 000 000	5,34 %
	Contrats de prise en pension tripartites	1 595 000 000	5,34 %
	Valeur totale des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28 094 026 629	94,09 %
	Autres actifs nets	1 766 102 610	5,91 %
	Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	29 860 129 239	100,00 %

* Le Compartiment détenait une garantie de 2 583 631 868 actions pour ces contrats de prise en pension d'une valeur de 1 626 900 000 USD. La garantie se compose de titres très bien notés ou d'autres instruments de dette souveraine qui respectent les directives du Compartiment et de l'AEMF. Toutes les garanties sont détenues auprès de Bank of New York Mellon.

Tous les titres ci-dessus sont cotés sur une Bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un marché réglementé à l'exception des dépôts à terme et des contrats de prise en pension.

	% du total des actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Autres valeurs mobilières du type visé dans le Règlement 68 (1)(a), (b) et (c)	86,96 %
Contrats de mise en pension	5,23 %
Actifs circulants	7,81 %
	100,00 %

Tableau des investissements

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur GBP	% des actifs nets
Billets de trésorerie adossés à des actifs – 6,49 % (Décembre 2022 – 7,14 %)			
25 000 000	5.504% Collateralized Commercial Paper III Co. 09/02/2024	24 857 448	0,49 %
50 000 000	5.523% Collateralized Commercial Paper III Co. 07/05/2024	49 067 533	0,96 %
60 000 000	5.770% LMA 12/02/2024	59 615 223	1,17 %
40 000 000	5.425% Managed and Enhanced TAP 02/01/2024	40 000 000	0,78 %
25 000 000	5.444% Managed and Enhanced TAP 18/01/2024	24 940 337	0,49 %
40 000 000	0.000% Managed and Enhanced TAP 02/05/2024	39 286 000	0,77 %
40 000 000	5.178% Matchpoint Finance Public 05/01/2024	39 982 757	0,78 %
35 000 000	5.346% Matchpoint Finance Public 22/03/2024	34 565 508	0,67 %
20 000 000	5.543% Matchpoint Finance Public 03/05/2024	19 628 932	0,38 %
		331 943 738	6,49 %
Certificats de dépôt – 35,79 % (Décembre 2022 – 41,78 %)			
50 000 000	5.464% ABN AMRO Bank NV 01/02/2024	49 776 368	0,97 %
50 000 000	5.622% Banco Santander SA 05/01/2024	49 976 964	0,98 %
50 000 000	5.760% Banco Santander SA 07/02/2024	49 720 236	0,97 %
10 000 000	5.918% Banco Santander SA 14/05/2024	9 804 650	0,19 %
100 000 000	5.331% Bank of Montreal 14/06/2024	97 565 684	1,91 %
75 000 000	5.326% Barclays Bank PLC 22/03/2024	74 115 776	1,45 %
75 000 000	5.622% Citibank NA 03/01/2024	74 988 512	1,47 %
40 000 000	5.425% Citibank NA 17/05/2024	39 188 466	0,76 %
100 000 000	5.523% Commonwealth Bank of Australia 09/08/2024	100 006 360	1,95 %
90 000 000	5.385% Credit Agricole Corporate & Investment Bank 01/03/2024	90 000 000	1,76 %
50 000 000	5.346% DBS Bank Ltd. 28/03/2024	49 347 798	0,96 %
100 000 000	5.659% DNB Bank ASA 18/07/2024	100 054 706	1,96 %
25 000 000	5.504% Euroclear Bank SA 09/05/2024	24 535 023	0,48 %
75 000 000	5.415% First Abu Dhabi Bank 04/01/2024	74 977 753	1,47 %
75 000 000	5.346% KBC Bank NV 24/01/2024	75 000 000	1,47 %
50 000 000	5.435% KBC Bank NV 10/05/2024	50 023 562	0,98 %
50 000 000	5.799% Lloyds Bank PLC 15/03/2024	49 451 130	0,97 %
50 000 000	5.385% Mizuho Bank Ltd. 02/01/2024	50 000 000	0,98 %
50 000 000	5.346% Mizuho Bank Ltd. 12/01/2024	49 926 442	0,98 %
50 000 000	5.405% Mizuho Bank Ltd. 06/02/2024	49 740 840	0,97 %
125 000 000	5.415% MUFG Bank Ltd. 13/02/2024	124 221 120	2,43 %
50 000 000	5.525% Nordea Bank Abp 12/02/2024	50 000 000	0,98 %
15 000 000	5.489% Norinchukin Bank 06/02/2024	14 921 015	0,29 %
35 000 000	5.405% Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd. 22/01/2024	34 896 642	0,68 %
75 000 000	5.494% Qatar National Bank QPSC 05/01/2024	74 966 140	1,47 %
75 000 000	5.356% Sumitomo Mitsui Banking Corp. 19/03/2024	74 102 125	1,45 %
75 000 000	5.746% Toronto-Dominion Bank 07/06/2024	75 063 641	1,47 %
25 000 000	5.326% Toronto-Dominion Bank 21/06/2024	24 382 426	0,48 %
50 000 000	6.105% Toronto-Dominion Bank 07/08/2024	48 448 260	0,95 %
100 000 000	5.560% Westpac Banking Corp. 14/06/2024	100 025 905	1,96 %
		1 829 227 544	35,79 %
Billets de trésorerie – 22,39 % (Décembre 2022 – 22,90 %)			
100 000 000	5.227% Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale 05/01/2024	99 956 852	1,96 %
30 000 000	5.237% Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale 23/02/2024	29 775 598	0,58 %
75 000 000	5.533% Austria Government Bonds 11/03/2024	74 226 253	1,45 %
110 000 000	5.129% Canadian Imperial Bank of Commerce 22/01/2024	110 000 000	2,15 %
40 000 000	5.365% Dexia Credit Local SA 27/02/2024	39 671 533	0,78 %
85 000 000	5.336% Dexia Credit Local SA 02/04/2024	83 836 963	1,64 %
75 000 000	5.356% European Investment Bank 26/02/2024	74 398 856	1,46 %

Tableau des investissements

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (suite)
Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur GBP	% des actifs nets
Billets de trésorerie – 22,39 % (Décembre 2022 – 22,90 %) (suite)			
85 000 000	5.582% ING Bank NV 08/04/2024	83 753 408	1,64 %
100 000 000	5.178% Landesbank Baden-Wuerttemberg 05/01/2024	99 957 176	1,96 %
50 000 000	5.957% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 18/07/2024	48 574 467	0,95 %
85 000 000	5.513% Macquarie Bank Ltd. 01/05/2024	83 480 501	1,63 %
15 000 000	5.356% Mitsubishi Corporation 04/01/2024	14 995 569	0,29 %
100 000 000	5.444% Mitsubishi Corporation 06/02/2024	99 477 948	1,95 %
25 000 000	5.277% OMERS Finance Trust 08/01/2024	24 978 139	0,49 %
37 000 000	5.356% OMERS Finance Trust 20/02/2024	36 733 927	0,72 %
10 000 000	5.365% OP Corporate Bank 11/03/2024	9 898 909	0,19 %
40 000 000	5.326% PACCAR Financial Europe BV 11/01/2024	39 947 247	0,78 %
10 000 000	5.356% PACCAR Financial Europe BV 17/01/2024	9 977 912	0,19 %
20 000 000	5.346% PACCAR Financial Europe BV 24/01/2024	19 935 288	0,39 %
35 000 000	5.375% Toyota Finance Australia Ltd. 26/02/2024	34 717 504	0,68 %
26 000 000	5.321% Toyota Motor Finance Netherlands BV 08/02/2024	25 859 696	0,51 %
		1 144 153 746	22,39 %
Billets de sociétés et de banques – 7,46 % (Décembre 2022 – 1,92 %)			
65 000 000	5.566% HSBC U.K. Bank PLC 20/09/2024	64 993 308	1,27 %
75 000 000	5.375% Lloyds Bank PLC 13/05/2024	74 993 233	1,47 %
35 000 000	5.419% National Australia Bank Ltd. 07/05/2024	35 011 213	0,68 %
100 000 000	5.530% National Australia Bank Ltd. 28/05/2024	100 081 266	1,96 %
80 000 000	5.407% Nordea Bank Abp 30/04/2024	79 994 080	1,57 %
26 000 000	5.531% Royal Bank of Canada 23/09/2024	26 001 687	0,51 %
		381 074 787	7,46 %
Bons d'État – 2,36 % (Décembre 2022 – 2,70 %)			
26 012 000	5.208% U.K. Treasury Bills 11/03/2024	25 755 445	0,50 %
96 121 000	5.237% U.K. Treasury Bills 18/03/2024	95 079 657	1,86 %
		120 835 102	2,36 %
Dépôts à terme – 4,89 % (Décembre 2022 – 13,68 %)			
100 000 000	5.109% Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd. 02/01/2024	100 000 000	1,95 %
100 000 000	5.119% Bred Banque Populaire 02/01/2024	100 000 000	1,96 %
50 000 000	5.109% Mizuho Corporate Bank 02/01/2024	50 000 000	0,98 %
		250 000 000	4,89 %
Instruments du marché monétaire		4 057 234 917	79,38 %

Tableau des investissements

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (suite)
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur GBP	% des actifs nets
Contrats de prise en pension bilatéraux* – 17,71 % (31 décembre 2022 – 10,03 %)			
130 000 000	5.089% Barclays Bank PLC 02/01/2024	130 000 000	2,54 %
280 000 000	5.109% Canadian Imperial Bank of Commerce 02/01/2024	280 000 000	5,48 %
220 000 000	5.109% Credit Agricole SA 02/01/2024	220 000 000	4,31 %
175 000 000	5.119% National Australia Bank Ltd. 02/01/2024	175 000 000	3,42 %
50 000 000	5.089% Societe Generale 02/01/2024	50 000 000	0,98 %
50 000 000	5.079% Standard Chartered Bank 02/01/2024	50 000 000	0,98 %
Contrats de prise en pension bilatéraux		905 000 000	17,71 %
Valeur totale des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		4 962 234 917	97,09 %
Autres actifs nets		148 599 105	2,91 %
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		5 110 834 022	100,00 %

* Le Compartiment détenait une garantie de 702 552 487 actions pour ces contrats de prise en pension d'une valeur de 674 574 130 GBP. La garantie se compose de titres très bien notés ou d'autres instruments de dette souveraine qui respectent les directives du Compartiment et de l'AEMF. La garantie était détenue auprès de State Street Custodial Services Ireland Limited.

Tous les titres ci-dessus sont cotés sur une Bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un marché réglementé à l'exception des dépôts à terme et des contrats de prise en pension.

Analyse du total des actifs (non auditée)	% du total des actifs
Autres valeurs mobilières du type visé dans le Règlement 68 (1)(a), (b) et (c)	78,70 %
Contrats de mise en pension	17,56 %
Actifs circulants	3,74 %
	100,00 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Billets de trésorerie adossés à des actifs – 8,81 % (Décembre 2022 – 11,07 %)			
41 229 000	4.000% Albion Capital Corp. SA 12/01/2024	41 183 489	0,59 %
28 811 000	4.090% Albion Capital Corp. SA 23/01/2024	28 742 973	0,41 %
26 546 000	4.060% Albion Capital Corp. SA 25/03/2024	26 281 233	0,38 %
30 000 000	4.000% Antalis 05/01/2024	29 990 047	0,43 %
58 000 000	4.000% Antalis 08/01/2024	57 961 496	0,83 %
14 000 000	4.000% Antalis 11/01/2024	13 986 048	0,20 %
14 000 000	4.000% Antalis 18/01/2024	13 975 197	0,20 %
20 000 000	4.000% Antalis 22/01/2024	19 955 718	0,29 %
54 285 000	3.940% LMA 02/01/2024	54 285 000	0,78 %
25 000 000	3.930% LMA 05/01/2024	24 991 918	0,36 %
15 000 000	3.980% LMA 10/06/2024	14 736 719	0,21 %
25 000 000	4.060% Managed and Enhanced TAP 07/03/2024	24 819 203	0,35 %
22 000 000	4.000% Managed and Enhanced TAP 11/06/2024	21 611 612	0,31 %
70 000 000	4.060% Matchpoint Finance Public 02/02/2024	69 757 785	1,00 %
36 000 000	4.060% Matchpoint Finance Public 06/02/2024	35 859 359	0,51 %
15 000 000	4.010% Matchpoint Finance Public 07/03/2024	14 893 554	0,21 %
12 000 000	4.040% Satellite SAS 05/01/2024	11 996 006	0,17 %
23 000 000	4.020% Satellite SAS 29/02/2024	22 852 192	0,33 %
11 000 000	4.100% Sunderland Receivables 04/01/2024	10 997 524	0,16 %
27 000 000	4.090% Sunderland Receivables 13/02/2024	26 872 498	0,38 %
50 000 000	4.040% Sunderland Receivables 29/02/2024	49 677 864	0,71 %
		615 427 435	8,81 %
Certificats de dépôt – 13,89 % (Décembre 2022 – 19,24 %)			
47 000 000	4.110% Citibank 23/04/2024	46 408 436	0,66 %
50 000 000	3.920% Citibank 11/06/2024	49 117 301	0,70 %
25 000 000	4.000% Credit Agricole SA 02/01/2024	25 000 000	0,36 %
45 000 000	3.960% Credit Agricole SA 07/03/2024	44 690 702	0,64 %
50 000 000	4.000% Credit Agricole SA 12/06/2024	49 124 417	0,70 %
50 000 000	4.180% DNB Bank ASA 21/10/2024	48 558 338	0,70 %
50 000 000	4.020% KBC Bank NV 05/01/2024	49 983 446	0,72 %
50 000 000	3.970% KBC Bank NV 18/03/2024	50 007 925	0,72 %
50 000 000	4.050% KBC Bank NV 31/05/2024	50 032 386	0,72 %
60 000 000	3.960% Mizuho Bank Ltd. 03/01/2024	59 993 467	0,86 %
50 000 000	3.860% Mizuho Bank Ltd. 03/04/2024	49 497 028	0,71 %
50 000 000	4.000% Mizuho International PLC 05/01/2024	49 983 517	0,72 %
50 000 000	4.000% MUFG Bank Ltd. 18/01/2024	49 912 011	0,71 %
25 000 000	4.010% MUFG Bank Ltd. 11/03/2024	24 809 782	0,35 %
25 000 000	4.120% National Australia Bank Ltd. 02/07/2024	24 511 240	0,35 %
52 000 000	3.925% Nordea Bank Abp 17/01/2024	51 915 337	0,74 %
27 000 000	4.020% Norinchukin Bank 19/01/2024	26 949 266	0,39 %
29 000 000	4.115% Norinchukin Bank 19/01/2024	28 944 422	0,41 %
50 000 000	4.000% Sumitomo Mitsui Banking Corp. 05/01/2024	49 983 527	0,72 %
75 000 000	3.950% Sumitomo Mitsui Trust Bank Ltd. 09/01/2024	74 942 641	1,07 %
15 000 000	3.970% Toronto-Dominion Bank 08/03/2024	14 891 910	0,21 %
51 000 000	4.269% Toronto-Dominion Bank 09/08/2024	51 027 759	0,73 %
		970 284 858	13,89 %
Billets de trésorerie – 35,27 % (Décembre 2022 – 30,54 %)			
70 000 000	3.830% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 30/01/2024	69 793 499	1,00 %
65 000 000	3.840% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 31/01/2024	64 800 887	0,93 %
46 000 000	3.940% Australia and New Zealand Banking Group Ltd. 08/03/2024	45 671 003	0,65 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Billets de trésorerie – 35,27 % (Décembre 2022 – 30,54 %) (suite)			
39 000 000	4.150% Australia and New Zealand Banking Group Ltd. 24/10/2024	37 862 240	0,54 %
74 000 000	3.840% Bank of England 04/01/2024	73 984 375	1,06 %
74 000 000	3.790% Bank of England 29/01/2024	73 791 716	1,06 %
25 000 000	3.980% Banque Federative du Credit Mutuel SA 08/03/2024	24 819 400	0,35 %
60 000 000	3.910% Caterpillar International Finance 20/02/2024	59 682 887	0,85 %
30 500 000	3.950% Caterpillar International Finance 20/03/2024	30 230 534	0,43 %
70 000 000	3.930% Colgate-Palmolive 09/01/2024	69 946 619	1,00 %
11 000 000	3.940% Colgate-Palmolive 11/01/2024	10 989 183	0,16 %
56 000 000	4.090% Deutsche Bank AG 01/03/2024	55 628 010	0,80 %
25 000 000	4.120% DNB Bank ASA 11/10/2024	24 299 185	0,35 %
50 000 000	4.030% HSBC Continental Europe 29/02/2024	49 678 635	0,71 %
46 000 000	4.120% HSBC Continental Europe 28/03/2024	45 547 373	0,65 %
50 000 000	4.010% HSBC Continental Europe 15/04/2024	49 412 710	0,71 %
50 000 000	3.850% Kingdom of Netherlands 08/02/2024	49 803 456	0,71 %
97 000 000	3.920% Kommunalbanken 15/01/2024	96 863 153	1,39 %
23 000 000	3.910% Kommunalbanken 23/01/2024	22 947 886	0,33 %
47 000 000	4.040% La Banque Postale 25/01/2024	46 880 379	0,67 %
50 000 000	3.935% Linde Finance BV 03/01/2024	49 994 582	0,72 %
34 000 000	3.940% Linde Finance BV 05/01/2024	33 988 952	0,49 %
40 000 000	3.930% Linde Finance BV 12/01/2024	39 956 618	0,57 %
15 000 000	3.930% Linde Finance BV 18/01/2024	14 973 888	0,21 %
53 000 000	3.930% Linde Finance BV 19/01/2024	52 902 260	0,76 %
50 000 000	0.000% Linde Finance BV 03/04/2024	49 508 178	0,71 %
8 000 000	4.250% Lloyds Bank 11/07/2024	7 841 776	0,11 %
20 000 000	4.020% Matchpoint Finance Public 02/02/2024	19 931 273	0,28 %
30 000 000	4.050% Matchpoint Finance Public 14/02/2024	29 856 362	0,43 %
20 000 000	4.040% Matchpoint Finance Public 28/02/2024	19 873 374	0,28 %
50 000 000	3.920% Mitsubishi Corporation 03/01/2024	49 994 559	0,72 %
50 000 000	3.950% Mitsubishi Corporation 22/01/2024	49 890 661	0,71 %
47 000 000	3.975% Oesterreichische Kontrollbank 16/01/2024	46 928 068	0,67 %
25 000 000	3.935% Oesterreichische Kontrollbank 22/01/2024	24 945 532	0,36 %
50 000 000	3.965% Oesterreichische Kontrollbank 20/02/2024	49 732 867	0,71 %
50 000 000	3.895% Oesterreichische Kontrollbank 13/05/2024	49 277 002	0,71 %
26 000 000	4.000% OMERS Finance Trust 26/01/2024	25 931 368	0,37 %
15 000 000	4.060% OP Corporate Bank 12/08/2024	14 653 331	0,21 %
25 000 000	4.000% Ossiam 04/03/2024	24 829 577	0,36 %
30 000 000	3.920% PACCAR Financial Europe BV 10/01/2024	29 973 971	0,43 %
23 000 000	3.950% PACCAR Financial Europe BV 11/01/2024	22 977 426	0,33 %
31 000 000	3.920% PACCAR Financial Europe BV 12/01/2024	30 966 380	0,44 %
28 000 000	3.920% PACCAR Financial Europe BV 16/01/2024	27 957 478	0,40 %
20 000 000	3.910% PACCAR Financial Europe BV 17/01/2024	19 967 508	0,29 %
30 000 000	3.920% PACCAR Financial Europe BV 19/01/2024	29 944 642	0,43 %
20 000 000	3.920% PACCAR Financial Europe BV 26/01/2024	19 947 892	0,29 %
18 000 000	3.970% Procter & Gamble 03/01/2024	17 998 035	0,26 %
60 000 000	3.955% Procter & Gamble 05/01/2024	59 980 421	0,86 %
15 500 000	3.960% Procter & Gamble 05/01/2024	15 494 937	0,22 %
18 000 000	0.000% Procter & Gamble 02/04/2024	17 823 988	0,25 %
50 000 000	3.880% PSP Capital, Inc. 05/01/2024	49 983 909	0,72 %
148 000 000	3.780% Republik Osterreich 29/01/2024	147 584 521	2,11 %
47 000 000	4.050% Skandinaviska Enskilda Banken 17/06/2024	46 161 285	0,66 %
25 000 000	3.460% Svenska Handelsbanken 12/02/2024	24 877 788	0,36 %
25 000 000	3.795% Svenska Handelsbanken 07/05/2024	24 645 990	0,35 %
25 000 000	3.810% Svenska Handelsbanken 17/05/2024	24 618 639	0,35 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)

Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Billets de trésorerie – 35,27 % (Décembre 2022 – 30,54 %) (suite)			
47 000 000	4.035% Svenska Handelsbanken 31/05/2024	46 210 979	0,66 %
49 000 000	4.200% Svenska Handelsbanken 03/10/2024	47 583 617	0,68 %
25 000 000	4.220% Swedbank 04/10/2024	24 316 429	0,35 %
10 000 000	4.000% Toyota Finance Australia Ltd. 07/03/2024	9 928 658	0,14 %
50 000 000	3.970% Toyota Finance Australia Ltd. 13/05/2024	49 266 363	0,71 %
17 500 000	3.950% Toyota Motor Finance Netherlands BV 08/01/2024	17 488 558	0,25 %
		2 463 342 772	35,27 %
Billets de sociétés et de banques – 11,70 % (Décembre 2022 – 10,20 %)			
25 000 000	4.230% Australia and New Zealand Banking Group Ltd. 18/07/2024	24 999 633	0,36 %
50 000 000	4.386% Bank of Montreal 02/04/2024	50 028 817	0,72 %
50 000 000	4.236% Bank of Montreal 10/09/2024	50 011 379	0,72 %
23 000 000	4.210% Bank of Montreal 06/12/2024	22 997 804	0,33 %
48 000 000	4.325% Barclays Bank 06/09/2024	48 025 029	0,69 %
48 000 000	4.047% Bred Banque Populaire 05/01/2024	48 000 000	0,69 %
50 000 000	4.083% Bred Banque Populaire 05/01/2024	50 000 000	0,71 %
25 000 000	4.135% Bred Banque Populaire 05/01/2024	25 000 000	0,36 %
50 000 000	4.080% Bred Banque Populaire 01/07/2024	50 000 000	0,71 %
46 000 000	4.337% Canadian Imperial Bank of Commerce 05/04/2024	46 018 860	0,66 %
27 000 000	4.245% Lloyds Bank Corporate Markets 17/01/2024	27 000 000	0,39 %
25 000 000	4.173% MUFG Bank Ltd. 16/01/2024	25 000 000	0,36 %
50 000 000	4.179% MUFG Bank Ltd. 18/01/2024	50 000 000	0,71 %
50 000 000	4.199% National Australia Bank Ltd. 05/12/2024	50 001 351	0,71 %
25 000 000	4.288% Nordea Bank Abp 26/01/2024	25 000 000	0,36 %
25 000 000	4.174% Nordea Bank Abp 01/02/2024	25 000 000	0,36 %
75 000 000	4.071% Nordea Bank Abp 16/04/2024	74 996 787	1,07 %
50 000 000	4.196% Royal Bank of Canada 22/11/2024	50 000 740	0,71 %
25 000 000	4.325% Toronto-Dominion Bank 28/03/2024	25 010 201	0,36 %
25 000 000	4.316% Toronto-Dominion Bank 31/07/2024	25 019 313	0,36 %
25 000 000	4.244% Toronto-Dominion Bank 11/09/2024	25 011 534	0,36 %
		817 121 448	11,70 %
Bons d'État – 1,43 % (Décembre 2022 – 5,19 %)			
50 000 000	3.830% Austria Treasury Bills 25/01/2024	49 879 182	0,71 %
50 000 000	3.772% France Treasury Bills BTF 04/01/2024	49 989 621	0,72 %
		99 868 803	1,43 %
Dépôts à terme – 19,54 % (Décembre 2022 – 18,88 %)			
275 000 000	3.900% Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd. 02/01/2024	275 000 000	3,94 %
125 000 000	3.980% Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd. 03/01/2024	125 000 000	1,79 %
145 662 000	3.860% Bred Banque Populaire 02/01/2024	145 662 000	2,09 %
105 000 000	3.880% Credit Agricole SA 02/01/2024	105 000 000	1,50 %
125 000 000	3.800% ING Bank 02/01/2024	125 000 000	1,79 %
213 939 000	3.890% KBC Bank NV 02/01/2024	213 939 000	3,06 %
75 000 000	3.860% Mizuho Corporate Bank 02/01/2024	75 000 000	1,07 %
300 000 000	3.800% The Royal Bank of Scotland 02/01/2024	300 000 000	4,30 %
		1 364 601 000	19,54 %
Instruments du marché monétaire		6 330 646 316	90,64 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (suite)
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des Actifs nets
Contrats de prise en pension bilatéraux* – 11,19 %			
(31 décembre 2022 – 4,86 %)			
56 011 998	3.830% Bank of Montreal 27/12/2024	56 011 998	0,80 %
17 260 740	3.830% Bank of Montreal 18/12/2024	17 260 740	0,25 %
175 000 000	3.860% Credit Agricole SA 03/01/2024	175 000 000	2,50 %
175 000 000	3.650% Credit Agricole SA 02/01/2024	175 000 000	2,51 %
107 390 556	3.300% National Australia Bank Ltd. 29/12/2024	107 390 556	1,54 %
46 846 382	3.300% National Australia Bank Ltd. 28/12/2024	46 846 382	0,67 %
49 471 635	3.830% Societe Generale 10/01/2024	49 471 635	0,71 %
154 483 101	3.400% Societe Generale 03/01/2024	154 483 101	2,21 %
Contrats de prise en pension bilatéraux		781 464 412	11,19 %
Valeur totale des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		7 112 110 728	101,83 %
Autres passifs nets		(127 700 702)	(1,83) %
Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables		6 984 410 026	100,00 %

Le Compartiment détenait une garantie de 607 719 394 actions pour ces contrats de prise en pension d'une valeur de 610 436 194 EUR. La garantie se compose de titres très bien notés ou d'autres instruments de dette souveraine qui respectent les directives du Compartiment et de l'AEMF. La garantie était détenue auprès de State Street Custodial Services Ireland Limited.

Tous les titres ci-dessus sont cotés sur une Bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un marché réglementé à l'exception des dépôts à terme et des contrats de prise en pension.

Analyse du total des actifs (non auditée)	% du total des actifs
Autres valeurs mobilières du type visé dans le Règlement 68 (1)(a), (b) et (c)	85,48 %
Contrats de mise en pension	10,55 %
Actifs circulants	3,97 %
	100,00 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund
Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Billets de trésorerie adossés à des actifs – 14,07 % (Décembre 2022 – 16,10 %)			
7 000 000	4.060% Albion Capital Corp. SA/Albion Capital LLC 28/03/2024	6 927 726	2,34 %
10 000 000	4.170% Collateralized Commercial Paper III 02/04/2024	9 890 868	3,33 %
4 000 000	3.940% LMA 02/01/2024	3 998 250	1,35 %
5 000 000	4.110% Matchpoint Finance Public 22/01/2024	4 986 669	1,68 %
5 000 000	4.050% Matchpoint Finance Public 19/02/2024	4 971 206	1,68 %
5 000 000	4.050% Satellite SAS 09/01/2024	4 993 645	1,68 %
4 000 000	3.930% Satellite SAS 15/01/2024	3 992 148	1,35 %
2 000 000	4.150% Satellite SAS 22/04/2024	1 973 734	0,66 %
		41 734 246	14,07 %
Certificats de dépôt – 29,24 % (Décembre 2022 – 6,92 %)			
10 000 000	4.020% ABN AMRO Bank NV 01/02/2024	9 962 833	3,36 %
5 000 000	4.040% Bank of Montreal 13/09/2024	4 871 264	1,64 %
10 000 000	4.110% Citibank 23/04/2024	9 874 135	3,33 %
8 000 000	4.040% Credit Agricole SA 04/03/2024	7 942 483	2,68 %
5 000 000	4.180% DNB Bank ASA 21/10/2024	4 855 834	1,64 %
10 000 000	4.170% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 17/10/2024	9 714 857	3,28 %
5 000 000	3.960% Mizuho Bank Ltd. 03/01/2024	4 997 210	1,68 %
10 000 000	4.130% MUFG Bank Ltd. 05/04/2024	9 892 501	3,33 %
10 000 000	4.170% National Australia Bank Ltd. 04/10/2024	9 721 007	3,28 %
5 000 000	3.430% Standard Chartered Bank 09/02/2024	4 977 168	1,68 %
10 000 000	3.950% Toronto-Dominion Bank 14/03/2024	9 916 678	3,34 %
		86 725 970	29,24 %
Billets de trésorerie – 34,58 % (Décembre 2022 – 56,19 %)			
10 000 000	3.840% Agence Centrale des Organismes de Securite Sociale 31/01/2024	9 965 151	3,36 %
5 000 000	4.150% Australia and New Zealand Banking Group Ltd. 24/10/2024	4 854 133	1,64 %
10 000 000	4.180% Deutsche Bank AG 17/04/2024	9 878 667	3,33 %
8 000 000	4.140% DH Europe Finance S.a.r.l. 22/02/2024	7 952 072	2,68 %
2 000 000	4.140% DH Europe Finance S.a.r.l. 18/03/2024	1 982 525	0,67 %
10 000 000	4.030% Fidelity National Information Services 10/01/2024	9 986 136	3,37 %
5 000 000	4.030% Fiserv, Inc. 11/01/2024	4 992 761	1,68 %
3 500 000	3.930% Linde Finance BV 19/01/2024	3 492 015	1,18 %
10 000 000	4.030% Macquarie Bank Ltd. 14/05/2024	9 852 235	3,32 %
10 000 000	4.000% Oesterreichische Kontrollbank AG 05/03/2024	9 927 206	3,35 %
10 000 000	4.150% Realty Income 12/01/2024	9 984 042	3,36 %
10 000 000	4.100% Stanley Black & Decker, Inc. 10/01/2024	9 985 970	3,37 %
10 000 000	4.140% Swedbank 16/10/2024	9 716 627	3,27 %
		102 569 540	34,58 %
Billets de sociétés et de banques – 8,45 % (Décembre 2022 – 6,97 %)			
10 000 000	4.353% Banco Santander SA 05/05/2024	10 030 060	3,38 %
5 000 000	4.582% NatWest Markets PLC 18/09/2025	5 010 157	1,69 %
5 000 000	4.165% Nordea Bank Abp 01/02/2024	5 000 191	1,69 %
5 000 000	4.514% Standard Chartered Bank 03/03/2025	5 013 642	1,69 %
		25 054 050	8,45 %

Tableau des investissements

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund (suite)
 Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur EUR	% des actifs nets
	Dépôts à terme – 9,35 % (Décembre 2022 – 9,64 %)		
27 750 000	3.890% KBC Bank 02/01/2024	27 750 000	9,35 %
		27 750 000	9,35 %
	Instruments du marché monétaire	283 833 806	95,69 %
	Organismes de placement collectif – 4,16 % (31 décembre 2022 – 4,03 %)		
12 347 206	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	12 347 206	4,16 %
	Organismes de placement collectif	12 347 206	4,16 %
	Valeur totale des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	296 181 012	99,85 %
	Autres actifs nets	454 274	0,15 %
	Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	296 635 286	100,00 %

Tous les titres ci-dessus sont cotés sur une Bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un marché réglementé à l'exception des dépôts à terme et des organismes de placement collectif.

Analyse du total des actifs (non auditée)	% du total des actifs
Autres valeurs mobilières du type visé dans le Règlement 68 (1)(a), (b) et (c)	95,69 %
Organismes de placement collectif	4,16 %
Actifs circulants	0,15 %
	100,00 %

Tableau des investissements

State Street USD Treasury Liquidity Fund
Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
Bons d'État – 50,04 % (Décembre 2022 – 1,11 %)			
69 200 000	5.370% United States Treasury Bill 02/01/2024	69 200 000	2,83 %
73 100 000	5.417% United States Treasury Bill 04/01/2024	73 078 625	2,99 %
55 050 000	5.358% United States Treasury Bill 09/01/2024	54 993 388	2,25 %
43 900 000	5.343% United States Treasury Bill 11/01/2024	43 842 008	1,79 %
39 800 000	5.394% United States Treasury Bill 16/01/2024	39 718 419	1,63 %
15 000 000	5.358% United States Treasury Bill 18/01/2024	14 964 781	0,61 %
24 300 000	5.399% United States Treasury Bill 23/01/2024	24 225 043	0,99 %
31 700 000	5.343% United States Treasury Bill 25/01/2024	31 592 504	1,29 %
32 500 000	5.415% United States Treasury Bill 30/01/2024	32 365 640	1,33 %
35 800 000	5.343% United States Treasury Bill 01/02/2024	35 641 382	1,46 %
40 000 000	5.348% United States Treasury Bill 06/02/2024	39 794 861	1,63 %
57 800 000	5.358% United States Treasury Bill 08/02/2024	57 486 546	2,35 %
25 000 000	5.437% United States Treasury Bill 13/02/2024	24 845 122	1,02 %
30 000 000	5.343% United States Treasury Bill 22/02/2024	29 776 025	1,22 %
24 800 000	5.421% United States Treasury Bill 29/02/2024	24 588 504	1,01 %
4 700 000	5.374% United States Treasury Bill 07/03/2024	4 655 024	0,19 %
17 000 000	5.329% United States Treasury Bill 19/03/2024	16 808 890	0,69 %
20 000 000	5.333% United States Treasury Bill 21/03/2024	19 769 144	0,81 %
30 000 000	5.333% United States Treasury Bill 26/03/2024	29 631 800	1,21 %
17 100 000	5.380% United States Treasury Bill 28/03/2024	16 883 189	0,69 %
34 750 000	5.313% United States Treasury Bill 02/04/2024	34 289 687	1,40 %
8 600 000	5.412% United States Treasury Bill 04/04/2024	8 481 391	0,35 %
40 000 000	5.303% United States Treasury Bill 09/04/2024	39 429 880	1,61 %
30 000 000	5.293% United States Treasury Bill 23/04/2024	29 512 800	1,21 %
15 000 000	5.399% United States Treasury Bill 25/04/2024	14 747 063	0,60 %
45 000 000	0.000% United States Treasury Bill 30/04/2024	44 224 514	1,81 %
30 000 000	5.391% United States Treasury Bill 02/05/2024	29 463 617	1,21 %
10 200 000	5.325% United States Treasury Bill 09/05/2024	10 009 500	0,41 %
14 900 000	5.343% United States Treasury Bill 16/05/2024	14 605 767	0,60 %
45 000 000	5.275% United States Treasury Bill 23/05/2024	44 074 977	1,80 %
35 000 000	5.313% United States Treasury Bill 30/05/2024	34 240 928	1,40 %
32 750 000	5.242% United States Treasury Bill 06/06/2024	32 015 993	1,31 %
37 600 000	5.259% United States Treasury Bill 13/06/2024	36 717 260	1,50 %
25 000 000	5.199% United States Treasury Bill 20/06/2024	24 394 436	1,00 %
15 000 000	5.166% United States Treasury Bill 27/06/2024	14 624 195	0,60 %
3 800 000	5.201% United States Treasury Bill 11/07/2024	3 696 582	0,15 %
10 400 000	5.145% United States Treasury Bill 08/08/2024	10 078 471	0,41 %
4 900 000	5.187% United States Treasury Bill 05/09/2024	4 727 975	0,19 %
10 200 000	5.275% United States Treasury Bill 03/10/2024	9 795 362	0,40 %
25 000 000	5.166% United States Treasury Bill 31/10/2024	23 924 708	0,98 %
12 250 000	4.902% United States Treasury Bill 29/11/2024	11 703 779	0,48 %
31 200 000	5.421% United States Treasury Floating Rate Note 31/07/2024	31 203 854	1,28 %
33 000 000	5.440% United States Treasury Floating Rate Note 31/10/2024	33 029 367	1,35 %
		1 222 853 001	50,04 %
	Instruments du marché monétaire	1 222 853 001	50,04 %

Tableau des investissements

State Street USD Treasury Liquidity Fund (suite)
Au 31 décembre 2023

Nominal	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur USD	% des actifs nets
	Contrats de prise en pension tripartites* – 48,29 % (31 décembre 2022 – 89,32 %)		
75 000 000	5.414% Bank of Montreal Tri Party A 02/01/2024	75 000 000	3,07 %
100 000 000	5.434% Bank of Nova Scotia Tri Party A 02/01/2024	100 000 000	4,09 %
200 000 000	5.424% BNP Paribas Tri Party A 02/01/2024	200 000 000	8,19 %
145 000 000	5.424% Citigroup Tri Party A 02/01/2024	145 000 000	5,93 %
150 000 000	5.434% Credit Agricole Tri Party A 02/01/2024	150 000 000	6,14 %
200 000 000	5.424% Merrill Lynch Tri Party A 02/01/2024	200 000 000	8,18 %
50 000 000	5.455% RBC Dominion Tri Party A 02/01/2024	50 000 000	2,05 %
125 000 000	5.424% Societe Generale Tri Party A 02/01/2024	125 000 000	5,12 %
135 000 000	5.434% TD Securities USA Tri Party A 02/01/2024	135 000 000	5,52 %
	Contrats de prise en pension tripartites	1 180 000 000	48,29 %
	Valeur totale des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 402 853 001	98,33 %
	Autres actifs nets	40 701 016	1,67 %
	Actifs nets attribuables aux porteurs d'actions de participation rachetables	2 443 554 017	100,00 %

* Le Compartiment détenait une garantie de 1 435 558 653 actions pour ces contrats de prise en pension d'une valeur de 1 203 600 342 USD. La garantie se compose de titres très bien notés ou d'autres instruments de dette souveraine qui respectent les directives du Compartiment et de l'AEMF. La garantie était détenue auprès de Bank of New York Mellon.

Tous les titres ci-dessus sont cotés sur une Bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un marché réglementé à l'exception des contrats de prise en pension.

Analyse du total des actifs (non auditée)	% du total des actifs
Autres valeurs mobilières du type visé dans le Règlement 68 (1)(a), (b) et (c)	47,79 %
Contrats de mise en pension	46,11 %
Actifs circulants	6,10 %
	100,00 %

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund
 Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

La liste ci-dessous contient les plus grandes acquisitions et cessions cumulées réalisées pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, dont le montant dépasse 1 % des acquisitions totales ou 1 % des cessions totales. Les 20 principaux achats et les 20 principales ventes au minimum doivent être communiqués, ou le total des achats et des ventes s'il est inférieur à 20.

Principaux achats

113 500 000 000
 40 675 000 000
 1 400 000 000
 1 375 000 000
 1 050 000 000
 1 050 000 000
 1 000 000 000
 1 000 000 000
 970 466 000
 942 923 000
 890 000 000
 839 498 207
 825 000 000
 800 000 000
 787 387 000
 786 499 000
 779 428 000
 749 794 000
 740 704 000
 739 512 985

Titres

5.050% RBC Dominion Securities Tri Party A 10/05/2023
 5.050% JP Morgan Securities Tri Party D 10/05/2023
 5.320% Abu Dhabi International Bank 13/11/2023
 5.070% ANZ Banking Group 09/05/2023
 5.310% Citibank NA 25/09/2023
 5.320% Mizuho Bank Ltd. 14/12/2023
 5.310% Credit Industriel et Commercial 25/09/2023
 5.320% Abu Dhabi International Bank 22/11/2023
 5.320% Abu Dhabi International Bank 26/09/2023
 5.070% Abu Dhabi International Bank 22/06/2023
 5.320% Abu Dhabi International Bank 04/12/2023
 0.000% Erste Finance Delaware LLC 05/12/2023
 5.320% Australia and New Zealand Banking Group Ltd. 02/01/2024
 5.310% Skandinaviska Enskilda Banken AB 08/12/2023
 5.070% Abu Dhabi International Bank 18/05/2023
 5.070% Abu Dhabi International Bank 07/06/2023
 4.820% Abu Dhabi International Bank 03/04/2023
 5.070% Abu Dhabi International Bank 06/07/2023
 5.320% Abu Dhabi International Bank 04/10/2023
 0.000% Erste Finance Delaware LLC 12/12/2023

Principales ventes

200 000 000
 178 334 840
 175 000 000
 175 000 000
 155 069 595
 150 026 832
 150 000 000
 150 000 000
 149 782 250
 145 000 000
 140 128 247
 133 000 000
 115 000 000
 105 000 000
 100 050 925
 91 704 670
 82 517 408
 80 007 486
 59 883 433
 51 059 592
 50 003 100
 50 002 306

Titres

0.000% Chesham Fin. Ltd. 03/11/2023
 5.607% Wells Fargo Bank 06/11/2023
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 02/06/2023
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/05/2023
 4.867% Bank of Montreal 08/06/2023
 4.816% Lloyds Bank Corporate Markets PLC 10/04/2023
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/01/2024
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/12/2023
 2.996% United States Treasury Bill 17/01/2023
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/10/2023
 0.000% Wells Fargo Bank 03/07/2024
 0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/09/2023
 5.414% UBS AG London 28/11/2023
 5.242% Chesham Fin. Ltd. 08/08/2023
 5.607% Wells Fargo Bank 09/11/2023
 0.000% Alinghi Funding 04/01/2024
 5.404% Bank of America NA 05/04/2024
 4.745% BNP Paribas New York Branch 19/04/2023
 5.556% Macquarie Bank Ltd. 02/10/2023
 0.000% Alinghi Funding 09/01/2024
 0.000% Macquarie Bank Ltd. 10/10/2023
 4.948% Mizuho Bank Ltd. 20/01/2023

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street USD Liquidity LVNAV Fund (*suite*)
Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

Principales ventes	Titres
50 000 000	0.000% Chesham Fin. Ltd. 05/07/2023
41 254 372	5.587% Macquarie Bank Ltd. 06/10/2023

Une copie de la liste des mouvements du portefeuille survenus pendant l'exercice financier peut être obtenue sans frais auprès de l'Agent administratif.

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

La liste ci-dessous contient les plus grandes acquisitions et cessions cumulées réalisées pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, dont le montant dépasse 1 % des acquisitions totales ou 1 % des cessions totales. Les 20 principaux achats et les 20 principales ventes au minimum doivent être communiqués, ou le total des achats et des ventes s'il est inférieur à 20.

Principaux achats	Titres
47 417 419 394	4.930% Canadian Imperial Bank of Commerce 17/07/2023
32 560 000 000	4.940% Barclays Bank PLC 20/07/2023
30 660 000 000	4.930% Credit Agricole SA 07/07/2023
21 420 000 005	4.930% National Australia Bank Ltd. 17/07/2023
14 457 562 848	4.930% Standard Chartered Bank 07/07/2023
4 689 999 480	4.930% Societe Generale SA 20/07/2023
550 000 000	3.430% Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd. 25/01/2023
400 000 000	4.430% Cooperatieve Rabobank 13/06/2023
400 000 000	4.430% Cooperatieve Rabobank 12/06/2023
400 000 000	4.430% Cooperatieve Rabobank 09/06/2023
400 000 000	4.930% Cooperatieve Rabobank 13/07/2023
400 000 000	5.180% Mizuho Corporate Bank 27/09/2023
400 000 000	4.930% Cooperatieve Rabobank 11/07/2023
400 000 000	4.430% Cooperatieve Rabobank 15/06/2023
375 000 000	4.430% Cooperatieve Rabobank 14/06/2023
375 000 000	4.930% Bank of Tokyo-Mitsubishi Ltd. 13/07/2023
375 000 000	5.180% Mizuho Corporate Bank 06/09/2023
350 000 000	3.930% Cooperatieve Rabobank 20/02/2023
350 000 000	4.930% Cooperatieve Rabobank 14/07/2023
350 000 000	3.930% Cooperatieve Rabobank 03/03/2023

Il n'y a pas eu de ventes au cours de l'exercice financier.

Une copie de la liste des mouvements du portefeuille survenus pendant l'exercice financier peut être obtenue sans frais auprès de l'Agent administratif.

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund
 Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

La liste ci-dessous contient les plus grandes acquisitions et cessions cumulées réalisées pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, dont le montant dépasse 1 % des acquisitions totales ou 1 % des cessions totales. Les 20 principaux achats et les 20 principales ventes au minimum doivent être communiqués, ou le total des achats et des ventes s'il est inférieur à 20.

Principaux achats	Titres
18 375 000 000	3.860% Credit Agricole SA 29/12/2023
5 623 494 750	2.780% Societe Generale SA 20/03/2024
2 798 519 823	2.770% Bank of Montreal 25/04/2023
1 437 726 792	3.820% National Australia Bank Ltd. 22/12/2024
1 032 890 156	2.280% Societe Generale SA 21/03/2024
550 000 000	1.930% KBC Bank NV 09/01/2023
550 000 000	1.930% KBC Bank NV 06/01/2023
550 000 000	1.930% KBC Bank NV 05/01/2023
550 000 000	1.930% KBC Bank NV 04/01/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 27/07/2023
500 000 000	3.180% KBC Bank NV 19/05/2023
500 000 000	3.180% KBC Bank NV 16/05/2023
500 000 000	3.180% KBC Bank NV 18/05/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 26/07/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 25/07/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 02/08/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 24/07/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 21/07/2023
500 000 000	3.430% KBC Bank NV 01/08/2023
500 000 000	2.930% KBC Bank NV 26/04/2023

Principales ventes	Titres
200 000 000	3.630% The Royal Bank of Scotland 01/09/2023
100 000 598	0.465% La Banque Postale 23/01/2023

Il n'y a pas eu d'autres ventes au cours de l'exercice financier.

Une copie de la liste des mouvements du portefeuille survenus pendant l'exercice financier peut être obtenue sans frais auprès de l'Agent administratif.

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

La liste ci-dessous contient les plus grandes acquisitions et cessions cumulées réalisées pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, dont le montant dépasse 1 % des acquisitions totales ou 1 % des cessions totales. Les 20 principaux achats et les 20 principales ventes au minimum doivent être communiqués, ou le total des achats et des ventes s'il est inférieur à 20.

Principaux achats	Titres
45 451 800	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund
30 303 000	3.890% KBC Bank NV 16/10/2023
29 601 000	1.930% KBC Bank NV 30/01/2023
29 578 000	1.930% KBC Bank NV 27/01/2023
29 506 000	1.930% KBC Bank NV 26/01/2023
29 474 000	1.930% KBC Bank NV 25/01/2023
29 472 000	1.930% KBC Bank NV 24/01/2023
29 226 000	1.930% KBC Bank NV 23/01/2023
29 223 000	1.930% KBC Bank NV 20/01/2023
29 120 000	1.930% KBC Bank NV 19/01/2023
29 106 000	1.930% KBC Bank NV 18/01/2023
29 000 000	1.930% KBC Bank NV 17/01/2023
28 731 000	3.890% KBC Bank NV 16/11/2023
28 597 000	3.890% KBC Bank NV 17/11/2023
28 595 000	3.890% KBC Bank NV 28/12/2023
28 579 000	3.890% KBC Bank NV 27/12/2023
28 559 000	3.890% KBC Bank NV 29/12/2023
28 531 000	3.890% KBC Bank NV 15/11/2023
28 421 000	1.930% KBC Bank NV 02/02/2023
28 264 000	2.430% KBC Bank NV 10/02/2023

Principales ventes	Titres
45 092 800	State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Il n'y a pas eu d'autres ventes au cours de l'exercice financier.

Une copie de la liste des mouvements du portefeuille survenus pendant l'exercice financier peut être obtenue sans frais auprès de l'Agent administratif.

Tableau des mouvements importants du Portefeuille (non audité)

State Street USD Treasury Liquidity Fund Pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023

La liste ci-dessous contient les plus grandes acquisitions et cessions cumulées réalisées pendant l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023, dont le montant dépasse 1 % des acquisitions totales ou 1 % des cessions totales. Les 20 principaux achats et les 20 principales ventes au minimum doivent être communiqués, ou le total des achats et des ventes s'il est inférieur à 20.

Principaux achats	Titres
39 310 000 000	5.320% JP Morgan Securities Tri Party A 28/12/2023
36 858 000 000	4.270% BNP Paribas Tri Party A 05/01/2023
36 736 000 000	5.340% Societe Generale Tri Party A 28/12/2023
36 399 500 000	5.050% BofA Securities Tri Party A 06/07/2023
36 275 000 000	4.300% Citigroup Tri Party A 06/01/2023
36 091 000 000	5.340% Bank of Nova Scotia Tri Party A 28/12/2023
28 110 000 000	5.270% Goldman Sachs Tri Party A 14/08/2023
23 680 000 000	5.300% Bank of Montreal Tri Patry A 27/12/2023
22 405 000 000	5.320% RBC Dominion Securities Tri Party A 28/12/2023
22 120 000 000	5.310% TD Securities USA Tri Party A 27/12/2023
9 555 000 000	5.330% Calyon Tri Party A 28/12/2023
1 200 000 000	5.030% Societe Generale Tri Party A 06/07/2023
120 000 000	5.000% Bank of Montreal Tri Patry A 27/06/2023
79 163 615	0.010% United States Treasury Bill 31/10/2023
72 721 860	0.010% United States Treasury Bill 04/01/2024
70 577 735	5.084% United States Treasury Bill 12/09/2023
68 486 566	5.370% United States Treasury Bill 02/01/2024
66 201 610	5.183% United States Treasury Bill 19/09/2023
62 067 514	0.010% United States Treasury Bill 08/02/2024
54 652 742	5.358% United States Treasury Bill 09/01/2024

Principales ventes	Titres
11 732 949	0.010% United States Treasury Bill 05/09/2023
5 383 638	5.360% United States Treasury Bill 31/10/2023
4 970 218	0.010% United States Treasury Bill 08/02/2024
4 219 428	0.010% United States Treasury Bill 01/02/2024
1 979 972	5.222% United States Treasury Bill 17/10/2023
1 882 537	5.252% United States Treasury Bill 28/09/2023
1 487 650	5.273% United States Treasury Bill 24/10/2023
686 371	0.010% United States Treasury Bill 25/01/2024

Il n'y a pas eu d'autres ventes au cours de l'exercice financier.

Une copie de la liste des mouvements du portefeuille survenus pendant l'exercice financier peut être obtenue sans frais auprès de l'Agent administratif.

Informations supplémentaires à l'intention des Investisseurs en Suisse (non auditées)

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les status, les rapports annuels et semestriels de STATE STREET GLOBAL ADVISORS LIQUIDITY PUBLIC LIMITED COMPANY (anciennement nommé State Street Global Advisors Liquidity Public Limited Company) ainsi que la liste des achats et ventes effectués par STATE STREET LIQUIDITY PUBLIC LIMITED COMPANY pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement au siège du Représentant et Service de paiement en Suisse, State Street Bank International GmbH, Munich, Zurich Branch, Beethovenstrasse 19, Postfach, CH-8027 Zurich.

Pour les actions distribuées en Suisse ou depuis la Suisse, State Street Fondsleitung AG, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich, Suisse, est le Représentant en Suisse, tandis que State Street Bank GmbH, München, Zweigniederlassung Zürich, Beethovenstrasse 19, 8027 Zurich, Suisse, est l'Agent payeur en Suisse.

Il est possible de se procurer sans frais le Prospectus, le Document d'informations clé pour l'investisseur et les Statuts de la Société ainsi que les rapports annuel et semestriel auprès du représentant en Suisse, State Street Fondsleitung AG, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich, Suisse ou, en ligne, sur www.ssga.com. Une liste de tous les achats et ventes effectués durant l'exercice concerné peut être obtenue sans frais auprès du représentant en Suisse.

Données sur la performance

La synthèse des performances par catégorie d'actions et par année civile est détaillée dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres de la performance sont indiqués pour une année civile. Ne sont pas inclus les chiffres de performance liés à l'année de lancement d'une catégorie d'actions lorsqu'elle est inférieure à une année civile.

La performance passée ne saurait être indicative de la performance actuelle ou future et les données relatives à la performance ne tiennent pas compte des commissions et coûts encourus sur l'émission et le rachat de parts.

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

Catégorie d'actions	Date de lancement	Devise	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actions Institutional	11/03/1997	USD	2,3 %	0,5 %	-	1,7 %	5,3 %
Actions Global Securities Lending	12/07/2004	USD	-	S/O	0,1 %	1,8 %	5,4 %
Actions de capitalisation Institutional	17/07/2007	USD	2,3 %	0,5 %	-	1,7 %	5,3 %
Actions S2	21/04/2011	USD	2,3 %	0,5 %	-	1,7 %	5,3 %
Actions S3	27/05/2011	USD	2,3 %	0,6 %	0,1 %	1,7 %	5,3 %
Actions de capitalisation Z	26/08/2011	USD	2,4 %	0,6 %	0,1 %	1,9 %	5,4 %
Actions Z	12/04/2011	USD	2,4 %	0,6 %	0,1 %	1,8 %	5,4 %
Actions Premier	10/04/2014	USD	2,3 %	0,6 %	0,1 %	1,8 %	5,3 %
Actions Select	29/11/2013	USD	2,3 %	0,5 %	-	1,7 %	5,3 %
Actions Distributor	22/07/2014	USD	2,2 %	0,5 %	-	1,6 %	5,2 %
Actions UOB	27/03/2019	USD	S/O	0,5 %	-	1,7 %	5,3 %
Actions Investment	21/01/2020	USD	-	S/O	-	1,5 %	5,0 %
Actions de capitalisation Premier	15/09/2021	USD	-	-	S/O	1,8 %	5,4 %

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Catégorie d'actions	Date de lancement	Devise	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actions Institutional	03/03/1997	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,6 %
Actions Global Securities Lending	11/05/2007	GBP	0,8 %	-	S/O	S/O	S/O
Actions de capitalisation Institutional	17/07/2007	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,7 %
Actions Investment	07/11/2022	GBP	-	-	-	S/O	4,3 %
Actions S2	10/03/2011	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,0 %
Actions S3	14/03/2012	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,7 %
Actions de capitalisation Z	26/08/2011	GBP	0,8 %	0,3 %	-	1,4 %	4,8 %
Actions Z	14/04/2011	GBP	0,8 %	0,3 %	-	1,4 %	4,8 %
Actions Premier	14/02/2014	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,7 %
Actions Select	29/11/2013	GBP	0,7 %	0,2 %	-	1,3 %	4,7 %
Actions Distributor	23/07/2014	GBP	0,6 %	0,2 %	-	1,2 %	4,6 %

Informations supplémentaires à l'intention des Investisseurs en Suisse (non auditées) (suite)

Données sur la performance (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Catégorie d'actions	Date de lancement	Devise	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actions Institutional	04/10/2000	EUR	-0,5 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,1 %	3,2 %
Actions Global Securities Lending	14/06/2004	EUR	-0,5 %	-0,5 %	-0,6 %	-	3,3 %
Actions de capitalisation Institutional	17/07/2007	EUR	-0,5 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,1 %	3,2 %
Actions S2	08/03/2011	EUR	-0,5 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,1 %	3,2 %
Actions S3	01/08/2011	EUR	-0,5 %	-	-	-	-
Actions de capitalisation Z	26/08/2011	EUR	-0,4 %	-0,5 %	-0,6 %	-	3,3 %
Actions Z	14/04/2011	EUR	-0,4 %	-0,5 %	-0,6 %	-	3,3 %
Actions Premier	25/11/2013	EUR	-0,5 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,1 %	3,2 %
Actions de capitalisation Premier	18/10/2022	EUR	-	-	-	S/O	3,3 %
Actions Distributor	23/07/2014	EUR	-0,6 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,2 %	3,1 %
Actions Investment	24/11/2022	EUR	-	-	-	S/O	2,9 %
Actions Stable Select*	27/01/2023	EUR	-	-	-	-	-

* La Catégorie d'actions Select Stable du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 27 janvier 2023.

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Catégorie d'actions	Date de lancement	Devise	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actions Global Securities Lending	21/06/2021	EUR	-	-	-	-0,1 %	3,4 %
Actions Z	25/07/2014	EUR	-0,3 %	-0,5 %	-0,6 %	-0,1 %	3,4 %
Actions Institutional	27/02/2015	EUR	-0,4 %	-0,6 %	-0,7 %	-0,2 %	3,3 %

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Catégorie d'actions	Date de lancement	Devise	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actions Premier	20/02/2014	USD	2,1 %	0,4 %	-	1,5 %	5,1 %
Actions Distributor	12/06/2017	USD	2,0 %	0,4 %	-	1,5 %	5,1 %
Actions Institutional	31/12/2018	USD	2,1 %	0,4 %	-	1,5 %	5,0 %
Actions Investment	05/05/2022	USD	-	-	-	S/O	4,8 %
Actions Select	09/06/2022	USD	-	-	S/O	S/O	S/O

Informations supplémentaires à l'intention des Investisseurs en Suisse (non auditées) (suite)

Total des frais sur encours (« TFE »)

Le tableau du Total des frais sur encours moyen présente les frais réels engagés par chaque catégorie d'actions de chaque Compartiment au cours des 12 mois clôturés au 31 décembre 2023, exprimés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») moyenne (moy.) du Compartiment pour la période correspondante.

State Street USD Liquidity LVNAV Fund

Catégorie	% annualisé de la VL moy.		
	Commission de gestion	Autres commissions	Total des commissions
Actions Institutional	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions Global Securities Lending	0,02 %	0,02 %	0,04 %
Actions de capitalisation Institutional	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions S2	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions S3	0,08 %	0,02 %	0,10 %
Actions de capitalisation Z	0,00 %	0,02 %	0,02 %
Actions Z	0,00 %	0,02 %	0,02 %
Actions Premier	0,08 %	0,02 %	0,10 %
Actions Select	0,10 %	0,02 %	0,12 %
Actions Distributor	0,18 %	0,02 %	0,20 %
Actions UOB	0,10 %	0,02 %	0,12 %
Actions Investment	0,43 %	0,02 %	0,45 %
Actions de capitalisation Premier	0,08 %	0,02 %	0,10 %

State Street GBP Liquidity LVNAV Fund

Catégorie	% annualisé de la VL moy.		
	Commission de gestion	Autres commissions	Total des commissions
Actions Institutional	0,12 %	0,03 %	0,15 %
Actions de capitalisation Institutional	0,12 %	0,03 %	0,15 %
Actions S2	0,12 %	0,03 %	0,15 %
Actions S3	0,07 %	0,03 %	0,10 %
Actions de capitalisation Z	0,00 %	0,03 %	0,03 %
Actions Z	0,00 %	0,03 %	0,03 %
Actions Premier	0,07 %	0,03 %	0,10 %
Actions Select	0,09 %	0,03 %	0,12 %
Actions Distributor	0,17 %	0,03 %	0,20 %
Actions Investment	0,42 %	0,03 %	0,45 %
Actions de capitalisation Premier*	0,07 %	0,03 %	0,10 %

* La Catégorie d'actions de capitalisation Premier du Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 16 août 2023.

Informations supplémentaires à l'intention des Investisseurs en Suisse (non auditées) (suite)

Total des frais sur encours (« TFE ») (suite)

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Catégorie	% annualisé de la VL moy.		
	Commission de gestion	Autres commissions	Total des commissions
Actions Institutional	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions Global Securities Lending	0,02 %	0,02 %	0,04 %
Actions de capitalisation Institutional	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions S2	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions de capitalisation Z	0,00 %	0,02 %	0,02 %
Actions Z	0,00 %	0,02 %	0,02 %
Actions Premier	0,08 %	0,02 %	0,10 %
Actions Distributor	0,18 %	0,02 %	0,20 %
Actions de capitalisation Premier	0,08 %	0,02 %	0,10 %
Actions Investment	0,43 %	0,02 %	0,45 %
Actions Stable Select*	0,09 %	0,03 %	0,12 %

* La Catégorie d'actions Select Stable du Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a été lancée le 27 janvier 2023.

State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Catégorie	% annualisé de la VL moy.		
	Commission de gestion	Autres commissions	Total des commissions
Actions Global Securities Lending	(0,12) %	0,16 %	0,04 %
Actions Z	(0,11) %	0,16 %	0,05 %
Actions Institutional	(0,01) %	0,16 %	0,15 %

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Catégorie	% annualisé de la VL moy.		
	Commission de gestion	Autres commissions	Total des commissions
Actions Institutional	0,13 %	0,02 %	0,15 %
Actions Premier	0,08 %	0,02 %	0,10 %
Actions Distributor	0,09 %	0,03 %	0,12 %
Actions Select	0,34 %	0,02 %	0,36 %

Annexe I – Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité)

L'Article 13 du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres (OFT) et de réutilisation et modifiant le Règlement (UE) N° 648/2012 exige que les entreprises d'investissement en OPCVM fournissent les informations suivantes sur l'usage qu'elles font des OFT et des swaps sur rendement total (TRS).

	Nom du Comp. : State Street USD Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street USD Treasury Liquidity Fund
Transactions de prise en pension				
Ci-dessous figure la valeur de marché d'actifs engagés dans des opérations de financement sur titres au 31 décembre 2023				
Valeur (000)	1 595 000	280 000	350 000 000	200 000
% des actifs nets	5,34 %	5,48 %	5,01 %	8,19 %
Nom de la contrepartie	RBC Dominion Securities Inc.	Canadian Imperial Bank of Commerce	Credit Agricole SA	BNP Paribas SA
Pays d'établissement de la contrepartie	Canada	Canada	France	France
Valeur (000)		220 000	203 954 736	200 000
% des actifs nets		4,31 %	2,92 %	8,18 %
Nom de la contrepartie		Credit Agricole SA	Société Générale	Merrill Lynch
Pays d'établissement de la contrepartie		France	France	États-Unis
Valeur (000)		175 000	154 236 937	150 000
% des actifs nets		3,42 %	2,21 %	6,14 %
Nom de la contrepartie		National Australia Bank Ltd.	National Australia Bank Ltd.	Credit Agricole SA
Pays d'établissement de la contrepartie		Australie	Australie	France
Valeur (000)		130 000	73 272 738	145 000
% des actifs nets		2,54 %	1,05 %	5,93 %
Nom de la contrepartie		Barclays Bank PLC	Bank of Montreal	Citigroup Global Markets Inc.
Pays d'établissement de la contrepartie		Royaume-Uni	Canada	États-Unis
Valeur (000)		50 000		135 000
% des actifs nets		0,98 %		5,52 %
Nom de la contrepartie		Société Générale		TD Securities (USA) LLC
Pays d'établissement de la contrepartie		France		Canada
Valeur (000)		50 000		125 000
% des actifs nets		0,98 %		5,12 %
Nom de la contrepartie		Standard Chartered Bank		Société Générale
Pays d'établissement de la contrepartie		Royaume-Uni		France

Annexe I – Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité) (suite)

	Nom du Comp. : State Street USD Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street USD Treasury Liquidity Fund
Transactions de prise en pension (suite)				
Valeur (000)				100 000
% des actifs nets				4,09 %
Nom de la contrepartie				Bank of Nova Scotia
Pays d'établissement de la contrepartie				Canada
Valeur (000)				75 000
% des actifs nets				3,07 %
Nom de la contrepartie				Bank of Montreal
Pays d'établissement de la contrepartie				Canada
Valeur (000)				50 000
% des actifs nets				2,05 %
Nom de la contrepartie				RBC Dominion Securities Inc.
Pays d'établissement de la contrepartie				Canada
	Type et qualité des garanties			
Règlement/ Compensation pour chaque type d'OFT et de TRS	Tripartite	Bilatéral	Bilatéral	Tripartite
Type de garantie	Obligations	Obligations	Obligations	Obligations
Notation des garanties	Qualité <i>investment grade</i>	Qualité <i>investment grade</i>	Qualité <i>investment grade</i>	Qualité <i>investment grade</i>
	Échéance des garanties (000) USD	Échéance des garanties (000) GBP	Échéance des garanties (000) EUR	Échéance des garanties (000) USD
Moins d'1 jour	-	-	-	16 298
De 1 jour à 1 semaine	-	-	-	11 250
De 1 semaine à 1 mois	-	-	-	10 954
De 1 à 3 mois	-	-	-	18 652
De 3 mois à 1 an	-	36 920	-	112 617
Supérieure à 1 an	1 173 000	637 654	610 436	952 229
Échéance ouverte	-	-	-	-
	Plus grands émetteurs des garanties			
1. Émetteur des garanties	United States (Government of)	United Kingdom (Government of)	European Union	United States (Government of)
Volume de garanties reçues (000)	1 173 000	674 574	227 801	1 122 000
2. Émetteur des garanties			France (Government of)	
Volume de garanties reçues (000)			369 172	

Annexe I – Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité) (suite)

	Nom du Comp. : State Street USD Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street GBP Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street EUR Liquidity LVNAV Fund	Nom du Comp. : State Street USD Treasury Liquidity Fund
	Transactions de prise en pension (suite)			
3. Émetteur des garanties			Landwirtschaftliche Rentenbank	
Volume de garanties reçues (000)			13 463	

Le dépositaire des garanties au titre des Compartiments State Street USD Treasury Liquidity Fund et State Street USD Liquidity LVNAV Fund est Bank of New York Mellon. Au 31 décembre 2023, les Compartiments ont respectivement reçu 1 122 000 402 USD et 1 173 000 014 USD de Bank of New York Mellon comme garanties en lien avec les contrats de prise en pension. Le dépositaire des garanties relatives aux Compartiments State Street EUR Liquidity LVNAV Fund et State Street GBP Liquidity LVNAV Fund est State Street Custodial Services (Ireland) Limited et au 31 décembre 2023, le Compartiment State Street EUR Liquidity LVNAV Fund a reçu 610 436 194 EUR et le Compartiment State Street GBP Liquidity LVNAV Fund a reçu 674 574 130 GBP comme garanties en lien avec les contrats de prise en pension.

Les rendements nets au profit des Compartiments State Street USD Liquidity LVNAV Fund, State Street USD Treasury Liquidity Fund, State Street GBP Liquidity LVNAV Fund et State Street EUR Liquidity LVNAV découlant des contrats de prise en pension au titre de l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2023 se sont respectivement élevés à 23 527 187 USD, 6 891 861 USD, 28 579 711 GBP et 14 351 828 EUR. Les coûts afférents aux contrats de prise en pension ne sont pas séparément identifiables, car ils sont incorporés dans le prix d'achat/vente des opérations.

Annexe II - Politique de rémunération (non auditée)

State Street Corporation (« SSC ») et ses filiales directes et indirectes (conjointement avec SSC ci-après désignée « State Street ») mettent en œuvre une stratégie de rémunération à l'échelle du groupe qui inclut une politique de rémunération s'appliquant à toutes les entités de State Street dans le monde. State Street Global Advisors Europe Limited (« SSGAEL ») est Société de gestion, Gestionnaire d'investissement et Distributeur mondial de State Street Liquidity Plc, et délègue certaines activités de gestion des investissements et des risques à SSGA Limited et SSGA Trust Company (ensemble, les « Gestionnaires d'investissement »). En tant que filiales de State Street, les Gestionnaires d'investissement sont pleinement intégrés dans la stratégie de rémunération à l'échelle du groupe State Street et soumis à la structure de l'organe directeur au niveau mondial et régional de State Street pour fournir le contrôle approprié et effectif des dispositions en matière de rémunération (y compris la conformité avec les règlements relatifs à la rémunération) sur toutes les entités affiliées du groupe State Street. En vertu de sa charte accessible au public, le Comité des ressources humaines (« CRH ») de SSC supervise tous les plans, politiques et programmes de rémunération de State Street auxquels participent les dirigeants ainsi que les plans d'intéressement, de retraite, de prestations et de participation au capital auxquels participent certains autres employés de SSC. Il supervise également l'alignement des dispositions relatives au plan d'intéressement avec la sécurité et la solidité financière de State Street en conformité avec les règles et orientations réglementaires liées applicables. Le CRH approuve l'allocation globale de la réserve spéciale de participation (RSP). Le CEO de State Street alloue la RSP aux unités opérationnelles et aux fonctions de direction sur la base de divers facteurs pouvant inclure la performance budgétaire, la réalisation d'objectifs clés et d'autres considérations. Les dépenses finales et la répartition globale entre les primes immédiates et différées sont ensuite examinées par le CRH avant leur paiement.

State Street a constitué des Comités de rémunération distincts pour le Royaume-Uni et SSGAEL, dont les fonctions principales sont les suivantes :

- réviser la politique de rémunération applicable aux employés, à la direction ainsi qu'au Personnel identifié des Gestionnaires d'investissement et en superviser la mise en œuvre ;
- superviser le respect de toutes réglementations de rémunération applicables ;
- examiner et approuver les décisions de rémunération du Personnel identifié, et tenir compte des recommandations d'ajustement ex post du risque pour le Personnel identifié.

State Street applique un document de politique de rémunération mondial révisé annuellement (complété par tout avenant pertinent par juridiction ou régime réglementaire), qui décrit le cadre de rémunération existant de State Street. Cette politique est conçue pour observer les contraintes réglementaires applicables à la rémunération, incluant notamment les dispositions prévues par les Directives CRD, OPCVM V et par la Directive GFIA relative aux gestionnaires de FIA, et sera interprétée et administrée en conséquence. Les politiques et pratiques de rémunération de State Street s'appliquent à tous les collaborateurs du groupe State Street dans le monde (en ce compris, les Gestionnaires d'investissement). Les principes directeurs qui permettent d'aligner le système de rémunération de State Street sur la stratégie opérationnelle sont les suivants :

- Nous mettons l'accent sur la rémunération globale.
- Nous cibons la valeur agrégée annuelle de notre Programme de rémunération globale afin d'être compétitifs par rapport aux autres entreprises de notre secteur.
- Nous adhérons sans équivoque au principe d'une même rémunération pour un travail de valeur égale.
- Le financement de notre Programme de rémunération globale dépend de l'accessibilité financière et est conçu pour s'ajuster à la performance de la Société.
- Nous distinguons la rémunération basée sur la performance.
- Nous alignons les intérêts des collaborateurs sur les intérêts des actionnaires.
- Nos plans de rémunération sont conçus pour se conformer aux règlements applicables et aux orientations liées, y compris l'interdiction d'incitatifs à la prise de risques excessifs.

Étant donné notre processus d'appréciation structurée dans la détermination du financement des fonds alloués aux primes et des décisions de rémunération individuelle, le report de la rémunération par intéressement, et la disponibilité d'ajustements *ex ante* et *ex post*, tels que les confiscations et les recouvrements, notre système de rémunération est judicieusement sensible au risque et relie les décisions et les mesures actuelles aux résultats de risques futurs.

State Street applique une politique de prime discrétionnaire et entièrement flexible (à savoir que le montant de la composante variable individuelle peut fluctuer de manière importante d'une année sur l'autre, en fonction de la performance et des autres facteurs susmentionnés, et peut même être réduit à zéro sur une année donnée). La politique de bonus discrétionnaire est structurée de manière à atteindre un équilibre entre les éléments fixes et les éléments variables, mais elle comprend aussi des ratios de rémunération maximum spécifiques lorsque cela est requis par la réglementation locale. Un certain nombre de collaborateurs dans les ventes participent à des Plans de participation structurés qui visent à aligner la rémunération variable octroyée aux participants au plan, sur les revenus qu'ils génèrent tout en prenant en compte des indicateurs de performance qualitatifs non financiers. Tous ces participants perçoivent une rémunération fixe suffisamment élevée. La rémunération variable est attribuée sur une base individuelle après examen des facteurs tant quantitatifs que qualitatifs.

Annexe II - Politique de rémunération (non auditée) (suite)

Montant total de la rémunération payée par les Gestionnaires d'investissement au 31 décembre 2023¹

Rémunération fixe (en milliers de GBP)	156 533
Rémunération variable (en milliers de GBP)	133 256
Rémunération totale (en milliers de GBP)	289 789
Nombre de bénéficiaires	1 437
Commission de performance directement versée par l'OPCVM	s/o

Montant total des rémunérations au 31 décembre 2023 (en milliers de GBP)

Direction générale de State Street Liquidity Plc ²	180
Personnel identifié des Gestionnaires d'investissement	161 095

De plus amples informations concernant l'approche de rémunération de State Street, incluant (mais pas seulement) les informations sur la procédure de prise de décision pour déterminer la politique de rémunération, ses principales caractéristiques et la relation entre la rémunération et la performance, sont publiées séparément dans la Déclaration de mandat de State Street sur le site www.statestreet.com et la partie sur la rémunération de la publication de UK Pillar 3 de SSGA Limited à l'adresse <https://www.ssga.com/library-content/pdfs/global/ssgal-pillar-3-disclosure-2023.pdf>. Au regard de la stratégie de rémunération du groupe State Street, les renseignements qualitatifs sur la rémunération inclus dans la publication UK Pillar 3 s'appliquent également aux employés de State Street basés en dehors du Royaume-Uni ainsi qu'aux employés des Gestionnaires d'investissement.

¹ Les informations publiées sont basées sur la rémunération de l'ensemble du personnel des Gestionnaires d'investissement, en indiquant le nombre de bénéficiaires. Les données sur la rémunération totale de 2023 ne sont pas disponibles au 31 décembre 2023 du fait que la part variable pour 2023 ne sera pas versée avant le premier trimestre de 2024. La rémunération fixe pour l'année de performance et les données de rémunération variable pour 2022 ont été fournies pour les bénéficiaires.

² Représente la rémunération versée aux administrateurs indépendants (les Administrateurs qui sont également employés de SSC ne perçoivent pas de rémunération en leur qualité de membres du Conseil d'administration).

Annexe III - Publications d'informations en application des règlements SFDR et Taxinomie (non auditées)

Le Règlement de l'Union européenne (l'« UE ») sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement UE/2019/2088) (le « SFDR ») impose que la Société réponde aux exigences de transparence concernant le mode d'intégration des considérations de durabilité dans le processus d'investissement de chacun des Compartiments. Le Règlement de l'UE sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser l'investissement durable (Règlement UE/2020/852) (le « Règlement Taxinomie ») exige que la Société communique des informations supplémentaires pour chacun des Compartiments aux fins d'améliorer la transparence et de permettre une comparaison objective des produits financiers quant à la proportion de leurs investissements qui contribue à des activités économiques durables sur le plan environnemental, sachant que le champ des activités économiques durables sur le plan environnemental, tel que prévu par le Règlement Taxinomie, est plus restreint que le champ des investissements durables prévu par le SFDR. Veuillez consulter le Supplément correspondant concernant les publications exigées pour chaque Compartiment en application des Règlements SFDR et Taxinomie.

Compartiments qui sont des produits financiers relevant de l'Article 6 du SFDR

Les investissements sous-jacents du Compartiment ci-dessous ne tiennent pas compte des critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental, tels que définis dans le Règlement Taxinomie.

State Street USD Treasury Liquidity Fund

Compartiments qui sont des produits financiers relevant de l'Article 8 du SFDR

Les Compartiments ci-dessous respectent les exigences de l'article 8 du SFDR dans la mesure où ils promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, et où les sociétés dans lesquelles les Compartiments investissent font preuve de bonne gouvernance.

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund, State Street GBP Liquidity LVNAV Fund, State Street USD Liquidity LVNAV Fund, State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit State Street USD Liquidity LVNAV Fund (le « Compartiment ») **Identifiant d'entité juridique :** 549300RXP93JTVN0193

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 51 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
--	--



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- investir la majorité des actifs nets du Compartiment dans des investissements durables ;
- viser à identifier les émetteurs jugés plus performants, par le Gestionnaire d'investissement, en ce qui touche aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de l'émetteur est confronté ;
- éviter d'investir dans des émetteurs qui démontrent une implication dans des activités jugées non conformes aux critères ESG du Gestionnaire d'investissement, comme les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou une implication dans les armes controversées ; et
- exclure les émetteurs impliqués dans les activités liées au charbon thermique, au forage en Arctique, au pétrole et aux sables bitumineux, ainsi que dans de graves controverses ESG.

Aux fins de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive Best in class en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.

La liste spécifique des exclusions applicables peut évoluer et peut être modifiée le cas échéant, à l'entière discrétion du Gestionnaire d'investissement. Ces modifications peuvent être appliquées sans notification préalable aux Actionnaires dès lors qu'elles sont réputées conformes aux critères de filtrage décrits dans cette section. Pour plus de détails sur les exclusions appliquées en tout état de cause par le Gestionnaire d'investissement, veuillez vous référer au lien inclus sous la dernière question dans la présente Annexe.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par l'allocation en pourcentage du portefeuille du Compartiment aux investissements durables (qui sera au minimum de 51 %) et aux titres qui se situent dans les deux catégories les plus élevées de la notation ESG d'une tierce partie. La réalisation plus poussée des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment est mesurée par exclusion des titres du portefeuille qui ne répondent pas à certains des critères ESG décrits dans la question ci-dessus. De ce fait, l'absence de participation (0 %) dans des titres qui ne répondent pas aux critères ESG pertinents communiqués ci-dessus constitue un indicateur de durabilité supplémentaire.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment reviennent à investir dans des titres de sociétés classées comme :

« Leaders » ou « Outperformers » d'après le score ESG généré par le système de notation ESG exclusif du Gestionnaire d'investissement.

Le système de notation ESG mis au point par le Gestionnaire d'investissement exploite de multiples sources de données et les aligne sur des cadres de matérialité transparents et largement acceptés afin de générer un score ESG unique pour les sociétés cotées. Il mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de la société est confronté.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des données issues de multiples fournisseurs de données ESG et tire parti du cadre de matérialité transparent et largement accepté du Sustainable Accounting Standards Board (« SASB »), ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise, pour générer un score unique qui mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux facteurs ESG spécifiques à son secteur d'activité. Ce score ESG se compose de la note ESG et de la note de gouvernance d'entreprise d'une société et permet une comparaison globale des performances ESG des sociétés au sein d'un secteur ou d'une industrie.

Pour que le titre soit admissible comme investissement durable, l'entreprise doit être définie comme « Leader » ou « *Outperformer* » par le Gestionnaire d'investissement au moyen du score ESG généré par son processus exclusif. Les sociétés catégorisées comme « Leaders » ou « *Outperformers* » sont réputées gérer et réduire les risques de durabilité à long terme et financièrement significatifs mieux que leurs homologues et donc exploiter un modèle d'entreprise plus durable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire d'investissement applique un filtre ESG négatif basé sur des normes pour éliminer les titres en fonction d'une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG, en ce compris les titres de sociétés identifiées comme non conformes aux principes du PMNU concernant la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes de travail et la lutte contre la corruption, ainsi que les armes controversées. L'application du filtre négatif et basé sur des normes en question permet au Gestionnaire d'investissement de juger si les investissements durables du Compartiment causent un préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social visés par ce dernier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme décrit ci-dessous, avant de construire son portefeuille, le Compartiment analyse les Principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements à sélectionner et de l'application du filtre ESG négatif basé sur des normes.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Dans le cadre du filtrage négatif qu'il applique, le Compartiment exclut les sociétés jugées, selon le Gestionnaire d'investissement, contrevenir aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »). Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation des principes du PMNU.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Avant de construire son portefeuille, le Compartiment vise à réduire les externalités négatives causées par les investissements sous-jacents et analyse, dans ce contexte, les PIN sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements durables à sélectionner et de l'application des filtres ESG négatifs et basés sur des normes. Plus précisément, le Compartiment prend en considération :

- Les émissions de gaz à effet de serre

- L'empreinte carbone
- L'intensité des gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- L'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Les rejets dans l'eau
- Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies
- L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

De plus amples informations sur les PIN sont consultables dans les rapports périodiques du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RBC DOMINION SECURITIESTRI PA	Finance	5,68	ÉTATS-UNIS
AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANK	Finance	2,94	ÉTATS-UNIS
CITIBANK N.A.	Finance	2,31	ÉTATS-UNIS
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	2,15	ÉTATS-UNIS
KBC BANK NV	Finance	2,03	ÉTATS-UNIS
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMM	Finance	1,60	ÉTATS-UNIS
ROYAL BANK OF CANADA	Finance	1,25	ÉTATS-UNIS
BANCO SANTANDER CENTRAL HISPAN	Finance	1,07	ÉTATS-UNIS
BANQUE NATIONALE DU CANADA	Finance	1,07	ÉTATS-UNIS
CHESHAM FIN LTD	Finance	0,98	ÉTATS-UNIS
HALKIN FINANCE LLC USC	Finance	0,93	ÉTATS-UNIS
BANK OF MONTREAL HEAD OFFICE	Finance	0,89	ÉTATS-UNIS
MUFG BK LTD	Finance	0,89	ÉTATS-UNIS
CAN AST + CAN LTD JT	Finance	0,80	ÉTATS-UNIS
CREDIT IND ET CM NY	Finance	0,80	ÉTATS-UNIS



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Bien que son objectif ne porte pas sur l'investissement durable, le compartiment présentera une proportion minimale de 51 % d'investissements durables.

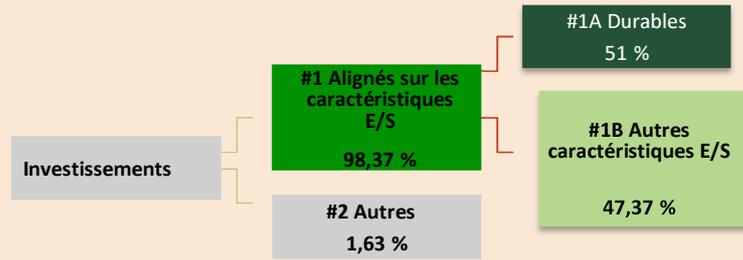
● Quelle était l'allocation des actifs ?

98,37 % des actifs du Compartiment étaient investis dans des titres de la catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. 1,63 % des actifs, à savoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étaient classés dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessous et n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent des limitations sur les émissions et le passage à des énergies entièrement renouvelables ou à des carburants sobres en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles exhaustives en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les placements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Intitulés des lignes	Somme des pourcentages du Compartiment
Finance	96,36
Banques	81,86
Services financiers diversifiés	13,06
Sociétés d'investissement	1,44
Solde de trésorerie	1,63
Solde de trésorerie	1,63
Secteur public	1,34
Souverain	1,34
Biens de consommation, cycliques	0,67
Constructeurs automobiles	0,67
Total global	100,00



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'est pour l'heure pas engagé à réaliser des « investissements durables sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie.

● **Le produit financier investissait-il dans activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

X

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



représente des investissements durables ayant un objectif

Puisque le Compartiment ne s'engage pas à réaliser d'« investissement durable sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens dudit règlement est donc également fixée à 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire seront exclusivement conformes à la taxinomie de l'UE lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de la taxinomie de l'UE – cf. la note explicative présentée en marge gauche. L'ensemble des critères déterminant si les activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**



S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Compartiment détenait 1,63 % de ses actifs en trésorerie et équivalents de trésorerie dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessus. Compte tenu de la nature de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui comprennent des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture ou de gestion des liquidités, ces actifs ne peuvent être alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales et aucune garantie environnementale ou sociale n'est en place pour ces actifs.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive *Best in class* en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence visant à déterminer si le Compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

S/O

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

S/O

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

S/O

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : State Street GBP Liquidity LVNAV Fund (le « Compartiment ») **Identifiant d'entité juridique :** 549300N4320NL8ZHWM34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 51 % d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- investir la majorité des actifs nets du Compartiment dans des investissements durables ;
- viser à identifier les émetteurs jugés plus performants, par le Gestionnaire d'investissement, en ce qui touche aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de l'émetteur est confronté ;
- éviter d'investir dans des émetteurs qui démontrent une implication dans des activités jugées non conformes aux critères ESG du Gestionnaire d'investissement, comme les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou une implication dans les armes controversées ; et
- exclure les émetteurs impliqués dans les activités liées au charbon thermique, au forage en Arctique, au pétrole et aux sables bitumineux, ainsi que dans de graves controverses ESG.

Aux fins de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive Best in class en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.

La liste spécifique des exclusions applicables peut évoluer et peut être modifiée le cas échéant, à l'entière discrétion du Gestionnaire d'investissement. Ces modifications peuvent être appliquées sans notification préalable aux Actionnaires dès lors qu'elles sont réputées conformes aux critères de filtrage décrits dans cette section. Pour plus de détails sur les exclusions appliquées en tout état de cause par le Gestionnaire d'investissement, veuillez vous référer au lien inclus sous la dernière question dans la présente Annexe.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par l'allocation en pourcentage du portefeuille du Compartiment aux investissements durables (qui sera au minimum de 51 %) et aux titres qui se situent dans les deux catégories les plus élevées de la notation ESG d'une tierce partie.

La réalisation plus poussée des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment est mesurée par exclusion des titres du portefeuille qui ne répondent pas à certains des critères ESG décrits dans la question ci-dessus. De ce fait, l'absence de participation (0 %) dans des titres qui ne répondent pas aux critères ESG pertinents communiqués ci-dessus constitue un indicateur de durabilité supplémentaire.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment reviennent à investir dans des titres de sociétés classées comme :

« *Leaders* » ou « *Outperformers* » d'après le score ESG généré par le système de notation ESG exclusif du Gestionnaire d'investissement.

Le système de notation ESG mis au point par le Gestionnaire d'investissement exploite de multiples sources de données et les aligne sur des cadres de matérialité transparents et largement acceptés afin de générer un score ESG unique pour les sociétés cotées. Il mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de la société est confronté.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des données issues de multiples fournisseurs de données ESG et tire parti du cadre de matérialité transparent et largement accepté du Sustainable Accounting Standards Board (« SASB »), ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise, pour générer un score unique qui mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux facteurs ESG spécifiques à son secteur d'activité. Ce score ESG se compose de la note ESG et de la note de gouvernance d'entreprise d'une société et permet une comparaison globale des performances ESG des sociétés au sein d'un secteur ou d'une industrie.

Pour que le titre soit admissible comme investissement durable, l'entreprise doit être définie comme « *Leader* » ou « *Outperformer* » par le Gestionnaire d'investissement au moyen du score ESG généré par son processus exclusif. Les sociétés catégorisées comme « *Leaders* » ou « *Outperformers* » sont réputées gérer et réduire les risques de durabilité à long terme et financièrement significatifs mieux que leurs homologues et donc exploiter un modèle d'entreprise plus durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le Gestionnaire d'investissement applique un filtre ESG négatif basé sur des normes pour éliminer les titres en fonction d'une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG, en ce compris les titres de sociétés identifiées comme non conformes aux principes du PMNU concernant la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes de travail et la lutte contre la corruption, ainsi que les armes controversées. L'application du filtre négatif et basé sur des normes en question permet au Gestionnaire d'investissement de juger si les investissements durables du Compartiment causent un préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social visés par ce dernier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme décrit ci-dessous, avant de construire son portefeuille, le Compartiment analyse les Principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements à sélectionner et de l'application du filtre ESG négatif basé sur des normes.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Dans le cadre du filtrage négatif qu'il applique, le Compartiment exclut les sociétés jugées, selon le Gestionnaire d'investissement, contrevenir aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »). Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation des principes du PMNU.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Avant de construire son portefeuille, le Compartiment vise à réduire les externalités négatives causées par les investissements sous-jacents et analyse, dans ce contexte, les PIN sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements durables à sélectionner et de l'application des filtres ESG négatifs et basés sur des normes. Plus précisément, le Compartiment prend en considération :

- Les émissions de gaz à effet de serre

- L'empreinte carbone
- L'intensité des gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- L'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Les rejets dans l'eau
- Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies
- L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

De plus amples informations sur les PIN sont consultables dans les rapports périodiques du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
REPO CANADIAN IMPERIAL BANK OF	Finance	5,64	ROYAUME-UNI
REPO CREDIT AGRICOLE CORP	Finance	4,43	ROYAUME-UNI
REPO NATIONAL AUSTRALIA BANK	Finance	3,53	ROYAUME-UNI
REVERSE REPO BARCLAYS	Finance	2,62	ROYAUME-UNI
MUFG BANK LTD	Finance	2,50	JAPON
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMM	Finance	2,22	CANADA
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI, LTD.	Finance	2,02	ROYAUME-UNI
BRED BANQUE POPULAIRE	Finance	2,02	ROYAUME-UNI
COMMONWEALTH BANK OF AUSTR	Finance	2,02	ROYAUME-UNI
DNB BANK ASA	Finance	2,02	NORVÈGE
NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITE	Finance	2,02	ROYAUME-UNI
WESTPAC BANKING CORP	Finance	2,02	AUSTRALIE
LANDESKREDITBANK BADEN WURTT	Finance	2,01	ALLEMAGNE
AGENCE CENTRL DES ORGNMS	Secteur public	2,01	FRANCE
MITSUBISHI CORP FIN PLC	Finance	2,00	ROYAUME-UNI



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Bien que son objectif ne porte pas sur l'investissement durable, le compartiment présentera une proportion minimale de 51 % d'investissements durables.

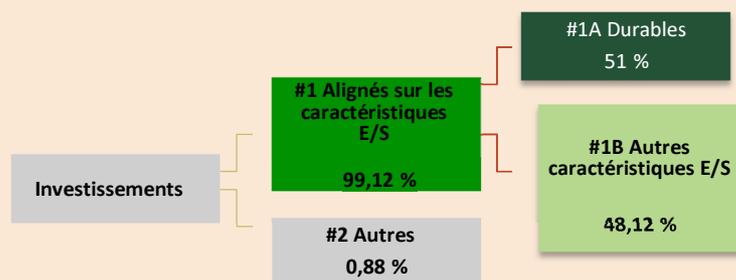
● Quelle était l'allocation des actifs ?

99,12 % des actifs du Compartiment étaient investis dans des titres de la catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. 0,88 % des actifs, à savoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étaient classés dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessous et n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent des limitations sur les émissions et le passage à des énergies entièrement renouvelables ou à des carburants sobres en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles exhaustives en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les placements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Intitulés des lignes	Somme des pourcentages du Compartiment
Finance	89,56
Banques	74,66
Services financiers diversifiés	13,19
Fonds de capital-investissement	1,71
Secteur public	7,18
Multinational	1,63
Souverain	5,55
Biens de consommation, cycliques	1,91
Constructeurs automobiles	1,91
Solde de trésorerie	0,88
Solde de trésorerie	0,88
Biens de consommation, non cycliques	0,47
Alimentation	0,47
Total global	100,00



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'est pour l'heure pas engagé à réaliser des « investissements durables sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie.

- **Le produit financier investissait-il dans activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

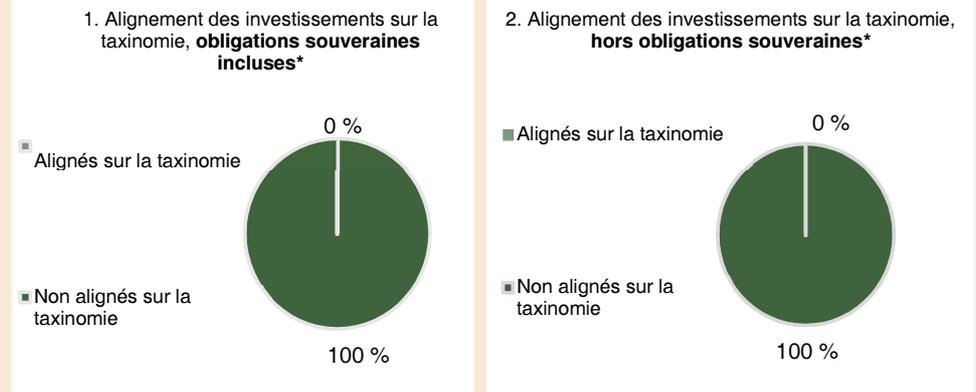
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Puisque le Compartiment ne s'engage pas à réaliser d'« investissement durable sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens dudit règlement est donc également fixée à 0 %.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire seront exclusivement conformes à la taxinomie de l'UE lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de la taxinomie de l'UE – cf. la note explicative présentée en marge gauche. L'ensemble des critères déterminant si les activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Compartiment détenait 0,88 % de ses actifs en trésorerie et équivalents de trésorerie dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessus. Compte tenu de la nature de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui comprennent des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture ou de gestion des liquidités, ces actifs ne peuvent être alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales et aucune garantie environnementale ou sociale n'est en place pour ces actifs.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive *Best in class* en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence visant à déterminer si le Compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

S/O

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

S/O

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

S/O

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (le « Compartiment ») **Identifiant d'entité juridique :** 5493007BWJ7EXHYWWL97

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 51 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- investir la majorité des actifs nets du Compartiment dans des investissements durables ;
- viser à identifier les émetteurs jugés plus performants, par le Gestionnaire d'investissement, en ce qui touche aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de l'émetteur est confronté ;
- éviter d'investir dans des émetteurs qui démontrent une implication dans des activités jugées non conformes aux critères ESG du Gestionnaire d'investissement, comme les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou une implication dans les armes controversées ; et
- exclure les émetteurs impliqués dans les activités liées au charbon thermique, au forage en Arctique, au pétrole et aux sables bitumineux, ainsi que dans de graves controverses ESG.

Aux fins de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive Best in class en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.

La liste spécifique des exclusions applicables peut évoluer et peut être modifiée le cas échéant, à l'entière discrétion du Gestionnaire d'investissement. Ces modifications peuvent être appliquées sans notification préalable aux Actionnaires dès lors qu'elles sont réputées conformes aux critères de filtrage décrits dans cette section. Pour plus de détails sur les exclusions appliquées en tout état de cause par le Gestionnaire d'investissement, veuillez vous référer au lien inclus sous la dernière question dans la présente Annexe.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par l'allocation en pourcentage du portefeuille du Compartiment aux investissements durables (qui sera au minimum de 51 %) et aux titres qui se situent dans les deux catégories les plus élevées de la notation ESG d'une tierce partie.

La réalisation plus poussée des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment est mesurée par exclusion des titres du portefeuille qui ne répondent pas à certains des critères ESG décrits dans la question ci-dessus. De ce fait, l'absence de participation (0 %) dans des titres qui ne répondent pas aux critères ESG pertinents communiqués ci-dessus constitue un indicateur de durabilité supplémentaire.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment reviennent à investir dans des titres de sociétés classées comme :

« Leaders » ou « Outperformers » d'après le score ESG généré par le système de notation ESG exclusif du Gestionnaire d'investissement.

Le système de notation ESG mis au point par le Gestionnaire d'investissement exploite de multiples sources de données et les aligne sur des cadres de matérialité transparents et largement acceptés afin de générer un score ESG unique pour les sociétés cotées. Il mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de la société est confronté.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des données issues de multiples fournisseurs de données ESG et tire parti du cadre de matérialité transparent et largement accepté du Sustainable Accounting Standards Board (« SASB »), ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise, pour générer un score unique qui mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux facteurs ESG spécifiques à son secteur d'activité. Ce score ESG se compose de la note ESG et de la note de gouvernance d'entreprise d'une société et permet une comparaison globale des performances ESG des sociétés au sein d'un secteur ou d'une industrie.

Pour que le titre soit admissible comme investissement durable, l'entreprise doit être définie comme « Leader » ou « Outperformer » par le Gestionnaire d'investissement au moyen du score ESG généré par son processus exclusif. Les sociétés catégorisées comme « Leaders » ou « Outperformers » sont réputées gérer et réduire les risques de durabilité à long terme et financièrement significatifs mieux que leurs homologues et donc exploiter un modèle d'entreprise plus durable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire d'investissement applique un filtre ESG négatif basé sur des normes pour éliminer les titres en fonction d'une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG, en ce compris les titres de sociétés identifiées comme non conformes aux principes du PMNU concernant la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes de travail et la lutte contre la corruption, ainsi que les armes controversées. L'application du filtre négatif et basé sur des normes en question permet au Gestionnaire d'investissement de juger si les investissements durables du Compartiment causent un préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social visés par ce dernier.

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme décrit ci-dessous, avant de construire son portefeuille, le Compartiment analyse les Principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements à sélectionner et de l'application du filtre ESG négatif basé sur des normes.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre du filtrage négatif qu'il applique, le Compartiment exclut les sociétés jugées, selon le Gestionnaire d'investissement, contrevenir aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »). Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation des principes du PMNU.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Avant de construire son portefeuille, le Compartiment vise à réduire les externalités négatives causées par les investissements sous-jacents et analyse, dans ce contexte, les PIN sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements durables à sélectionner et de l'application des filtres ESG négatifs et basés sur des normes. Plus précisément, le Compartiment prend en considération :

- Les émissions de gaz à effet de serre

- L'empreinte carbone
- L'intensité des gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- L'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Les rejets dans l'eau
- Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies
- L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

De plus amples informations sur les PIN sont consultables dans les rapports périodiques du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
REPO CREDIT AGRICOLE CORP	Finance	5,05	ROYAUME-UNI
THE ROYAL BANK OF SCOTLAND NV	Finance	4,32	ROYAUME-UNI
KBC BANK NV	Finance	3,08	BELGIQUE
REPO SOCIETE GENERALE	Finance	2,23	ALLEMAGNE
REPO NATIONAL AUSTRALIA BANK	Finance	2,22	ROYAUME-UNI
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI, LTD.	Finance	2,16	JAPON
REPUBLIK OSTERREICH	Secteur public	2,13	AUTRICHE
BRED BANQUE POPULAIRE	Finance	2,10	FRANCE
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI, LTD.	Finance	1,80	JAPON
ING BANK NV	Finance	1,80	PAYS-BAS
CREDIT AGRICOLE CIB	Finance	1,51	FRANCE
KOMMUNALBANKEN AS	Secteur public	1,40	NORVÈGE
MIZUHO CORPORATE BANK LTD	Finance	1,08	JAPON
NORDEA BANK ABP	Finance	1,08	FINLANDE
SUMITOMO TRUST AND BANKING (LD)	Finance	1,08	ROYAUME-UNI



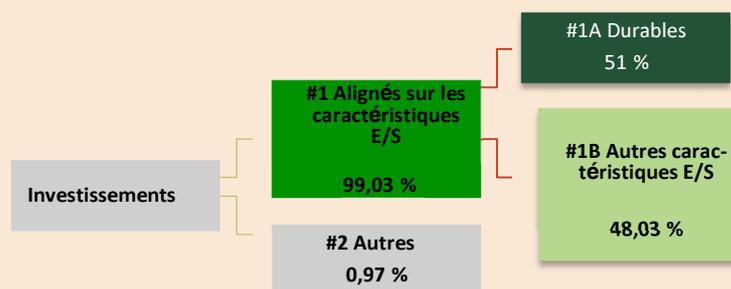
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Bien que son objectif ne porte pas sur l'investissement durable, le compartiment présentera une proportion minimale de 51 % d'investissements durables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

99,03 % des actifs du Compartiment étaient investis dans des titres de la catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. 0,97 % des actifs, à savoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étaient classés dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessous et n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les placements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme investissements durables.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent des limitations sur les émissions et le passage à des énergies entièrement renouvelables ou à des carburants sobres en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles exhaustives en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Intitulés des lignes	Somme des pourcentages du Compartiment
Finance	83,33
Banques	67,12
Services financiers diversifiés	14,31
Fonds de capital-investissement	1,90
Secteur public	6,21
Multinational	0,18
Régional (État/province)	0,55
Souverain	5,48
Biens de consommation, non cycliques	3,37
Cosmétiques/Soins du corps	2,14
Alimentation	1,23
Biens de consommation, cycliques	2,58
Constructeurs automobiles	2,58
Matériaux de base	2,25
Produits chimiques	2,25
Solde de trésorerie	0,97
Solde de trésorerie	0,97
Industrie	0,71
Machines – Construction et exploitation minière	0,71
Services publics	0,58
Électricité	0,58
Total global	100,00



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'est pour l'heure pas engagé à réaliser des « investissements durables sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie.

- Le produit financier investissait-il dans activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

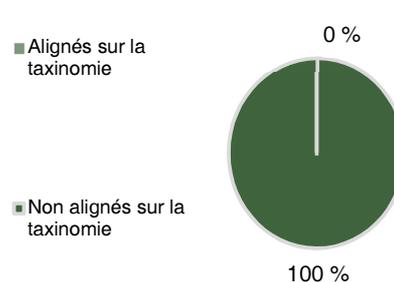
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Puisque le Compartiment ne s'engage pas à réaliser d'« investissement durable sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens dudit règlement est donc également fixée à 0 %.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire seront exclusivement conformes à la taxinomie de l'UE lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de la taxinomie de l'UE – cf. la note explicative présentée en marge gauche. L'ensemble des critères déterminant si les activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Compartiment détenait 0,97 % de ses actifs en trésorerie et équivalents de trésorerie dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessus. Compte tenu de la nature de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui comprennent des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture ou de gestion des liquidités, ces actifs ne peuvent être alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales et aucune garantie environnementale ou sociale n'est en place pour ces actifs.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive *Best in class* en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence visant à déterminer si le Compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

S/O

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

S/O

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

S/O

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit State Street EUR Liquidity Standard VNAV Fund (le « Compartiment ») **Identifiant d'entité juridique :** 549300OE0PUJLGF0Q68

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 51 % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

- investir la majorité des actifs nets du Compartiment dans des investissements durables ;
- viser à identifier les émetteurs jugés plus performants, par le Gestionnaire d'investissement, en ce qui touche aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de l'émetteur est confronté ;
- éviter d'investir dans des émetteurs qui démontrent une implication dans des activités jugées non conformes aux critères ESG du Gestionnaire d'investissement, comme les infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou une implication dans les armes controversées ; et
- exclure les émetteurs impliqués dans les activités liées au charbon thermique, au forage en Arctique, au pétrole et aux sables bitumineux, ainsi que dans de graves controverses ESG.

Aux fins de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive Best in class en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.

La liste spécifique des exclusions applicables peut évoluer et peut être modifiée le cas échéant, à l'entière discrétion du Gestionnaire d'investissement. Ces modifications peuvent être appliquées sans notification préalable aux Actionnaires dès lors qu'elles sont réputées conformes aux critères de filtrage décrits dans cette section. Pour plus de détails sur les exclusions appliquées en tout état de cause par le Gestionnaire d'investissement, veuillez vous référer au lien inclus sous la dernière question dans la présente Annexe.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par l'allocation en pourcentage du portefeuille du Compartiment aux investissements durables (qui sera au minimum de 51 %) et aux titres qui se situent dans les deux catégories les plus élevées de la notation ESG d'une tierce partie.

La réalisation plus poussée des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment est mesurée par exclusion des titres du portefeuille qui ne répondent pas à certains des critères ESG décrits dans la question ci-dessus. De ce fait, l'absence de participation (0 %) dans des titres qui ne répondent pas aux critères ESG pertinents communiqués ci-dessus constitue un indicateur de durabilité supplémentaire.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par le Compartiment reviennent à investir dans des titres de sociétés classées comme :

« Leaders » ou « Outperformers » d'après le score ESG généré par le système de notation ESG exclusif du Gestionnaire d'investissement.

Le système de notation ESG mis au point par le Gestionnaire d'investissement exploite de multiples sources de données et les aligne sur des cadres de matérialité transparents et largement acceptés afin de générer un score ESG unique pour les sociétés cotées. Il mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux enjeux ESG financièrement significatifs auxquels le secteur d'activité de la société est confronté.

Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des données issues de multiples fournisseurs de données ESG et tire parti du cadre de matérialité transparent et largement accepté du Sustainable Accounting Standards Board (« SASB »), ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise, pour générer un score unique qui mesure la performance des activités opérationnelles et de la gouvernance d'une société par rapport aux facteurs ESG spécifiques à son secteur d'activité. Ce score ESG se compose de la note ESG et de la note de gouvernance d'entreprise d'une société et permet une comparaison globale des performances ESG des sociétés au sein d'un secteur ou d'une industrie.

Pour que le titre soit admissible comme investissement durable, l'entreprise doit être définie comme « *Leader* » ou « *Outperformer* » par le Gestionnaire d'investissement au moyen du score ESG généré par son processus exclusif. Les sociétés catégorisées comme « *Leaders* » ou « *Outperformers* » sont réputées gérer et réduire les risques de durabilité à long terme et financièrement significatifs mieux que leurs homologues et donc exploiter un modèle d'entreprise plus durable.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Gestionnaire d'investissement applique un filtre ESG négatif basé sur des normes pour éliminer les titres en fonction d'une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG, en ce compris les titres de sociétés identifiées comme non conformes aux principes du PMNU concernant la protection de l'environnement, les droits de l'homme, les normes de travail et la lutte contre la corruption, ainsi que les armes controversées. L'application du filtre négatif et basé sur des normes en question permet au Gestionnaire d'investissement de juger si les investissements durables du Compartiment causent un préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social visés par ce dernier.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Comme décrit ci-dessous, avant de construire son portefeuille, le Compartiment analyse les Principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements à sélectionner et de l'application du filtre ESG négatif basé sur des normes.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

—

Description détaillée :

Dans le cadre du filtrage négatif qu'il applique, le Compartiment exclut les sociétés jugées, selon le Gestionnaire d'investissement, contrevirer aux principes du Pacte mondial des Nations unies (« PMNU »). Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont pris en compte dans le cadre de l'évaluation des principes du PMNU.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Avant de construire son portefeuille, le Compartiment vise à réduire les externalités négatives causées par les investissements sous-jacents et analyse, dans ce contexte, les PIN sur les facteurs de durabilité dans le cadre de l'examen des investissements durables à sélectionner et de l'application des filtres ESG négatifs et basés sur des normes. Plus précisément, le Compartiment prend en considération :

- Les émissions de gaz à effet de serre

- L'empreinte carbone
- L'intensité des gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- La part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
- L'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
- Les rejets dans l'eau
- Le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies
- L'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
- La mixité au sein des organes de gouvernance
- L'exposition à des armes controversées

De plus amples informations sur les PIN sont consultables dans les rapports périodiques du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
KBC BANK NV	Finance	9,37	BELGIQUE
STATE STREET EUR LIQUIDITY LVN	Fonds	4,17	IRLANDE
BANCO SANTANDER SA	Finance	3,39	ESPAGNE
FIDELITY NATIONAL INFORMATION	Technologie	3,37	ÉTATS-UNIS
STANLEY BLACK AND DECKER, INC.	Industrie	3,37	ÉTATS-UNIS
REALTY INCOME CORPORATION	Finance	3,37	ÉTATS-UNIS
AGENCE CENTRL DES ORGNMS	Secteur public	3,36	FRANCE
ABN AMRO BANK NV	Finance	3,36	PAYS-BAS
OESTERREICHISCHE KONTROLLBANK	Finance	3,35	AUTRICHE
THE TORONTO DOMINION BANK	Finance	3,35	ROYAUME-UNI
MUFG BANK LTD.	Finance	3,34	ROYAUME-UNI
COLLATERALIZED REPO B NSS NA	Finance	3,34	ÉTATS-UNIS
DEUTSCHE BANK AG LDN	Finance	3,34	ROYAUME-UNI
CITIBANK, NA TREAS.LDN	Finance	3,33	ROYAUME-UNI
MACQUARIE BANK LIMITED	Finance	3,33	AUSTRALIE



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Bien que son objectif ne porte pas sur l'investissement durable, le compartiment présentera une proportion minimale de 51 % d'investissements durables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

100,00 % des actifs du Compartiment étaient investis dans des titres de la catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. 0,00 % des actifs, à savoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie, étaient classés dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessous et n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les placements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme investissements durables.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** comprennent des limitations sur les émissions et le passage à des énergies entièrement renouvelables ou à des carburants sobres en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles exhaustives en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Intitulés des lignes	Somme des pourcentages du Compartiment
Finance	78,99
Banques	61,85
Services financiers diversifiés	13,67
Fonds de capital-investissement	0,88
Immobilier	1,33
REIT	1,26
Technologie	6,49
Logiciels	6,49
Fonds	4,24
Fonds monétaire	4,24
Industrie	3,50
Outillage manuel/mécanique	2,86
Machines – Construction et exploitation minière	0,64
Biens de consommation, non cycliques	3,49
Produits de soins de santé	3,49
Secteur public	1,75
Multinational	0,91
Souverain	0,84
Biens de consommation, cycliques	1,24
Constructeurs automobiles	1,24
Matériaux de base	0,29
Produits chimiques	0,29
Solde de trésorerie	0,00
Solde de trésorerie	0,00
Total global	100,00



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'est pour l'heure pas engagé à réaliser des « investissements durables sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie.

Le produit financier investissait-il dans activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

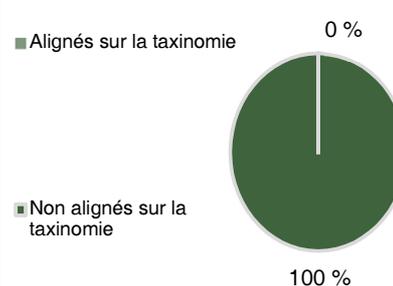
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire seront exclusivement conformes à la taxinomie de l'UE lorsqu'elles contribueront à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de la taxinomie de l'UE – cf. la note explicative présentée en marge gauche. L'ensemble des critères déterminant si les activités liées aux secteurs du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire sont conformes à la taxinomie de l'UE sont énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Puisque le Compartiment ne s'engage pas à réaliser d'« investissement durable sur le plan environnemental » au sens du Règlement Taxinomie, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens dudit règlement est donc également fixée à 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

S/O – première période considérée. Pas de comparatif disponible.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment prévoit de placer au minimum 51 % de ses avoirs sur des investissements durables ayant un objectif environnemental et/ou social, ou une combinaison des deux, qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Le Compartiment détenait 0,00 % de ses actifs en trésorerie et équivalents de trésorerie dans la catégorie #2 Autres du tableau ci-dessus. Compte tenu de la nature de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, qui comprennent des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture ou de gestion des liquidités, ces actifs ne peuvent être alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales et aucune garantie environnementale ou sociale n'est en place pour ces actifs.

● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le Gestionnaire d'investissement examine les caractéristiques ESG des titres individuels au moyen d'un score ESG exclusif pour adopter une approche positive *Best in class* en tâchant d'investir la majeure partie du portefeuille dans des titres classés comme investissements durables et, concernant les émissions d'État et supranationales, classés dans les deux catégories les plus élevées en se basant sur la notation ESG d'une tierce partie. En outre, un filtre négatif basé sur des normes est appliqué au portefeuille pour écarter les titres en se fondant sur une évaluation de leur adhésion à certains critères ESG susmentionnés. Le Compartiment peut utiliser des filtres ESG supplémentaires le cas échéant afin d'exclure les titres sur la base de leur implication dans une activité qui est réputée contrevenir à l'un ou plusieurs de ces critères ESG.





Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence visant à déterminer si le Compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

S/O

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

S/O

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

S/O